

PROSPECTUS PROVISOIRE DATÉ DU 22 DÉCEMBRE 2000

Les titres décrits dans le présent prospectus ne sont offerts que là où l'autorité compétente a accordé son visa; ils ne peuvent être proposés que par des personnes dûment inscrites. Aucune commission des valeurs mobilières ni aucune autorité similaire au Canada ne s'est prononcée sur la qualité des titres offerts dans le présent prospectus; toute personne qui donne à entendre le contraire commet une infraction. Ces titres n'ont pas été et ne seront pas inscrits en vertu de la loi des États-Unis intitulée Securities Act of 1933 ou les lois en matière de valeurs mobilières de tout état des États-Unis, et, sous réserve de certaines exceptions, ils ne peuvent être offerts ni vendus aux États-Unis. Ces titres sont émis aux porteurs de bons de souscription spéciaux de Concert Industries Ltd. dans le cadre de la levée de ces bons de souscription spéciaux et le présent prospectus ne constitue pas une offre de vendre ou une sollicitation d'une offre d'acheter ces titres aux États-Unis.

NOUVELLE ÉMISSION

Le 22 décembre 2000



CONCERT INDUSTRIES LTD.

18 150 000 \$

3 300 000 ACTIONS ORDINAIRES

(qui seront émises lors de la levée de bons de souscription spéciaux antérieurement émis)

Le présent prospectus vise le placement de 3 300 000 actions ordinaires (les *actions ordinaires*) du capital-actions de Concert Industries Ltd. (la *société* ou *Concert*) qui seront émises sans paiement additionnel lors de la levée réelle ou réputée de 3 300 000 bons de souscription spéciaux (les *bons spéciaux*). La société a émis 3 175 000 bons spéciaux le 14 novembre 2000 et 125 000 bons spéciaux le 12 décembre 2000 à un prix de 5,50 \$ le bon spécial aux termes d'une convention de placement pour compte (la *convention de placement pour compte*) datée du 14 novembre 2000 entre Loewen, Ondaatje, McCutcheon Limitée (*Loewen*) et Financière Banque Nationale inc. (collectivement, les *placeurs pour compte*) et la société. Les bons spéciaux sont régis par une convention de bons de souscription spéciaux (la *convention de bons spéciaux*) datée du 14 novembre 2000 entre Compagnie Montréal Trust du Canada (le *fiduciaire*) et la société. Les bons spéciaux ont été émis en vertu de dispenses de prospectus aux termes des lois applicables en matière de valeurs mobilières.

Le produit brut de la vente des bons spéciaux a totalisé 18 150 000 \$. Chaque bon spécial peut être levé sans contrepartie additionnelle pour une action ordinaire. Aux termes de la convention de bons spéciaux, si les visas définitifs pour le présent prospectus ne sont pas émis par les autorités de réglementation en matière de valeurs mobilières des provinces de Colombie-Britannique, d'Alberta, d'Ontario et du Québec, avant 17 h (heure de Vancouver), le ou avant le 12 février 2001, chaque bon spécial peut être levé pour 1,1 action ordinaire (au lieu de 1 action ordinaire) sans le paiement d'une contrepartie additionnelle.

	Prix d'offre	Rémunération des placeurs pour compte	Produit net à la société ⁽²⁾
Le bon spécial	5,50 \$	0,33 ⁽¹⁾ \$	5,17 \$
Total	18 150 000 \$	1 089 000 \$	17 061 000 \$

1) En vertu de la convention de placement pour compte, les placeurs pour compte ont été payés une rémunération égale à 6 % (la *rémunération des placeurs pour compte*) du produit brut de la vente des bons spéciaux. La société a aussi accordé aux placeurs pour compte, à titre de rémunération additionnelle de leurs services pour la vente des bons spéciaux, des options spéciales (les *options spéciales*) permettant aux placeurs pour compte d'acquies sans contrepartie additionnelle 165 000 options (les *options de placeur pour compte*). Chaque option de placeur pour compte permettra à son porteur d'acquies une action ordinaire au prix de 5,50 \$ en tout temps, le ou avant le 31 décembre 2001. Le présent prospectus vise également le placement des options de placeur pour compte qui seront émises par la société lors de la levée des options spéciales.

2) Après déduction de la rémunération des placeurs pour compte, mais avant déduction des frais d'émission des bons spéciaux et des actions ordinaires qui seront émises lors de la levée réelle ou réputée des bons spéciaux évalués à approximativement 150 000 \$ qui seront payés par la société à même le produit net de la vente des bons spéciaux. La société ne recevra aucun produit en espèces de l'émission des actions ordinaires placées lors de la levée réelle ou réputée des bons spéciaux.

Les bons spéciaux peuvent être levés (la *période de levée*) avant ou à 16 h 30 (heure de Vancouver) (l'*heure d'expiration*) à la première des deux dates suivantes (i) le cinquième jour ouvrable après le jour où les autorités de réglementation en matière de valeurs mobilières de la Colombie-Britannique, de l'Alberta, de l'Ontario et du Québec émettent le dernier des visas pour un prospectus dans sa version définitive (la *date du visa définitif*) et (ii) le 14 novembre 2001 (la *date d'expiration*). Tout bon spécial qui n'aura pas été levé avant ou à la date d'expiration sera réputé avoir été levé immédiatement avant la date d'expiration, sans autre intervention de la part du porteur ou de la société. (Voir la rubrique *Mode de placement*.) **Les actions ordinaires émises aux porteurs de bons spéciaux dans chaque province où un visa pour le présent prospectus n'a pas été émis, seront assujetties à des restrictions de revente en vertu de la législation applicable en matière de valeurs mobilières.**

Le prix des bons spéciaux a été arrêté par négociations entre la société et les placeurs pour compte. Les actions ordinaires sont inscrites et se transigent à la Bourse de Toronto (la *BdeT*) sous le symbole *CNG*. Le 12 octobre 2000, le jour précédant l'octroi d'une protection de prix à la société par la BdeT pour le placement des bons spéciaux, le prix de clôture des actions ordinaires à la BdeT était de 5,50 \$. La BdeT a approuvé l'inscription des actions ordinaires qui seront émises lors de la levée réelle ou

Le présent prospectus provisoire visant les valeurs mobilières qui y sont décrites a été déposé auprès de la Commission des valeurs mobilières du Québec. Un exemplaire en version anglaise de ce prospectus provisoire a été déposé auprès des commissions des valeurs mobilières ou des autorités de réglementation similaires des provinces de Colombie-Britannique, d'Alberta et d'Ontario. Ce prospectus provisoire n'est pas encore en forme définitive aux fins d'un appel public à l'épargne. Les renseignements qu'il contient sont susceptibles d'être complétés ou modifiés. Les titres qu'il décrit ne peuvent faire l'objet d'aucun engagement dans aucune province avant que les commissions des valeurs mobilières ou les autorités de réglementation compétentes n'aient visé le prospectus définitif.

réputée des bons spéciaux et des options de placeur pour compte. Aucune commission ou rémunération ne sera payable par la société en regard de l'émission des actions ordinaires aux termes de la levée réelle ou réputée des bons spéciaux. Il n'existe actuellement aucun marché pour les bons spéciaux et il n'est pas prévu qu'un tel marché se développera.

Un des placeurs pour compte, Financière Banque Nationale inc. est une filiale en propriété exclusive d'une banque à charte canadienne (la *banque principale*). La société et ses filiales sont endettées envers la banque principale aux termes de diverses facilités de crédit. Aux termes des lois applicables sur les valeurs mobilières, la société est un « émetteur associé » de Financière Banque Nationale inc.. Voir les rubriques *Mode de placement* et *Les activités de la société — Gatineau (Québec) Canada*.

Un placement dans les actions ordinaires devra être considéré comme spéculatif en raison de la nature des activités de la société. Les facteurs de risque décrits dans le présent prospectus devront être revus et examinés avec attention par les futurs acheteurs dans le cadre d'un investissement dans les actions ordinaires. Voir *Facteurs de risque*.

Une partie du prix d'émission de chacune des actions ordinaires émises lors de la levée réelle ou réputée des bons spéciaux excédent de 3,26 \$ l'actif corporel net consolidé par action en date du 30 septembre 2000, après avoir donné effet à la levée réelle ou réputée des bons spéciaux, représentant un facteur de dilution de 59,27 %. Voir *Dilution*.

Les certificats représentant les actions ordinaires qui seront émises lors de la levée réelle ou réputée des bons spéciaux seront disponibles en forme définitive pour livraison lors de la levée réelle ou réputée des bons spéciaux.

Les questions d'ordre juridique relatives à l'émission et à la vente des actions ordinaires visées par le présent prospectus ont été revues pour le compte de la société par Campney & Murphy et pour le compte des placeurs pour compte par Stikeman Elliott. (Voir la rubrique *Questions d'ordre juridique*.)

TABLE DES MATIÈRES

<u>Page</u>	<u>Page</u>
DONNÉES RELATIVES AU TAUX DE CHANGE 3	EMPLOI DU PRODUIT..... 41
SOMMAIRE DU PROSPECTUS..... 4	CAPITAL-ACTIONS ET CAPITAL D'EMPRUNT..... 41
LA SOCIÉTÉ..... 9	PLACEMENTS ANTÉRIEURS..... 42
L'INDUSTRIE DES ÉTOFFES AÉROLIQUES 9	RELEVÉ DES OPÉRATIONS 43
Survol 9	OPTIONS D'ACHAT ET CONVENTIONS D'ÉMISSION DE TITRES..... 43
LES ACTIVITÉS DE LA SOCIÉTÉ 14	RELEVÉ ET POLITIQUE DES DIVIDENDES 48
Survol 14	DIRIGEANTS 49
Stratégie d'entreprise..... 14	PRINCIPAUX PORTEURS 51
Usines de fabrication 16	RÉMUNÉRATION DE LA HAUTE DIRECTION 51
Matières premières 22	FACTEURS DE RISQUE 54
Produits de la société..... 22	CONTRATS IMPORTANTS 58
Ventes et commercialisation..... 24	VÉRIFICATEURS 59
Recherche et développement..... 25	AGENT CHARGÉ DE LA TENUE DES REGISTRES ET AGENT DES TRANSFERTS..... 59
Propriété intellectuelle..... 25	QUESTIONS D'ORDRE JURIDIQUE..... 59
Concurrence 26	DROITS DE RÉOLUTION ET SANCTIONS CIVILES 59
Environnement 26	ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS..... 61
Direction..... 26	ATTESTATION DE LA SOCIÉTÉ 95
Personnel 28	ATTESTATION DES PLACEURS POUR COMPTE 96
Description des bureaux 29	
ANALYSE PAR LA DIRECTION DES RÉSULTATS D'EXPLOITATION 29	
MODE DE PLACEMENT..... 37	
DILUTION..... 38	
STRUCTURE DU CAPITAL CONSOLIDÉ..... 39	

Les renseignements statistiques et autres données concernant les marchés des nontissés et des produits aéroliques que contient le présent prospectus sont tirés de rapports reconnus par l'industrie qui ont été publiés par des analystes du secteur, des associations industrielles et des organismes indépendants de consultation et de compilation de données, dont John R. Starr, Inc. Il est difficile d'obtenir des données exhaustives et récentes sur les marchés des nontissés et des produits aéroliques, car la plupart des intervenants du secteur ne divulguent pas ces données.

DONNÉES RELATIVES AU TAUX DE CHANGE

Toutes les valeurs chiffrées indiquées dans le présent prospectus sont exprimées en dollars canadiens, sauf indication contraire. Le tableau suivant présente le taux de change du dollar canadien par mark allemand (*DM*) et par dollar américain en vigueur à la fin des périodes suivantes, ainsi que le taux de change moyen durant ces périodes, d'après le cours du comptant fixé à midi par la Banque du Canada :

	Période de 9 mois terminée le 30 septembre 2000	Périodes de 12 mois terminées les 31 décembre			Période de 10 mois terminée le 31 décembre 1996	Période de 12 mois terminée le 29 février 1996
		1999	1998	1997		
Taux du DM à la fin de la période :	0,6813	0,7427	0,9184	0,7944	0,8900	0,9334
Taux moyen pour la période :	0,7086	0,8102	0,8450	0,7994	0,9006	0,9602
Taux du dollar US à la fin de la période :	1,5035	1,4433	1,5333	1,4305	1,3696	1,3625
Taux moyen pour la période :	1,4715	1,4858	1,4831	1,4207	1,3628	1,3726

Le 30 novembre 2000, le cours du comptant fixé à midi par la Banque du Canada était de 1,0 DM pour 0,6826 \$ CA et de 1 \$ US pour 1,5356 \$ CA.

SOMMAIRE DU PROSPECTUS

Le sommaire suivant est assujéti dans son ensemble par renvoi aux renseignements plus détaillés, y compris les *Facteurs de risque*, les états consolidés et les notes y étant afférentes, qui paraissent ailleurs dans le présent prospectus. Certains termes et expressions paraissant dans le présent sommaire qui n'ont pas été autrement définis ont les significations respectives qui leur sont attribuées ailleurs dans le prospectus.

Le placement

Émission : 3 300 000 actions ordinaires qui seront émises lors de la levée réelle ou réputée des bons spéciaux émis antérieurement par la société au prix de 5,50 \$ le bon spécial.

Bons de souscription spéciaux : Un total de 3 300 000 bons spéciaux (le *placement*) ont été mis par la société au prix de 5,50 \$ le bon spécial aux termes d'une convention de bons spéciaux. Chaque bon spécial est sous réserve de tout ajustement en certaines circonstances, échangeable sans contrepartie additionnelle lors de la levée réelle ou réputée pour des actions ordinaires. A titre de contrepartie additionnelle de leurs services pour la vente des bons spéciaux, les placeurs pour comptes ont reçu des options spéciales qui peuvent être levées pour 165 000 options de placeur pour compte. Chaque option de placeur pour compte permet à son porteur d'acheter une action ordinaire au prix de 5,50 \$ l'action en tout temps le ou avant le 31 décembre 2001. Ce prospectus vise le placement des actions ordinaires qui seront émises lors de la levée réelle ou réputée des bons spéciaux et des options de placeur pour compte à être émis lors de l'exercice des options spéciales.

Les bons spéciaux peuvent être levés durant la période de levée qui se termine à l'heure d'expiration selon la première des dates suivantes soit (i) le cinquième jour ouvrable après la date du visa définitif et (ii) la date d'expiration.

La société a émis 3 175 000 bons spéciaux le 14 novembre 2000 et 125 000 bons spéciaux le 12 décembre 2000. Le produit brut de l'émission et de la vente de ces 3 175 000 bons spéciaux le 14 novembre 2000 totalisant 17 462 500 \$ (moins 3 000 000 \$ retenus par la société et 1 071 045,68 \$ représentant la rémunération des placeurs pour comptes et les frais engagés le 14 novembre 2000) ont été remis au fiduciaire le 14 novembre 2000. Le produit brut de l'émission et de la vente des 125 000 bons spéciaux le 12 décembre 2000 totalisant 687 500 \$ (moins 41 921,41 \$ pour la rémunération des placeurs pour compte et des frais d'émission engagés depuis le 15 novembre 2000 au 12 décembre 2000) ont été remis au fiduciaire le 12 décembre 2000. Le fiduciaire détiendra le produit net en entierement en vertu de la convention de bons spéciaux.

Les bons spéciaux qui n'auront pas été levés à la date d'expiration seront réputés avoir été levés par leur porteur immédiatement avant la date d'expiration. Voir la rubrique *Mode de placement*.

Prospectus visé : Si la date du visa définitif n'a pas lieu le ou avant le 12 février 2001, chacun des porteurs de bons spéciaux aura droit, lors de la levée réelle ou réputée des bons spéciaux et sans contrepartie additionnelle, de recevoir 1,1 actions ordinaires par bon spécial. Un porteur de bons spéciaux n'aura pas le droit de recevoir le remboursement du produit de sa souscription sauf dans les circonstances décrites à la rubrique *Droits de résolution et sanctions civiles*.

Emploi du produit : Le produit net de 17 061 000 dollars de la vente des bons spéciaux sera utilisé de la façon suivante :

(a)	le paiement des frais du placement :	150 000 \$
(b)	l'achat de GEA Process Technology GmbH (<i>GEA</i>) d'un intérêt égal ou supérieur à 18,24 % dans Concert GmbH, une filiale détenue à 55 % par la société :	10 000 000 \$
(c)	une avance à Concert GmbH pour rembourser le compte actionnaire GEA :	3 000 000 \$
(d)	finances générales de l'entreprise :	3 911 000 \$
		17 061 000 \$

Voir les rubriques *Emploi du produit* et *Les activités de la société*.

La société négocie actuellement avec GEA l'achat d'un intérêt égal ou supérieur à 18,24 % dans Concert GmbH (*l'acquisition proposée*) en vertu de droits d'option d'achat avec GEA. Voir *Les activités de la société — usines de fabrication — Falkenhagen (Brandenburg) Allemagne*. Rien ne garantit que l'acquisition proposée se conclura en des termes commerciaux raisonnables ou qu'elle sera complétée.

Si la société ne réussit pas à compléter l'acquisition proposée, la société alors reverra les diverses options en ce qui a trait à l'emploi du produit. La société prévoit dans de telles circonstances que le produit alloué à l'acquisition proposée pourra être utilisé à l'agrandissement additionnel de ses usines, à des acquisitions stratégiques, au remboursement d'une partie des dettes à long terme de la société et à des fins générales de l'entreprise.

La société engagera les fonds disponibles pour le parachèvement de cette transaction aux fins de mieux gérer les objectifs tels que décrits aux rubriques *Les activités de la société* et *Emploi du produit*. Il peut exister des circonstances où pour des motifs commerciaux légitimes, une nouvelle allocation des fonds peut être nécessaire en vue de permettre à la société de réaliser ses objectifs.

Politique en matière de dividendes :

La société n'a versé aucun dividende dans le passé et ne prévoit pas le faire dans l'avenir immédiat. Elle prévoit conserver tout bénéfice pour financer sa croissance future et, s'il y a lieu, pour rembourser sa dette. La société a ou s'attend à avoir des restrictions imposées par ses prêteurs sur sa capacité de payer des dividendes. Voir la rubrique *Relevé et politique des dividendes*.

Facteurs de risque :

Un placement dans les actions ordinaires est soumis à divers risques, dont les suivants : la concurrence, la dépendance envers les nouveaux produits, la gestion de la croissance et de l'expansion, l'expansion de l'exploitation nord-américaine, la désuétude des produits, le contrôle des coûts, la dépendance envers les clients importants, la dépendance envers les fournisseurs clés, l'endettement, les restrictions à la liberté de pratique, le coût des matières premières et la dilution. Voir la rubrique *Facteurs de risque*.

La société

La société développe et fabrique des étoffes nontissées aéroliques à base de pâte. Les usines de la société en Amérique du Nord, sont situées à Thurso et à Gatineau (Québec) et à Charleston (Caroline du Sud) États-Unis.. L'usine européenne est située à Falkenhagen (Brandenburg), en Allemagne. Les étoffes de Concert constituent les composantes clés d'une vaste gamme de produits, dont les produits d'hygiène féminine, les débarbouillettes pour bébé, les produits pour l'incontinence adulte, les produits pour la table, les tampons alimentaires, les essuie-mains et vadrouilles domestiques les produits médicaux jetables et les produits de filtration du carburant.

L'usine de la société située à Thurso (Québec) a été construite en 1993, et sa capacité annuelle est passée de 3 500 à 7 000 tonnes en 1997. En 1998, la société a ouvert son usine à Falkenhagen en Allemagne, et a conclu des contrats d'approvisionnement pluriannuels avec deux clients multinationaux importants. Une deuxième chaîne de fabrication, installée en 1999 à Falkenhagen et a commencé la production commerciale lors du premier trimestre de l'an 2000. Par cette expansion, la capacité de l'usine est passée de 10 000 à 28 000 tonnes par année.

Durant l'année 1999, la société a également mené des pourparlers avec un client multinational important pour la fourniture d'étoffes aéroliques destinées aux produits d'hygiène féminine. Ces pourparlers se sont soldés par la signature d'un contrat d'approvisionnement pluriannuel. Pour fournir l'étoffe nécessaire et respecter la demande croissante de ses autres clients, la société a entrepris l'installation d'une chaîne de fabrication de M&J Fibretech A.S. à Gatineau (Québec). Cette chaîne de fabrication M&J de 2,7 mètres de large a une capacité annuelle estimative de 18 000 tonnes. Elle sera aménagée dans une nouvelle usine d'une superficie de 310 000 pieds carrés dont la construction est presque complétée. Concert Airlaid Ltée (*CAL*), une filiale détenue à 55 % par la société est propriétaire de l'édifice et exploitera la chaîne de fabrication M&J.

En 1998, la société a conclu un contrat d'approvisionnement pluriannuel avec un deuxième client multinational important pour la fourniture d'étoffes aéroliques fabriquées à son usine de Thurso et devant servir de centre absorbant pour les produits d'hygiène féminine. Les produits de la société ont été bien accueillis par le marché, et en 1999, le client et la société ont récemment conclu un deuxième contrat d'approvisionnement pluriannuel visant des étoffes supplémentaires. Pour fournir les étoffes nécessaires et répondre à la demande croissante de ses autres clients, la société a entrepris la construction d'une deuxième chaîne de fabrication par voie aérolique dans son usine de Gatineau (Québec). Ce projet est constitué d'une chaîne de fabrication de 2,7 mètres de large relevant de la technologie Dan-Web Forming International A/S (*Dan-Web*) qui sera dotée d'une capacité annuelle estimative de 20 000 tonnes. Cette chaîne de fabrication appartiendra à la filiale en propriété exclusive de la société, Concert Fabrications Ltée (*CFL*) et sera installée dans des locaux loués dans la nouvelle usine construite et détenue en propriété par *CAL*.

Les deux nouvelles chaînes de fabrication sont regroupées dans la nouvelle usine pour des motifs économiques. La nouvelle usine devrait avoir une capacité annuelle approximative de 38 000 tonnes. Les contrats d'approvisionnement pluriannuels avec les clients multinationaux importants sont censés représenter quelque 45 à 50 % de la capacité de la nouvelle usine. La production commerciale à la nouvelle usine de Gatineau devrait débiter lors du deuxième trimestre de 2001.

En juin 2000, la société a acquis 100 % de Airformed Composites, Inc. maintenant désignée sous le nom de Concert ACI Inc. (*ACI*). *ACI* exploite une usine louée totalisant 50 000 pieds carrés qui loge une chaîne relevant de la technologie Dan-Web de 1,93 mètres de large situées à Charleston (Caroline du Sud). Cette localité permet d'avoir accès à des clients éventuels dans le sud des États-Unis, du Mexique et de l'Amérique du Sud. Lorsque certaines immobilisations auront été complétées, cette usine aura une capacité nominale estimée de 10 000 tonnes augmentant la capacité globale nominale existante de la société de 73 000 tonnes à 83 000 tonnes.

Informations financières consolidées choisies

Les tableaux qui suivent présentent les informations financières consolidées choisies qui ont été tirées des états financiers consolidés de la société figurant dans le présent prospectus. Les tableaux doivent être lus à la lumière des états financiers consolidés et des notes y afférentes ainsi que de l'analyse par la direction des résultats d'exploitation paraissant plus loin dans le présent prospectus.

DONNÉES TIRÉES DE L'ÉTAT DES RÉSULTATS ET DE L'ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE

(en milliers, sauf les données par action)

	Périodes de neuf mois arrêtées aux 30 septembre		Périodes de douze mois arrêtées aux 31 décembre			Période de dix mois arrêtée au 31 décembre 1996 ¹⁾	Période de douze mois arrêtée au 29 février 1996
	2000	1999	1999	1998	1997		
	(non vérifié)						
Chiffre d'affaires	62 664 \$	32 848 \$	47 658 \$	12 672 \$	7 938 \$	6 063 \$	5 283 \$
Coût des marchandises vendues	43 283	21 883	31 778	8 053	5 427	4 017	4 229
Marge brute	19 381	10 965	15 881	4 619	2 511	2 046	1 054
Marge	30,9 %	33,4 %	33,3 %	36,5 %	31,6 %	33,7 %	20,0 %
Frais de vente, de commercialisation et d'administration ²⁾	6 425	4 773	6 854	2 164	1 883	1 513	2 655
Gain sur le règlement d'une dette	-	-	-	-	-	116	-
Réduction de valeur d'un placement	106	-	-	314	-	-	-
Gain (perte) de change	136	157	178	204	(43)	-	-
BAIIA	12 986	6 349	9 205	2 345	585	649	(1 601)
Marge	20,7 %	19,3 %	19,3 %	18,5 %	7,4 %	10,7 %	(30,3) %
Amortissement	2 545	1 682	2 518	430	534	421	493
Intérêts	1 814	1 118	1 510	454	383	431	522
Part des actionnaires sans contrôle	1 013	(315)	(311)	-	-	-	-
Impôts sur les bénéfices	1 931	-	100	-	-	-	-
Bénéfice net (perte)	5 683	3 864	5 388	1 461	(332)	(203)	(2 616)
Marge	9,1 %	11,8 %	11,3 %	11,5 %	(4,2) %	(3,3) %	(49,5) %
Bénéfice (perte) par action ordinaire							
Non dilué(e)	0,37 \$	0,42 \$	0,55 \$	0,18 \$	(0,04)\$	(0,03)\$	(0,36)\$
Dilué(e) ²⁾	0,25 \$	0,22 \$	0,30 \$	0,15 \$	(0,04)\$	(0,03)\$	(0,36)\$
Nombre d'actions ordinaires en circulation à la fin de la période :							
Non dilué ^{3) 4)}	16 574	9 335	13 880	9 059	7 981	7 773	29 021
Dilué ²⁾	26 257	17 484	22 063	17 098	10 491	10 606	32 493
Rentrées (sorties) de fonds liées aux activités suivantes :							
Exploitation	8 463 \$	4 350 \$	8 687 \$	(1 246)\$	634 \$	304 \$	(2 261)\$
Dépenses en immobilisations nettes ⁵⁾	61 176	21 374	33 895	6 404	7 705	18 670	76

1) En 1996, la société a modifié la date de clôture de son exercice, qui est passée du 29 février au 31 décembre. Par conséquent, les résultats financiers de la période arrêtée au 31 décembre 1996 sont ceux d'une période de dix mois.

2) Inclut les dépenses fixes de fabrication, les frais de développement de produits et les coûts indirects de même que les frais d'administration, de vente et de commercialisation, selon les états financiers.

3) À la date du présent prospectus, des options d'achat d'actions, des débetures convertibles, des bons de souscription et d'autres ententes étaient en cours (y compris les bons spéciaux et les options de placeur pour compte), en vertu desquels un maximum de 12 433 841 actions ordinaires peuvent être émises. Se reporter à la rubrique « Options d'achat et conventions d'émission de titres ».

4) Au 30 novembre 2000, il y avait 17 342 242 actions ordinaires émises et en circulation. Sous réserve de la réussite du présent placement, un nombre total de 20 642 242 actions ordinaires seront émises et en circulation; si toutes les options des placeurs pour compte sont levées, 20 807 242 actions ordinaires seront émises et en circulation.

5) Déduction faite des subventions gouvernementales reçues au cours de la période.

Données tirées du bilan
(en milliers)

	Au 30 septembre	Aux 31 décembre	
	2000	1999	1998
	(non vérifié)		
Espèces et quasi-espèces	8 764 \$	15 961 \$	4 570 \$
Fonds de roulement	(5 670)	6 060	2 391
Total des actifs	191 146	96 852	57 951
Dette à long terme ¹⁾	76 896	28 683	20 583
Part des actionnaires sans contrôle	22 028	6 399	8 010
Capitaux propres	58 969	45 276	21 974

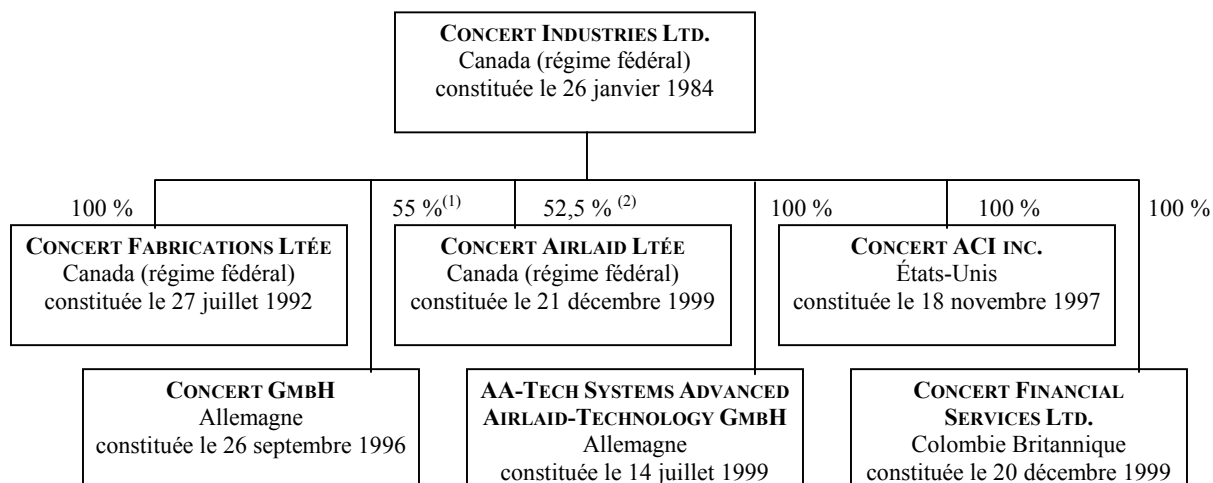
1) Inclut la tranche à court terme de la dette à long terme (se reporter à la note 6 afférente aux états financiers consolidés) et la construction à payer mais exclut les emprunts consentis par les actionnaires.

LA SOCIÉTÉ

Concert Industries Ltd. (la *société* ou *Concert*) a été constituée par l'enregistrement de ses statuts constitutifs en vertu de la loi de la Colombie-Britannique intitulée *Company Act* le 26 janvier 1984, sous la dénomination *Concert Resources Inc.*, qu'elle a changée pour la dénomination *Concert Industries Ltd.* le 30 septembre 1987. Le 17 mars 1995, Concert a été prorogée en vertu de la *Loi canadienne sur les sociétés par actions*. La société a regroupé son capital-actions à raison de quatre actions pour une pour valoir en date du 26 juillet 1996.

Le siège social et établissement principal de Concert est situé au 1055 West Georgia Street, bureau 950, C.P. 11102, Vancouver (Colombie-Britannique) Canada V6E 3P3 (téléphone : (604) 681-1008). La société a également des bureaux à ses usines situées au Canada, à Thurso et à Gatineau (Québec), aux États-Unis, à Charleston (Caroline du Sud) ainsi qu'à Falkenhagen (Brandenburg), en Allemagne. Le bureau enregistré et bureau des archives de la société est situé à son établissement principal dont l'adresse est indiquée ci-dessus. Voir également la rubrique *Les activités de la société – Description des bureaux*.

La société compte au total six filiales. Les détails concernant les filiales de la société sont présentés ci-dessous :



1. En vertu d'une convention avec la société, GEA Technology GmbH et Airlaid Produkt-Beteiligungsgesellschaft GmbH sont respectivement propriétaires de 24,9 % et de 20,1 % des actions de Concert GmbH. (Voir la rubrique *Les activités de la société – usines de fabrication – Falkenhagen (Brandenburg) Allemagne*.)
2. Aux termes d'une convention de souscription avec SGF Rexfor inc., 47,5 % des actions de Concert Airlaid Ltée a été vendu à SGF Rexfor inc. pour financer en partie la chaîne de fabrication M&J. (Voir la rubrique *Les activités de la société – usines de fabrication – Gatineau (Québec) Canada*.)

L'exploitation de la société à Thurso (Québec) relève de Concert Fabrications Ltée (CFL). L'exploitation de la société à Falkenhagen (Brandenburg), en Allemagne, se déroule par l'entremise de Concert GmbH et de AA-Tech Systems Advanced Airlaid-Technology GmbH. L'exploitation de la société à Gatineau (Québec) Canada, relève de Concert Airlaid Ltée (CAL). L'exploitation de la société à Charleston (Caroline du Sud) États-Unis, relève de Concert ACI Inc., Concert Financial Services Ltd. est une filiale inactive. Voir la rubrique *Les activités de la société*.

L'INDUSTRIE DES ÉTOFFES AÉROLIQUES

Survol

La société développe et fabrique des étoffes aéroliques à base de pâte. Les étoffes sont dotées de caractéristiques de rendement spéciales et sont utilisées dans divers produits industriels et de consommateurs. Les étoffes aéroliques rivalisent avec le tissu, le papier classique obtenu par voie humide, les épaisses galettes de pâte défibrée et divers nontissés synthétiques. En raison de leur procédé de fabrication, les étoffes aéroliques font habituellement partie de la catégorie des nontissés.

Industrie des nontissés

Un nontissé (autre que du papier ou du fil) est constitué d'un assemblage de fibres et de filaments reliés en feuille au hasard par enclenchement mécanique opéré par collage ou liage. Les nontissés sont habituellement classés selon les fibres utilisées et la façon dont la toile est formée ou liée. Les nontissés entrent dans une grande variété de produits grand public et industriels sur les marchés des produits d'hygiène, de l'automobile, du vêtement, de la préparation des aliments, de l'aérospatiale et des géotextiles (voirie, construction et aménagement paysager).

La fabrication des nontissés modernes a débuté lors des années 50, lorsque le cardage servait à transformer le coton et la laine en vrac en toile homogène qui était employée comme doublure rembourrée de divers produits. Depuis, on a développé un éventail de procédés de fabrication utilisant diverses fibres synthétiques pour créer des matériaux dotés de caractéristiques spéciales différentes.

Les nontissés sont principalement produits en Amérique du Nord, en Europe occidentale et au Japon. Miller Freeman Inc. affirme qu'en 1997, quelque 2,5 millions de tonnes de nontissés ont été vendues en rouleaux dans le monde entier et le chiffre d'affaires total a atteint environ 9 milliards de dollars US. Différents types de nontissés se vendent à différents prix. En général, les nontissés faits de fibres synthétiques coûteront plus cher que les nontissés faits de matières naturelles.

Les étoffes aéroliques entrent principalement dans les produits absorbants et sont dotées de propriétés que l'on ne retrouve pas habituellement dans le papier classique obtenu par voie humide ou les nontissés synthétiques, comme la sensation d'un tissu au toucher, la douceur et les qualités supérieures de dimension, de solidité et d'absorption. Les récents progrès réalisés dans la production d'étoffes aéroliques permettent notamment d'injecter dans la toile des polymères superabsorbants et des fibres superabsorbantes ou bicomposées pour créer des étoffes plus absorbantes. Grâce aux caractéristiques de rendement améliorées de ces étoffes, les produits peuvent être modifiés et de nouveaux produits finaux peuvent être ainsi développés.

Fabrication par voie aérolique

Les étoffes aéroliques sont issues de la suspension aérienne de fibres cellulosiques. La fabrication par voie aérolique a été développée vers la fin des années 50 par l'inventeur danois Karl Kroyer. La production commerciale d'étoffes aéroliques n'a commencé qu'au début des années 70, lors de la construction des premières chaînes de fabrication. Selon le procédé Kroyer, les fibres cellulosiques (surtout la pâte défibrée), achetées en rouleaux, sont brisées en fibres à composantes par des broyeurs à marteau. Les fibres, qui sont suspendues par air sous pression, sont réparties entre une ou plusieurs têtes formuses afin de créer une toile sur un fil de formation mobile. La toile est ensuite liée et l'étoffe est séchée dans des fours. Cette étoffe séchée est par la suite comprimée par calandrage pour établir la densité de l'étoffe finie. Des fibres synthétiques de liage, des poudres absorbantes ou d'autres substances de remplissage peuvent être ajoutées avant les têtes formuses ou encore à l'intérieur ou entre celles-ci. L'ajout de ces substances donne des propriétés particulières à l'étoffe finie. En variant le type et la longueur des fibres, les additifs et la vitesse du fil de formation mobile, on arrive à produire diverses étoffes aéroliques dotées de qualités d'absorption, d'épaisseurs et de solidités différentes, entre autres caractéristiques. La technologie existante permet la production commerciale d'étoffes aéroliques dont les poids de base varient entre 40 et 2 000 grammes au mètre carré (gm²). La fabrication par voie aérolique offre des avantages sur la méthode classique par voie humide parce qu'elle nécessite peu d'eau et permet une grande souplesse de production, des coûts en capital inférieurs et des prix de vente plus élevés.

Les méthodes de liage au latex ou de thermoliage servent habituellement à lier la toile. Les liages au latex emploient une colle au latex qui est vaporisée sur la toile formée, laquelle est ensuite cuite au four. Les étoffes liées au latex ont l'apparence et offrent la sensation d'un tissu au toucher et elles peuvent remplacer les papiers ménagers, les tissus et les étoffes tissées synthétiques classiques. Le thermoliage suppose l'addition de fibres synthétiques, de pâte de bois ou de fibres bicomposées à la toile, laquelle est ensuite soumise à des températures élevées pour fusionner les fibres aux autres composantes de la toile. Les étoffes multiliées sont issues d'un procédé modifié de fabrication par voie aérolique à thermoliage par l'addition d'un faible pourcentage de liant au latex. En général, les étoffes thermoliées et multiliées offrent une meilleure absorption et une plus grande douceur que les étoffes liées au latex et conviennent aux produits d'hygiène personnelle modifiés et récemment développés qui exigent des centres méchés ultramines à absorption rapide.

Un nouveau procédé de liage par voie aérolitique, appelé liaison hydrogène, a été récemment mis au point. Dans le cadre de ce procédé, des fibres cellulosiques contenant une certaine humidité sont comprimées avec des poudres superabsorbantes pour former une toile de haute densité. Contrairement aux étoffes liées au latex et aux étoffes thermoliées et multiliées, les étoffes liées à l'hydrogène n'ont pas besoin d'être séchées dans des fours. Comme le séchage au four occupe une grande partie du procédé de fabrication, la capacité d'une chaîne de fabrication par voie aérolitique peut être accrue si elle sert à la production d'étoffes liées à l'hydrogène. Bien que les produits liés à l'hydrogène soient fabriqués à l'aide de nombreux éléments du procédé de fabrication par voie aérolitique, il ne s'agit pas d'étoffes, puisqu'ils sont beaucoup plus grossiers en apparence et au toucher que les étoffes liées au latex, thermoliées et multiliées. En comparaison des autres procédés de fabrication des nontissés, la fabrication par voie aérolitique exige un pourcentage élevé de fibres cellulosiques qui sont habituellement moins coûteuses que les fibres synthétiques. En conséquence, les étoffes aérolitiques offrent en général un avantage de coût. Dans bon nombre de cas, les produits aérolitiques offrent de meilleures caractéristiques générales d'absorption que d'autres procédés de fabrication de nontissés.

Les premières chaînes de fabrication par voie aérolitique étaient des chaînes de fabrication à liage au latex ou à thermoliage. On a récemment conçu des chaînes de fabrication pouvant produire des étoffes liées au latex et thermoliées, ainsi que des étoffes multiliées. Ces chaînes de fabrication de type adaptable offrent une grande souplesse pour un producteur d'étoffes aérolitiques, puisqu'elles peuvent créer une vaste gamme de produits à des vitesses en fonction d'efficacités acceptables. La capacité de production de ces chaînes de fabrication variera, notamment, selon la méthode de liage utilisée, le poids de base de l'étoffe et les composantes entrant dans l'étoffe.

M&J Fibretech A.S. (*M&J*) (auparavant dénommée Niro Separation A/S) et Dan-Web, deux sociétés du Danemark, sont des fabricants de pointe de chaînes de fabrication par voie aérolitique. Les chaînes de fabrication de M&J peuvent produire des étoffes liées au latex, ainsi que des étoffes thermoliées et multiliées. Ces chaînes sont polyvalentes, et leur adaptabilité reconnue permet la production de divers types d'étoffes. Les chaînes de fabrication relevant de la technologie Dan-Web peuvent produire des étoffes liées au latex thermoliées et multiliées. Les chaînes de fabrication relevant de la technologie Dan-Web n'ont pas la capacité d'adaptabilité reconnue et les chaînes de fabrication sont dédiées à la production de produits au latex ou thermoliés. Les chaînes de fabrication Dan-Web sont plus simples, moins polyvalentes et moins coûteuses que les machines M&J. Les chaînes de fabrication M&J et Dan-Web peuvent chacune être modifiées pour produire certaines étoffes liées à l'hydrogène.

Conditionnement et livraison des produits aérolitiques

Après avoir été liée, la toile aérolitique est coupée selon le format désiré, enroulée en grosses bobines mères et fendue sur commande en largeurs répondant aux besoins du client. Les bobines mères sont expédiées au client qui les convertit ensuite en produits finaux, lesquels sont à leur tour conditionnés et distribués.

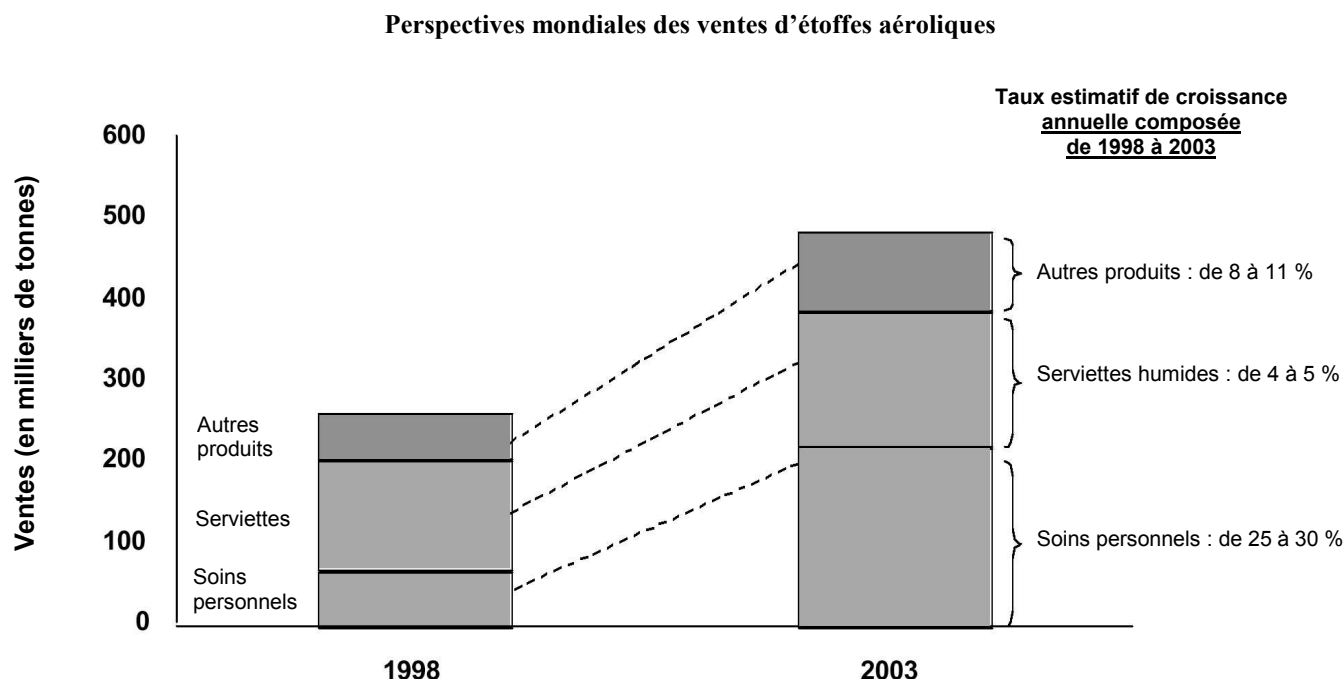
Une technologie récemment mise au point permet par la fente ou la perforation des grosses bobines mères d'étoffe aérolitique, lesquelles sont ensuite coupées en feuilles ou empilées pour former des cubes de matériau fini. Ces cubes (qui peuvent être comprimés lors du conditionnement) sont expédiés au client à la place des bobines mères fendues plus classiques. Cette technologie, appelée formation de guirlandes, permet des changements importants au mode d'expédition du produit et à son utilisation par le client. Les blocs comprimés sont considérablement plus denses que les bobines mères, et la forme des blocs permet un chargement plus efficace des conteneurs, d'où une réduction des coûts d'expédition à la tonne. Lors de l'utilisation d'une bobine mère, les fréquents changements de rouleaux diminuent habituellement l'efficacité de production. Cependant, en ayant recours à la formation de guirlandes, un client peut juxtaposer les cubes et permettre une meilleure utilisation de la chaîne de conversion.

Produits aérolitiques

La fabrication par voie aérolitique permet l'introduction de nombreuses matières premières différentes dans des étoffes aérolitiques destinées à donner des propriétés spéciales à l'étoffe finie. Les étoffes aérolitiques servent de composantes clés pour une vaste gamme de produits grand public et industriels. Les prix des produits aérolitiques sont habituellement plus élevés et plus stables que ceux des papiers classiques obtenus par voie humide. En général, les étoffes aérolitiques se divisent en quatre grands groupes : les étoffes liées au latex, les étoffes thermoliées, les étoffes multiliées et les matières liées à l'hydrogène. Les étoffes liées au latex entrent dans la fabrication de divers produits depuis les années 70. Les récents progrès réalisés dans la fabrication par voie aérolitique, particulièrement la création de nouvelles étoffes de haut rendement qui sont thermoliées, multiliées et liées à l'hydrogène, ont permis la

modification des produits existants et le développement de nouveaux produits. La société se concentre principalement sur le développement et la fabrication d'étoffes thermoliées et multiliées. Selon la direction, le marché pour de telles étoffes prendra de l'expansion à mesure que les produits sont modifiés et développés dans le but de mettre à profit les caractéristiques de rendement de ces étoffes.

Le diagramme suivant présente les catégories de produits finis dans lesquelles les étoffes aéroliques entrent actuellement ou sont censées entrer.



Source : John R. Starr, Inc.

Le texte suivant décrit les principaux marchés des produits utilisant ou censés utiliser des étoffes aéroliques.

Soins personnels

Hygiène féminine

Au début des années 90, les grands fabricants de produits d'hygiène féminine ont lancé les serviettes hygiéniques ultraminces et des protège-dessous pour remplacer les produits à base de pâte défibrée qui étaient plus épais, peu confortables et moins étanches. Ces produits ultraminces d'hygiène féminine sont munis d'une couche d'acquisition et de transfert (qui transfère le liquide au centre) et d'un centre absorbant (qui emmagasine le liquide). De nombreux produits ultraminces de première génération utilisaient des étoffes aéroliques liées au latex dans le centre absorbant. Le développement d'étoffes thermoliées et multiliées évoluées a permis la modification de ces produits ultraminces. Ces nouvelles étoffes, qui allient la pâte défibrée, les fibres synthétiques, les poudres superabsorbantes et les fibres superabsorbantes, sont plus minces, plus absorbantes et plus efficaces que les étoffes aéroliques classiques. Ces nouvelles étoffes conviennent à un plus grand nombre d'usages dans les produits modifiés, tant comme couche d'acquisition que comme centre absorbant.

Incontinence adulte

Les produits pour l'incontinence adulte comme les culottes absorbantes, les serviettes de protection et les sous-vêtements servent principalement aux problèmes de contrôle urinaire. La direction prévoit que l'utilisation des étoffes liées au latex dans les produits pour l'incontinence adulte connaîtront une croissance négligeable, tandis que

l'usage d'étoffes thermoliées et multiliées présenteront une croissance considérable, principalement en raison du développement de nouveaux produits employant, dans le centre absorbant, des étoffes hautement absorbantes nouvellement développées.

Couches pour bébé

Les couches jetables pour bébé représentent le plus grand marché pour les produits absorbants. Les grands fabricants de couches pour bébé tentent de développer des produits moins coûteux et plus minces. Plusieurs couches de matières, y compris les nontissés, les matières superabsorbantes et la pâte défibrée, entrent actuellement dans le centre absorbant des couches. Bien que les étoffes aéroliques ne soient pas très répandues dans les couches pour bébé, les nouveaux produits aéroliques liés à l'hydrogène devraient réduire le centre à une ou deux couches composites, amincir les centres et simplifier la fabrication des couches en diminuant la quantité des matières requises.

Bien que le marché des couches pour bébé en pays développés soit relativement bien établi, la société est d'avis que la conversion prévue aux produits munis de centres absorbants à base d'étoffes aéroliques et les segments en développement, comme les culottes d'apprentissage, offriront des occasions intéressantes qui pourront faire augmenter les ventes d'étoffes aéroliques.

Serviettes

Serviettes humides

Le marché des serviettes humides est vaste et comporte les débarbouillettes pour bébé, les serviettes corporelles, les tampons démaquillants, les serviettes médicales et les serviettes pour incontinence. Le marché est actuellement dominé par les débarbouillettes pour bébé. Les étoffes aéroliques entrent dans la fabrication des serviettes humides pour constituer un substitut doux, jetable et économique aux tissus ou aux nontissés synthétiques. Les débarbouillettes pour bébé ont jusqu'à maintenant servi à diverses applications. Comme le marché des débarbouillettes pour bébé est bien établi, le marché des serviettes humides devient plus fragmenté à mesure que les fabricants conçoivent et commercialisent des produits pour répondre aux besoins particuliers des consommateurs (comme les papiers démaquillants et les serviettes pour l'incontinence).

Serviettes industrielles et applications médicales

Les serviettes industrielles représentent la plus ancienne application de produits pour les étoffes aéroliques liées au latex. Le marché a connu une croissance soutenue durant les années 70 et 80 à mesure que les serviettes industrielles faites d'étoffes aéroliques ont commencé à remplacer à moindre coût les chiffons et les serviettes de location. Bien que la direction de la société soit d'avis que le segment parvient à maturité, la croissance devrait être stimulée par le lancement de nouveaux produits.

Le milieu médical utilise des étoffes aéroliques dans diverses applications comme les bordures de fenêtres sur les tentures médicales, les pansements absorbants, les masques jetables, les vêtements et les gants de lavage. Sur le marché des risques biologiques, les étoffes thermoliées servent à limiter les fuites de fluides dangereux.

Autres produits

Produits pour la table

Les étoffes aéroliques entrent dans la fabrication de produits jetables de première qualité pour la table comme les serviettes de table et les nappes. Les produits sont adoptés comme substitut économique aux produits classiques en tissu. Jusqu'à maintenant, les ventes de produits de qualité pour la table ont été plus élevées en Europe qu'en Amérique du Nord.

Tampons alimentaires

Les étoffes thermoliées nouvellement développées ont récemment commencé à servir de tampons alimentaires pour le conditionnement de la viande fraîche. Grâce à un procédé de laminage, les étoffes ne sont pas en contact direct avec la viande. Si ces nouveaux tampons alimentaires sont bien accueillis par le marché, la direction prévoit un accroissement des ventes d'étoffes aéroliques destinées à de tels produits.

Soins au foyer

Les étoffes aéroliques thermoliées constituent une composante importante d'une trousse de nettoyage à sec pour le foyer qui a récemment été lancée sur le marché. Un autre produit grand public qui a récemment fait son apparition est une trousse de nettoyage au foyer qui comprend un outil à tête pivotante plate à laquelle le consommateur attache un nontissé jetable. Les matériaux aéroliques au latex et multiliés émergent parmi les marques vedettes de serviettes nettoyantes antibactériennes et jetables. Le lancement de ces produits devrait créer un nouveau segment de marché pour les étoffes thermoliées et multiliées.

Produits divers

Les étoffes aéroliques entrent également dans la fabrication de produits de filtration du carburant, de produits absorbants de conditionnement, de doubleurs de cercueil, de papier de cuisson et de serviettes chaudes jetables de type asiatique.

LES ACTIVITÉS DE LA SOCIÉTÉ

Survol

La société développe et fabrique des étoffes nontissées aéroliques à base de pâte. Les étoffes de Concert constituent les composantes clés d'une vaste gamme de produits, dont les produits d'hygiène féminine, les débarbouillettes pour bébé, les produits pour l'incontinence adulte, les produits pour la table, les produits d'entretien domestique, les tampons alimentaires, les produits médicaux jetables et les produits de filtration du carburant.

L'usine de la société située à Thurso (Québec) Canada a été construite en 1993. Sa capacité annuelle est passée de 3 500 à 7 000 tonnes en 1997. En 1998, la société a ouvert son usine à Falkenhagen (Brandenburg) Allemagne, et a conclu des contrats d'approvisionnement pluriannuels avec deux clients multinationaux importants. L'exploitation d'une deuxième chaîne de fabrication, installée en 1999 à Falkenhagen, a débuté lors du premier trimestre de l'an 2000. Avec l'achèvement de cette expansion, la capacité de l'usine est passée de 10 000 à 28 000 tonnes par année. En juin 2000, la société a acquis Airformed Composites, Inc. (maintenant, Concert ACI Inc., une société dans le domaine de la fabrication aérolique située à Charleston (Caroline du Sud) États-Unis. À l'achèvement de certaines immobilisations à cette usine, la capacité nominale annuelle sera de 10 000 tonnes. La capacité nominale actuelle est approximativement de 6 000 tonnes. Une nouvelle usine est actuellement en construction à Gatineau (Québec) Canada. L'usine recevra deux chaînes de fabrication l'une utilisant la technologie M&J et l'autre la technologie Dan-Web d'une capacité cumulative anticipée de 38 000 tonnes.

Stratégie d'entreprise

Depuis 1993, la société a eu pour objectif de servir les besoins des principales sociétés multinationales fabriquant des produits d'hygiène féminine et personnelle de marque. Dès le départ, la direction de la société a constaté que les étoffes aéroliques pouvaient devenir la norme du marché pour les nouveaux produits d'hygiène féminine remodelés et les autres produits de soins personnels destinés à remplacer les produits plus anciens dont le contenu de pâte spéciale était plus élevé. De plus, la direction croyait que les clients ciblés n'étaient pas servis adéquatement dans le domaine des produits aéroliques. Depuis 1993, Concert met de l'avant une stratégie destinée à la hisser aux premiers rangs de la fabrication des matériaux aéroliques, tel qu'il est indiqué plus loin.

Production aérolique évoluée

La société est axée sur la production d'étoffes aéroliques thermoliées et multiliées évoluées. Grâce à leurs caractéristiques de rendement spécialisées, ces étoffes servent à divers marchés classiques et en développement. La direction est d'avis que les caractéristiques de rendement supérieur des étoffes thermoliées et multiliées feront progresser la croissance du marché de ces étoffes à un rythme plus rapide que celui des étoffes classiques liées au latex.

Accent sur le marché des soins personnels

Depuis 1993, la société oriente ses produits principalement vers le marché des produits de soins personnels. Ce marché d'envergure est relativement peu cyclique et devrait s'élargir à mesure que les produits gagnent la faveur de pays autres que ceux d'Amérique du Nord, d'Europe occidentale et du Japon. Sur le marché des produits de soins personnels, la société s'est concentrée sur la fabrication d'étoffes servant de composantes clés dans les produits d'hygiène féminine. La société a pris de l'expansion à mesure que les étoffes aéroliques sont devenues la norme du marché pour de tels produits, et plus particulièrement lorsque les toiles thermoliées et multiliées ont commencé à remplacer les étoffes classiques liées au latex et les galettes de pâte défibrée. La société prévoit que les étoffes aéroliques deviendront des composantes clés dans divers produits, notamment de soins personnels, y compris les couches pour bébé et les produits pour l'incontinence adulte.

Biens de fabrication souples et modernes

La société bénéficie d'un ensemble de biens de fabrication souples et modernes. Elle a à la fois des chaînes de fabrication M&J et Dan-Web qui peuvent produire des étoffes liées au latex, thermoliées et multiliées, et certaines étoffes liées à l'hydrogène. La direction est d'avis que sa souplesse de fabrication, qui permet à la société de changer et d'élargir sa gamme de produits, est un atout important sur le marché en pleine effervescence des produits aéroliques. Lorsque la construction de la quatrième usine de la société à Gatineau (Québec) sera terminée, elle dégagera plus de 75 % de la production estimative de la société.

Fonction de développement des produits adaptée aux clients

La croissance et le succès récents de la société résultent du développement de produits et de procédés innovateurs adaptés aux intérêts de ses principaux clients. Son succès permanent est lié à la recherche et au développement continus de procédés de fabrication et à la conception de nouveaux produits. Concert entretient de solides relations avec ses clients et son expertise en matière de développement des produits est reconnue. L'équipe de développement des produits de la société travaille en étroite collaboration avec ses principaux clients et en conçoit les besoins.

Service à la clientèle et valeur des produits offerts

La société est consciente de la nécessité d'équilibrer la valeur et le rendement de ses produits. À cette fin, de concert avec ses clients et fournisseurs, elle tente sans cesse d'améliorer la valeur du produit qu'elle offre à sa clientèle, tout en maintenant de solides marges. La société améliore continuellement sa maîtrise des coûts et sa réduction des déchets, deux éléments cruciaux destinés à offrir à ses clients le meilleur rapport de prix et de rendement. Les usines de la société sont situées à proximité de ses grands clients, auxquels elle peut ainsi offrir de meilleurs services, particulièrement aux clients de taille ayant conclu des contrats d'approvisionnement pluriannuels pour ses produits.

Diversité des produits

Tout en maintenant son accent sur la technologie de fabrication par voie aérolique et sur le marché des soins personnels, la société a réussi à élargir sa gamme de produits et à en améliorer la combinaison. Les produits de la société sont actuellement destinés à divers autres marchés, dont le produit pour la table, le conditionnement des aliments, l'entretien ménager, la lessive et divers autres marchés industriels.

Philosophie de gestion entrepreneuriale

Un des éléments clés de la stratégie de la direction a été d'encourager et de développer un cadre où l'esprit d'innovation et d'initiative sont récompensés. Dans un délai relativement court, la société a instauré une solide philosophie d'esprit d'entreprise en attirant un groupe important de gens novateurs et hautement motivés. Ces employés ont une expertise unique dans la technologie de fabrication par voie aérolique et, fait plus important, qui comprennent l'importance du service à la clientèle, ainsi que de la qualité et du rendement des produits.

Usines de fabrication

La société produit actuellement des étoffes aéroliques à trois usines, chacune située à Thurso (Québec) Canada, à Charleston (Caroline du Sud) États-Unis et à Falkenhagen (Brandenburg) Allemagne. Une quatrième usine est en construction à Gatineau (Québec) Canada. L'usine de Gatineau comportera deux chaînes de fabrication supplémentaires. Le tableau suivant décrit les usines existantes et proposées de la société, et comprend les types de chaîne de fabrication installées, les types d'étoffes produites et la capacité de production annuelle actuelle et proposée de chaque usine.

Usines de fabrication existantes et proposées					
Emplacement	Type de chaîne de fabrication	Étoffe produite	Capacité annuelle actuelle (en tonnes)⁽¹⁾	Capacité annuelle estimative (en tonnes)⁽¹⁾	Date estimative de mise en service de l'expansion
Thurso (Québec)	Dan-Web	Thermoliage	7 000	7 000	s.o.
Falkenhagen, Allemagne - Existante	M&J	Liage au latex, thermoliage, multiliage et certaines activités de liage à l'hydrogène	10 000	10 000	s.o.
	M&J	Thermoliage, multiliage et certaines activités de liage à l'hydrogène	18 000	18 000	s.o.
Gatineau (Québec)	Dan-Web	Thermoliage, liage à l'hydrogène et de multiliage	s.o.	20 000 ⁽¹⁾	2e trimestre de 2001
	M&J	Liage au latex, thermoliage, multiliage et liage à l'hydrogène	s.o.	18 000 ⁽¹⁾	2 ^e trimestre de 2001
Charleston (Caroline du Sud)	Dan-Web	Liage au latex, thermoliage et multiliage	6 000	10 000 ⁽²⁾	1 ^{er} trimestre 2001
			<u>41 000</u>	<u>83 000</u>	

- 1) La capacité de production annuelle dépend de divers facteurs, dont la combinaison des produits, la méthode de liage et l'âge de la chaîne de fabrication.
- 2) La pleine capacité sera atteinte seulement lorsqu'un mélange de produits adéquat et des améliorations à la machinerie seront réalisés durant le premier semestre de 2001.

Thurso (Québec) Canada

L'usine de la société à Thurso (Québec) est exploitée par CFL, une filiale en propriété exclusive. Thurso se trouve à quelque 30 kilomètres au nord-est de la région d'Ottawa/Hull. L'usine de Thurso comporte une chaîne de fabrication relevant de la technologie Dan-Web qui est affectée à la production d'étoffes thermoliées dont le poids varie de 70 à 1 200 gm². Les bobines mères peuvent être coupées en largeurs de 30 mm à 950 mm avant d'être expédiées aux clients de la société. La chaîne de fabrication a une capacité annuelle de 7 000 tonnes, selon la combinaison des

produits. La direction croit que la chaîne de fabrication peut être modifiée pour produire certains types d'étoffes multiliées et liées à l'hydrogène.

La machine Dan-Web est hautement automatisée et nécessite peu d'entretien. Elle est facile à démarrer et convient donc tout à fait aux courtes séries de production adaptées à des clients particuliers, ainsi qu'aux changements requis par les différents produits, avec peu de gaspillage et de temps d'arrêt. Comme la machine Dan-Web permet une utilisation optimale de toute une diversité de fibres de tailles différentes, la société peut donc employer un grand choix de matières premières.

L'usine de Thurso se trouve dans un édifice loué d'une superficie de 50 000 pieds carrés. Mise en service le 30 septembre 1993, elle a entrepris la production commerciale au printemps 1994. En 1997, la capacité annuelle de l'usine est passée de 3 500 à 7 000 tonnes. L'usine de Thurso fonctionne actuellement à plein régime avec quatre quarts de travail par jour et compte 73 personnes à temps plein.

Falkenhage (Brandenburg) Allemagne

L'usine de la société à Falkenhagen (Brandenburg) Allemagne, est détenue en propriété et exploitée par l'entremise de la filiale Concert GmbH, qui appartient à 55 % à la société. La ville de Falkenhagen, en Allemagne, est située entre Hambourg et Berlin, et cet emplacement à l'approvisionnement des clients européens de la société. Mise en service en avril 1998, l'usine de Falkenhagen comporte une chaîne de fabrication M&J adaptable pouvant produire des étoffes liées au latex, thermoliées, multiliées et liées à l'hydrogène, et sa capacité maximum atteint quelque 10 000 tonnes par année, selon la combinaison des produits. La chaîne de fabrication peut produire des étoffes liées au latex dont le poids varie entre 50 et 300 gm², de même que des étoffes thermoliées dont le poids varie entre 40 et 2 000 gm². Les bobines mères sont fendues en largeurs de 60 à 1 700 mm.

La chaîne de fabrication M&J est hautement automatisée. Comme pour la chaîne de fabrication Dan-Web de l'usine de Thurso, la chaîne de fabrication M&J installée à l'usine de Falkenhagen permet un démarrage facile et des changements aux produits avec peu d'interruption de la production. Mise en service au début de 1998, l'usine de Falkenhagen se trouve à l'intérieur d'un édifice d'une superficie de 110 000 pieds carrés appartenant à Concert GmbH. En 1998, un important contrat pluriannuel conclu avec un client a suscité la décision d'agrandir l'usine de Falkenhagen au moyen d'une deuxième chaîne de fabrication M&J. Cette nouvelle chaîne de fabrication, dont l'exploitation a débuté durant le premier trimestre 2000, a une capacité de production de 18 000 tonnes par année. Elle pourra fabriquer des étoffes thermoliées, multiliées et certaines étoffes liées à l'hydrogène. La nouvelle chaîne de fabrication ne sera pas adaptable et ne servira pas à la fabrication d'étoffes liées au latex. La machine se trouve dans un nouvel édifice de 130 000 pieds carrés en cours de construction à côté de l'usine existante de 110 000 pieds carrés.

L'expansion comprend aussi le design et la fabrication d'un système de guirlande en ligne pour convertir les bobines mères de matériaux aéroliques en cubes compressés.

En raison de la combinaison actuelle des produits, l'usine de Falkenhagen fabrique actuellement quelque 24 000 tonnes par année. L'usine fonctionne avec quatre quarts de travail par jour et emploie 210 personnes à temps plein.

Concert GmbH a été constituée en 1996 pour construire une usine de fabrication par voie aérolique en Allemagne. Concert GmbH appartient à la société quant à 55 %, à GEA quant à 24,9 %, et à Airlaid produkt-Beteiligungsgesellschaft GmbH (APB) quant à 20,1 %. GEA est une grande société internationale d'ingénieurs-conseils établie en Allemagne et l'ancien propriétaire de M&J. ABP est une société fondée par feu Bernd Sander, un investisseur privé dans l'industrie de fabrication par voie aérolique. Les actions de APB sont maintenant détenues par Paul Topmöller, Reiner Haßheider et Vicell Europe B.V., Pays-Bas. Lors de la formation de Concert GmbH, chacun des actionnaires de cette société ont apporté en contribution leur quote-part proportionnelle du capital initial total de 10,0 millions de DM. Une autre tranche de 10,0 millions de DM en capitaux propres et de 7,1 millions de DM en prêts d'actionnaires ont été versés en contributions proportionnelles en 1998 pour l'établissement d'un fonds de roulement supplémentaire et le financement partiel de l'expansion.

Conformément aux modalités du contrat de société, la société, GEA et APB ont convenu d'élire un conseil consultatif (le *conseil consultatif*). Le conseil consultatif est actuellement constitué de quatre membres dont deux sont des représentants de la société, un de GEA et un de APB. La société et GEA ont chacune le droit de nommer un

directeur général qui se charge de la gestion quotidienne. Aux termes du contrat de société, toutes les décisions des administrateurs de Concert GmbH concernant les questions fondamentales, dont la vente de l'actif, les fusions, les financements ou les dépenses en immobilisations importantes, exigent l'approbation du conseil consultatif. Les décisions de ce conseil sont mises aux voix de la majorité simple. Toutes les résolutions des actionnaires requièrent une majorité d'au moins 80 % des votes présents et une assemblée. En conséquence, bien que la société peut acheter toutes les actions détenues par GEA, les résolutions des actionnaires devront continuer de recevoir l'approbation de APB. APB détient présentement 20,1 % des votes. Le Conseil consultatif doit approuver toutes les activités et les transactions juridiques des directeurs généraux qui sont considérés par le Conseil consultatif comme étant hors du cours normal des affaires qui inclut les activités et les transactions juridiques tel que la vente ou l'acquisition d'actifs excédant 100 000 DM, la vente ou l'acquisition d'immeubles, l'octroi de prêts ou de crédits, l'acceptation de garanties et l'engagement d'employés dont le salaire excède 80 000 DM.

Les documents constitutifs de Concert GmbH et les autres ententes entre ses actionnaires ne comportent aucune disposition de rachat ou de disposition obligatoire, bien qu'aucun actionnaire ne puisse disposer de sa participation sans d'abord l'offrir aux autres actionnaires. En vertu des dispositions du contrat de société, en vigueur depuis le 1^{er} octobre 2000, Concert et APB ont une option d'achat d'acquérir sur une base proportionnelle l'intérêt de GEA dans Concert GmbH. Cette option d'achat peut être exercée soit par APB ou par la société. Le nombre d'actions que l'une ou l'autre des parties peut acquérir est proportionnel à l'intérêt qu'elles détiennent dans Concert GmbH. Cependant, si seulement une des parties décide de lever l'option d'achat, alors GEA a le droit de demander à telle partie d'acquérir la part des actions que GEA détiendrait suite à l'acceptation de cette offre. Le prix d'achat pour les actions de Concert GmbH détenues par GEA doivent au moins être à la valeur aux livres de Concert GmbH au moment de la levée de cette option d'achat. La société négocie actuellement avec GEA la levée de son droit d'option d'achat à un prix commercialement raisonnable.

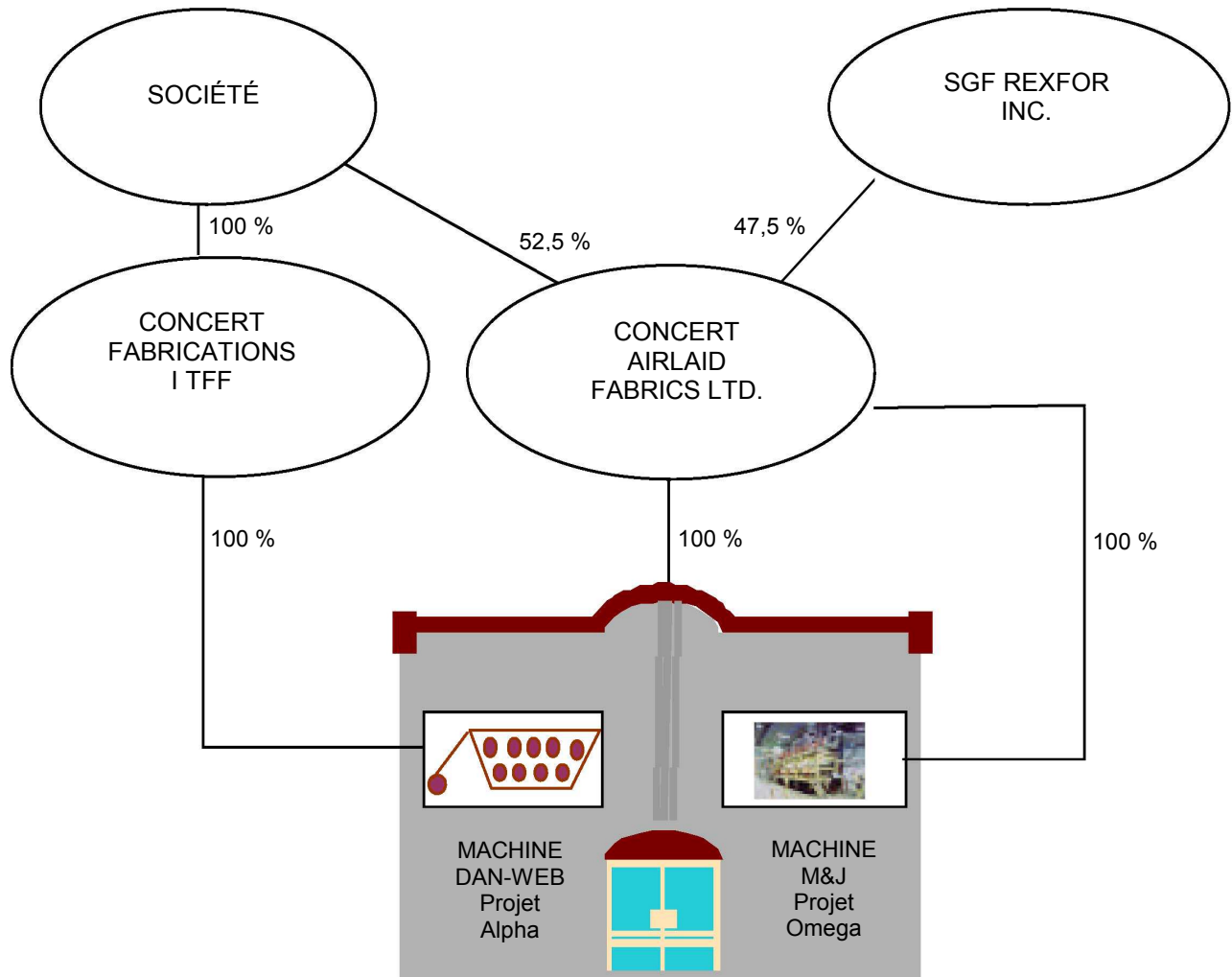
Gatineau (Québec) Canada

Durant l'année 1999, la société a eu des discussions avec ses clients multinationaux importants pour la fourniture d'étoffes aéroliques et à l'automne 1999, ces discussions se sont complétées par la signature de deux contrats d'approvisionnement pluriannuels. En vue de satisfaire la demande d'étoffes requises en vertu de ces contrats, la société a décidé d'entreprendre la construction d'une usine de fabrication à Gatineau (Québec), et d'y installer deux chaînes de fabrication aéroliques.

En décembre 1999, CAL a acquis de la ville de Gatineau un terrain important totalisant approximativement 900 000 pi² situé dans le parc industriel. En mars 2000, CAL a entrepris la construction d'une usine de 310 000 pi² qui hébergera les deux chaînes de fabrication. La première chaîne de fabrication sera une machine M&J de 2,7 m de large, d'une capacité nominale annuelle de 18 000 tonnes. La seconde chaîne de fabrication sera une machine Dan-Web de 2,7 m de large d'une capacité estimée annuelle de 20 000 tonnes. La société anticipe que les deux chaînes de fabrication devraient être en exploitation durant le deuxième trimestre de 2001.

La société a estimé le coût de l'usine de Gatineau approximativement à 139 100 000 \$ qui inclut la construction de l'usine, l'achat des deux chaînes de fabrication, les coûts de démarrage et le fonds de roulement. CFL est le propriétaire et l'exploitant de la chaîne de fabrication Dan-Web. CAL est le propriétaire de l'usine de Gatineau et le propriétaire et l'exploitant de la chaîne de fabrication M&J. SGF Rexfor inc. a souscrit et payé 47,5 % des actions émises et en circulation de CAL.

L'usine de Gatineau



La chaîne de fabrication Dan-Web

CFL est le propriétaire et l'exploitant de la chaîne de fabrication Dan-Web. Le coût de la chaîne de fabrication Dan-Web est estimé à 40 000 000 \$.

Prêt à long terme et prêt d'exploitation

Le 8 juin 2000, CFL a convenu une convention de crédit avec une banque à charte canadienne (la *banque principale*) pour un prêt à terme d'un montant de 20 000 000 \$ et pour un prêt d'exploitation pour le montant de 5 000 000 \$.

Le taux d'intérêt sur le prêt à long terme variera selon divers facteurs dont la façon dont le prêt est prélevé et le ratio d'endettement de CFL. Le prêt à long terme porte initialement intérêt au taux préférentiel de la banque principale plus 1,25 %. Le prêt à long terme est remboursable en versements trimestriels croissants commençant un an et se terminant cinq ans et demi plus tard après le prélèvement. Un remboursement annuel additionnel correspondant à 35 % de la marge brute d'autofinancement excédentaire dégagée par la chaîne de production Dan-Web est requis tant que le montant du prêt excède 10 000 000 \$. Les prêts sont garantis par une charge fixe et flottante grevant tout

l'actif de CFL. En outre, 2 500 000 \$ ont été mis de côté à même le prêt de 10 000 000 \$ de SGF Rexfor inc. à CFL pour financer les dépassements des coûts concernant la chaîne de production Dan-Web. Tout fonds disponible de cette partie mise de côté lors du parachèvement de la chaîne de fabrication de Dan-Web sera remise à CFL. Les conditions de prélèvement comprennent la clôture des prêts de SGF Rexfor inc. et d'Investissement Québec, la signature du contrat à prix fixe pour 60 % des coûts estimatifs de la chaîne de fabrication Dan-Web et les autres conditions courantes pour un prêt de financement de projet.

La convention de crédit prévoit aussi que la banque principale fournit à CFL un prêt d'exploitation à demande de 5 000 000 \$. CFL peut commencer les prélèvements sur le prêt d'exploitation à compter de la production commerciale telle que cette expression est définie à la convention de crédit.

Prêt Investissement Québec

Le 8 juin 2000, CFL a convenu une convention de prêt avec Investissement Québec d'un montant de 5 000 000 \$ pour la chaîne de fabrication Dan-Web. Investissement Québec est une société appartenant au gouvernement du Québec qui fournit et attire du financement pour des projets présentant des avantages économiques pour les résidents du Québec. Le prêt ne porte aucun intérêt pendant sept ans. Le montant principal sera remboursé à compter de la troisième année après la date de la première avance de fonds en versements annuels égaux au moindre du quart du montant initial du prêt ou 35 % de la marge brute d'autofinancement excédentaire dégagée par la chaîne de fabrication Dan-Web. Lorsque le solde du prêt à long terme est inférieur à 10 000 000 \$, le versement annuel sera égal au moindre (i) du quart du montant initial du prêt plus tout montant déficitaire par rapport à l'année précédente et l'intérêt capitalisé le cas échéant et (ii) de 70 % de la marge brute d'autofinancement excédentaire dégagée par la chaîne de fabrication Dan-Web. Le prêt est garanti par une charge au second rang grevant tout l'actif de CFL. Si un versement annuel est inférieur au quart du montant initial du prêt parce que la marge brute d'autofinancement disponible est limitée, le montant déficitaire portera intérêt au taux variable d'Investissement Québec majoré de 0,25 %. La société s'est engagée à employer au moins 50 personne à l'usine de Thurso et au moins 120 personnes à l'usine de Gatineau dans un délai de trois années.

Prêt par SGF Rexfor inc.

SGF Rexfor inc. a fourni à CFL une marge de crédit maximum de 10 000 000 \$. SGF Rexfor inc. est une filiale en propriété exclusive de la société générale du financement du Québec, un organisme du gouvernement du Québec qui offre de financer les projets présentant des avantages économiques et stratégiques pour la province de Québec. Le budget proposé pour la chaîne de fabrication Dan-Web requiert le prélèvement de seulement 5 000 000 \$ à même cette marge de crédit. Cependant la marge totale de 10 000 000 \$ demeure à la disposition de CFL pour un maximum de deux années jusqu'à ce que la chaîne de fabrication Dan-Web soit mise en production commerciale. Le prêt est attesté par une débenture et porte intérêt au taux annuel de 15 % l'an plus un intérêt additionnel de 500 000 \$ payable à échéance. Le prêt aura une durée de six années. Si le prêt n'est pas remboursé à sa date d'échéance, SGF Rexfor inc. peut à son gré convertir le solde en cours en actions ordinaires de la société à un prix de conversion égal au plus élevé de (i) 5,50 \$ l'action ordinaire et (ii) 95 % du cours du marché alors en vigueur des actions ordinaires de la société.

Usine de Gatineau et la chaîne de production M&J

CAL est le propriétaire de l'usine de Gatineau de même que propriétaire et exploitant de la chaîne de fabrication M&J. SGF Rexfor inc. a souscrit et payé 47,5 % des actions émises et en circulation de CAL. Les coûts de l'usine Gatineau et de la chaîne de fabrication M&J sont estimés à 99 100 000 \$.

Fonds de roulement de CAL

Le 8 juin 2000, la société a souscrit pour 52,5 % des actions de CAL pour une contrepartie de 16 800 000 \$ alors que SGF Rexfor inc. a souscrit le solde de 47,5 % des actions de CAL pour une contrepartie de 15 200 000 \$.

La société et SGF Rexfor inc. ont signé une convention d'actionnaires prévoyant les conditions qui régissent CAL. La convention d'actionnaires prévoit notamment que le conseil de CAL se composera de trois personnes nommées par la société et de deux personnes nommées par SGF Rexfor inc. et que le quorum des assemblées pour les actionnaires sera à 75 % des actions comportant droit de vote en circulation. Chaque actionnaire a un droit de

préférence lui permettant d'acquérir des actions additionnelles de CAL pouvant être émises. Chaque actionnaire a de plus un droit de premier refus lui permettant d'acheter les actions de l'autre actionnaire. Par surcroît, la société a une option d'achat lui permettant d'acquérir des actions de CAL que détient SGF Rexfor inc.. La société peut lever cette option d'achat au cours des 18 mois suivant la date de clôture à un prix égal au placement de SGF Rexfor inc. plus un rendement annuel de 15 % composé mensuellement et des frais croissants de transaction. Cette option d'achat peut également être levée trois ans après que la chaîne de production M&J a atteint un certain niveau de production, au plus élevé de la juste valeur marchande (excluant toute escompte pour des intérêts minoritaires) des actions et du placement initial de SGF Rexfor inc. majoré d'un rendement annuel de 15 % composé trimestriellement. Sept années après la clôture, SGF Rexfor inc. peut à son gré lever dans certains cas une option de vente obligeant la société à lui racheter les actions de CAL à leur juste valeur marchande du moment. Huit ans après la clôture, SGF Rexfor inc. peut convertir toute action restante de CAL en actions ordinaires de la société à un prix de conversion égal à 95 % du cours du marché alors en vigueur par action ordinaire ou à 5,50 \$ par action ordinaire selon le montant le plus élevé.

Prêt à long terme et prêt d'exploitation

Le 8 juin 2000, CAL a convenu une convention de crédit avec une banque à charte canadienne (la *banque principale*) pour un prêt à long terme d'un montant de 45 000 000 \$ et pour un prêt d'exploitation d'un montant de 7 500 000 \$.

Le taux d'intérêt sur le prêt à long terme varie selon divers facteurs, dont le mode de prélèvement du prêt et certains ratios d'endettement. Le prêt à long terme porte initialement intérêt au taux préférentiel de la banque principale majoré de 1,25 %. Le prêt est remboursable en versements trimestriels croissants commençant un an après le prélèvement et se terminant cinq ans et demi plus tard. Un remboursement annuel additionnel égal à 35 % de la marge brute d'autofinancement excédentaire dégagé par la chaîne de fabrication M&J est requis tant que le montant du prêt demeure supérieur à 22 500 000 \$. Les prêts sont garantis par une charge fixe et flottante de premier rang contre tout l'actif de CAL. De plus, les actionnaires de CAL ont fourni une sûreté garantissant que l'usine de Gatineau sera construite et mise en service à l'intérieur du budget alloué. Les conditions de prélèvement comprennent la clôture du prêt d'Investissement Québec, la confirmation du placement par SGF Rexfor inc., la signature de contrats à prix fixe visant au moins 60 % du coût de la chaîne de fabrication M&J et les autres conditions habituelles pour un prêt de financement de projet. De plus, 2 500 000 \$ ont été mis de côté à même le prêt de 10 000 000 \$ de SGF Rexfor inc. pour financer tout dépassement des coûts de la chaîne de fabrication M&J. Tout solde provenant de cette partie des fonds mise de côté sera remis à CAL lors du parachèvement de la chaîne de fabrication M&J.

La convention de crédit prévoit que la banque principale fournit à CAL un prêt d'exploitation à demande de 7 500 000 \$. CAL peut commencer à prélever à même ce prêt à compter de la production commerciale telle que cette expression est définie à la convention de crédit.

Prêt Investissement Québec

Le 8 juin 2000, CAL a convenu une convention de prêt avec Investissement Québec d'un montant de 15 000 000\$. Les conditions du prêt sont sensiblement identiques à celles du prêt qu'Investissement Québec a consenti à CFL. Le prêt ne porte aucun intérêt pendant huit années. Le montant en capital sera remboursé à compter de trois ans de la date de la première avance de fonds en versements annuels correspondant au moindre du cinquième du montant initial du prêt et de 35 % de la marge brute d'autofinancement disponible. Lorsque le solde du prêt à long terme sera inférieur à 22 500 000 \$, le versement annuel sera égal au moindre (i) du cinquième du prêt initial plus tout montant déficitaire par rapport à l'année précédente et l'intérêt capitalisé, le cas échéant et (ii) de 70 % de la marge brute d'autofinancement excédentaire dégagé par la chaîne de production M&J. Le prêt est garanti par une charge de deuxième rang grevant tout l'actif de CAL. Si le versement annuel est inférieur au cinquième du montant initial du prêt parce que la marge brute d'autofinancement est limitée, le montant déficitaire portera intérêt au taux variable d'Investissement Québec majoré de 0,25 %.

Charleston (Caroline du Sud) États-Unis

En juin 2000, la société a acquis un intérêt de 100 % dans Airformed Composites, Inc. aux fins de supporter l'augmentation rapide dans la demande et en vue d'augmenter la diversité géographique de société. Après cette acquisition, la société a changé le nom de cette filiale acquise en celui de Concert ACI Inc. (*ACI*). Cette filiale a été conçue en 1997 dans le but de fabriquer et vendre de véritables structures composites. ACI est située à Charleston (Caroline du Sud) États-Unis. Cette usine inclut une chaîne de fabrication variable de type Dan-Web susceptible de produire un produit de liage au latex, de thermoliage et de multiliage avec une capacité annuelle nominale d'environ 6 000 tonnes selon le mélange de produits. Cette ligne d'une largeur de 1,93 mètres est située dans un édifice loué de 50 000 pieds carrés. La société se propose d'augmenter la capacité nominale annuelle de ACI à 10 000 tonnes au cours du premier trimestre de 2001.

En vertu des conditions de l'acquisition, la société a émis 388 810 actions ordinaires en contrepartie de 100 % des actions émises et en circulation de ACI. De plus, ACI a émis des débentures convertibles d'une durée de huit (8) années au bénéfice de ses anciens actionnaires et porteurs de débentures (les *porteurs de titres Airformed*) pour un montant total en capital de 9 066 045 \$ US convertibles en 2 189 866 actions ordinaires de la société au taux de 4,14 \$US par action. Ces débentures ne portent aucun intérêt pour les deux (2) premières années et porteront un taux d'intérêt de 8 % l'an par la suite. La société détient l'option sous réserve de certaines conditions de racheter les débentures après le 31 mai 2001. Les débentures peuvent être converties au choix de leurs porteurs à un prix de 4,14 \$US par action y compris la prise en charge de la dette bancaire et incluant des sommes d'argent investies et prêtées à ACI, la valeur de transaction est d'approximativement de 19 millions de dollars US. De plus, à l'appui de cette acquisition, la société a conclu un placement privé pour 752 787 dollars (500 000 dollars US) aux termes de laquelle la société a émis 167 286 unités (les *unités*) au prix de 4,50 \$ l'unité. Chaque unité comprend une action ordinaire et un demi bon de souscription. Un bon de souscription entier permet d'acquérir une action ordinaire ou plus de 6,00 \$ en tout temps le ou avant le 31 mai 2002.

Cette acquisition a fourni à la société une unité de fabrication immédiate en vue de rencontrer la demande en constante augmentation pour les produits de la société. La Caroline du Sud est à proximité des clients de la société dans le sud des États-Unis, du Mexique et de l'Amérique du Sud et en conséquence fournit à la société des occasions importantes d'accélérer l'accès aux marchés des produits de la société fabriqués à partir de la nouvelle usine à Gatineau(Québec). La chaîne de fabrication variable de ACI de type Dan-Web est technologiquement complémentaire à la chaîne de Thurso (Québec).

Matières premières

La principale matière première qui entre dans la fabrication des produits de la société est la pâte défibrée de pin du sud, et elle constitue la plus importante composante des coûts de production variables de cette dernière. La société achète la pâte défibrée aux cours du marché en vigueur et n'a conclu aucune convention d'achat à long terme pour ce type de pâte. Même si le procédé de fabrication qu'utilise la société lui permet d'employer la pâte défibrée en combinaison avec tout un éventail de fibres de tailles et de types différents, les contrats d'approvisionnement pluriannuels précisent l'utilisation obligatoire de certains types et de certaines qualités et tailles de fibres. Ces contrats comprennent des dispositions de rajustement des prix en cas de fluctuations marquées du prix de la pâte défibrée sur le marché. La pâte défibrée a toujours été disponible en quantité adéquate sur le marché.

Outre la pâte défibrée, les produits de la société utilisent également diverses quantités de fibres liantes, de poudres absorbantes, de résines liantes, de pellicule de polyéthylène et de canevas de renfort ou d'une autre enveloppe déposée sur l'étoffe ou intégrée à celle-ci. Ces fournitures sont achetées à divers fabricants. Le thermoliage et le multiliage exigent de grandes quantités d'électricité pour que la chaleur adéquate puisse être appliquée à une toile afin de déclencher le liage. Les usines de la société sont situées à proximité d'approvisionnements adéquats d'électricité.

Produits de la société

La société est principalement axée sur le développement et la fabrication d'étoffes aéroliques thermoliées et multiliées spéciales. Ces étoffes constituent actuellement plus de 85 % de sa production. Grâce à une combinaison d'options de procédés, de techniques exclusives, d'expertise relative à l'industrie et à la conception des produits

ainsi que d'emplacements stratégiques, la société offre à ses clients une éventail d'étoffes aéroliques de haut rendement à des prix attrayants. Le texte suivant décrit les principaux marchés utilisant les produits de la société.

Produits de soins personnels

Hygiène féminine

La société développe et fabrique des étoffes aéroliques servant de centre absorbant et de couches d'acquisition et de distribution des serviettes hygiéniques ultraminces et des protège-dessous. Les contrats d'approvisionnement pluriannuels de la société visent principalement l'approvisionnement d'étoffes thermoliées et multiliées pour ce marché. La direction croit que d'importantes occasions de croissance existent sur ce marché pour les nouvelles étoffes aéroliques thermoliées et multiliées que la société s'affaire à développer et qui combinent les couches d'acquisition, de distribution et d'emmagasiner, réduisant ainsi considérablement la manutention des matières premières et augmentant les efficacités des chaînes de fabrication du client. La majorité des étoffes aéroliques fabriquées par la société entrent dans les produits hygiéniques.

Incontinence adulte

La production de la société sert à fabriquer les couches peu épaisses d'emmagasiner de grands volumes de liquide dans les culottes et protège-dessous pour adultes. Les procédés de la société prévoient un contenu élevé de polymères superabsorbants, répartis également à travers l'étoffe et convenant tout à fait aux applications des produits pour incontinence, tant sur les marchés du détail que des institutions.

Couches pour bébé

Bien que l'emploi d'étoffes aéroliques ne soit pas très répandu dans les couches pour bébé, la société s'affaire à développer de nouvelles étoffes liées à l'hydrogène qui pourraient servir de centre absorbant dans les couches pour bébé. Si les fabricants adoptent de tels produits pour les couches pour bébé, ce marché pourrait offrir une intéressante occasion de croissance pour la société.

Serviettes

Serviettes humides

Bien que la direction croie que la société pourrait dégager un chiffre d'affaires additionnel de ce marché, celle-ci ne recherche pas activement d'autres ventes puisque les produits ne nécessitent pas d'étoffes dotées de caractéristiques importantes de rendement spécialisé; les marges sont donc plus faibles pour ces étoffes.

Serviettes industrielles et applications médicales

Le marché des serviettes industrielles utilise des étoffes classiques liées au latex comme substitut économique aux serviettes de location et aux essuie-mains haut de gamme. Les produits aéroliques fournis à ce marché comportent habituellement des marges inférieures en comparaison d'autres produits.

Le segment des étoffes aéroliques du marché médical est plutôt spécialisé et axé sur les applications thermoliées et multiliées dans les systèmes de retenue des déchets dangereux, ainsi que des serviettes et pansements antimicrobiens. Les marges sont en général élevées, et la direction est d'avis que des occasions de croissance peuvent exister pour les produits de la société.

Autres produits

Produits pour la table

La production de la société est affectée aux produits pour la table, comme les serviettes de table, les nappes, les dessous de verre et les napperons. Ces produits emploient des étoffes liées au latex. La direction prévoit que les ventes à ce segment de marché demeureront relativement constantes.

Tampons alimentaires

La production de la société est destinée principalement à l'Europe. Le marché des tampons alimentaires est un marché relativement nouveau pour les étoffes aéroliques. La société reconnaît toutefois comme un secteur à potentiel de haute croissance et de marges élevées. Aux États-Unis, la société et un de ses distributeurs collaborent avec un fournisseur principal de produits de tampons alimentaires au développement d'un produit aérolique laminé répondant aux normes de santé, de sécurité et de rendement.

Soins au foyer

La production de la société est consacrée aux étoffes utilisées dans les produits de lessive et de nettoyage récemment mis au point. La direction prévoit une augmentation de son chiffre d'affaires sur ce marché à mesure que les produits sont accueillis par les consommateurs et que la capacité devient disponible.

Tampons d'impression

En association avec un grand fabricant de machines à imprimer les documents à grande vitesse, la société a mis au point des étoffes thermoliées devant servir de tampons d'absorption de l'encre. Le marbre absorbe l'excès d'encre et empêche la décoloration des documents imprimés. Il s'agit d'un marché à valeur ajoutée que la direction croit doté d'un potentiel de croissance considérable.

Ventes et commercialisation

Les efforts de la société en matière de ventes et de commercialisation sont axés sur l'établissement à long terme de relations avec ses clients. Ces efforts relèvent des équipes internes des ventes, de la commercialisation et du développement des produits de la société, ainsi que de tiers mandataires choisis. La société a un bureau des ventes et un service de développement des produits dans chacune de ses usines de fabrication et elle coordonne les engagements contractuels stratégiques à partir de son siège social à Vancouver, Canada. Le personnel de la société est responsable de l'ensemble des ventes, y compris les ventes aux multinationales. Les tiers mandataires sont habituellement employés dans des segments de marchés spécialisés ou locaux comme dans certaines régions d'Europe, d'Asie et dans d'autres marchés naissants.

Bon nombre des membres des équipes des ventes de la société ont une formation technique et des connaissances poussées sur les produits et les procédés de fabrication de cette dernière. Ces équipes de vente participent activement au développement des produits et travaillent en étroite collaboration avec les équipes de recherche et de développement des clients.

Au cours de la période de neuf mois terminée le 30 septembre 2000, les ventes de la société ont été partagées approximativement à raison de 35 % et 65 % entre l'Amérique du Nord et l'Europe. Les clients sont de diverses tailles, depuis les petites et moyennes entreprises jusqu'aux grands conglomérats multinationaux. La société vend actuellement à plus de 40 clients sur le marché international. Toutefois, les ventes aux sept premiers clients de Concert représentent quelque 68 % de son chiffre d'affaires et devraient passer à plus de 75 % durant l'exercice 2001. Voir la rubrique *Facteurs de risque*. Les marchandises sont livrées par train, par camion ou par transporteur maritime, et elles sont habituellement vendues f.-à-b. depuis les usines de fabrication de la société.

La société a signé des contrats d'approvisionnement pluriannuels avec des clients multinationaux importants. Ces contrats comprennent des exigences d'achat de volumes annuels minimums à des prix de vente fondés sur les taux du marché en vigueur. Les contrats comprennent en outre des rajustements de prix pour les fluctuations du coût des

matières premières, comme la pâte défibrée. Le client peut résilier les contrats moyennant certaines conditions. Les contrats d'approvisionnement pluriannuels prévoient l'approvisionnement pour environ 300 millions de dollars d'étoffes aéroliques entre 2001 et 2004. Un client s'est engagé à utiliser environ 45 % de la chaîne Dan-Web à Gatineau et un autre client s'est engagé à utiliser quelque 50 % de la chaîne M&J à Gatineau. La société s'attend à ce que son bassin de clients soit plus diversifié lorsque l'usine de Gatineau fonctionnera à plein régime.

Recherche et développement

Les produits de la société servent principalement de couche d'acquisition et de transfert ainsi que de centre absorbant des produits d'hygiène féminine, tant pour des producteurs de marques privées que de noms de marque. La société s'affaire en outre à développer des produits pour le marché de l'incontinence adulte et de l'élimination des déchets médicaux, des couches pour bébé, du conditionnement des aliments, des produits de lessive, de la filtration industrielle et des produits de nettoyage, lesquels sont tous, selon la direction, dotés d'un potentiel de croissance élevé.

L'enthousiasme graduel des fabricants pour les serviettes pour l'incontinence adulte et les serviettes hygiéniques superabsorbantes et ultraminces a stimulé l'utilisation et le développement de matières aéroliques plus complexes comme celles offertes par la société. La société travaille en étroite collaboration avec les clients pour développer des produits de créneaux spécialisés employant les étoffes de la société.

L'équipe des ventes et de la commercialisation, les ingénieurs des procédés de fabrication et le personnel de recherche et de développement de la société forment des équipes de développement des produits qui collaborent étroitement avec les ingénieurs et le personnel de développement des produits des clients en vue d'améliorer les produits existants et de développer de nouveaux produits destinés au marché des étoffes aéroliques. Comme elle était déterminée à développer et à fabriquer des étoffes aéroliques de pointe, la société a pu mettre sur pied une équipe de recherche et de développement composée de scientifiques et d'ingénieurs possédant une longue expérience dans la chimie des polymères, la distribution des fibres et des liquides, la manutention des matériaux, le génie des procédés opérationnels et le génie mécanique.

La société emploie un personnel technique important qui jouit d'une longue expérience industrielle dans le génie des procédés opérationnels, le développement des produits et la gestion de la qualité. Lorsqu'ils ont commencé à travailler pour Concert, ces scientifiques et ingénieurs provenaient de grandes multinationales, d'importants fournisseurs de machinerie et de grands concurrents de la société. Celle-ci entend élargir son personnel technique afin de se hisser en tête du marché pour ce qui est du savoir-faire.

La société a engagé des ressources élevées sur la recherche et le développement et prévoit continuer à le faire.

Propriété intellectuelle

La société obtient, sous licence, du fabricant de la machinerie concernée, la technologie qu'elle utilise dans ses procédés de fabrication par voie aérolique. Ces licences ne visent pas les activités de formation en guirlande. Bien qu'elle ne détienne aucun brevet pour ces procédés, la société croit avoir obtenu, à des conditions favorables, les licences et permis à long terme nécessaires pour pouvoir maintenir sa position concurrentielle et développer d'autres produits. Dans le cadre de tout procédé ou de toute application qu'elle met au point, la société prévoit préserver le caractère confidentiel de ces développements.

Le procédé en guirlande n'est pas breveté et la propriété de la technologie ayant trait au procédé en guirlande peut dans le futur limiter les activités de la société dans ce domaine. Voir *Facteurs de risque — Propriété intellectuelle et Questions d'ordre juridique*.

La société a enregistré la marque de commerce CelluWeb^{MC} au Canada, aux États-Unis et au Japon. La société est propriétaire des marques de commerce américaines Mitromill^{MC}, Smart Core^{MC} et Smart Pac^{MC}. Elle n'a pas officiellement enregistré de droits d'auteur et n'a obtenu aucune protection par brevet pour ses produits.

Concurrence

Les produits de la société sont soumis à la concurrence dans tous les marchés. Dans le secteur des étoffes aéroliques, les connaissances techniques, la capacité de production, l'innovation, le développement des produits, les coûts et l'approvisionnement sont les facteurs concurrentiels les plus importants dans le développement et le maintien des affaires. Grâce à sa technologie et à son expertise en matière de développement des produits, la société croit jouir d'un avantage sur la concurrence qui lui permet de développer et de vendre des produits spécialisés à valeur ajoutée.

Comme un certain nombre de ses produits sont vendus à des créneaux de marché ou à des marchés spécialisés, la société croit que l'importance de tels marchés, par rapport aux capitaux et au degré d'expérience technique unique nécessaires à la pénétration de ses marchés, présente un obstacle considérable à l'arrivée de nouveaux concurrents.

Les principaux concurrents de la société sont en général d'une taille nettement supérieure à celle de Concert pour ce qui est du volume de la production et des ventes. Toutefois, la plupart des concurrents sont également des divisions ou des filiales d'entreprise de plus grande envergure, dont bon nombre peuvent offrir des produits substitués, complémentaires ou concurrentiels. La plupart de ces sociétés peuvent accéder à des capitaux plus facilement que la société. Pour que celle-ci puisse maintenir un avantage concurrentiel, elle devra repérer les produits spécialisés à valeur ajoutée qui ne sont pas bien servis par la concurrence. La société peut de plus avoir besoin de capitaux élevés pour développer une capacité de production élaborée lui permettant de rivaliser efficacement avec ces autres fournisseurs. Voir la rubrique *Facteurs de risque - Concurrence*.

Les principaux concurrents de la société sont Buckeye Technologies Inc. (*Buckeye*) et Fort James Corporation (*Fort James*). Établie à Memphis (Tennessee) États-Unis, Buckeye exploite des usines de fabrication par voie aérolique en Colombie-Britannique, Canada, à Cork, en Irlande, en Caroline du Nord, États-Unis et à Steinfurt, en Allemagne. Buckeye déclare une capacité actuelle de production annuelle d'étoffes aéroliques de 85 000 tonnes qui augmentera de 50 000 tonnes lors de l'achèvement de l'aménagement d'une nouvelle machine devant être aménagée en Caroline du Nord. Fort James, établie à Green Bay, dans le Wisconsin, États-Unis, exploite des usines à Green Bay, dans cet État, à Avigliano, en Italie, et à Gien, en France.

Environnement

La société est soumise à un large éventail de lois et de règlements fédéraux, étrangers, provinciaux, d'État et locaux en matière de pollution et de protection de l'environnement. Les nombreuses exigences environnementales s'appliquant à la société comportent des lois portant sur les émissions atmosphériques, l'évacuation des eaux usées et la manutention, l'élimination et les rejets de substances et de déchets solides et dangereux. La société observe actuellement toutes lois environnementales applicables.

Contrairement aux procédés classiques de fabrication du papier qui supposent l'utilisation de grandes quantités d'eau dans laquelle des fibres cellulosiques sont suspendues et réparties, les procédés de fabrication par voie aérolique utilisent très peu d'eau, ou dans certains cas, n'en utilisent pas du tout. En conséquence, l'eau évacuée est nettement moindre que dans le cas du procédé de fabrication du papier par voie humide. Les évacuations d'eau provenant de l'entretien et du nettoyage de la machinerie nécessitent une filtration et un traitement chimique négligeables. Quant aux émissions atmosphériques, la société recourt à un système de recyclage élaboré pour les fibres et l'air utilisés dans sa machinerie de mise en forme. En conséquence, les fibres ou autres émissions de particules dans l'atmosphère sont minimales et en deçà des limites légales spécifiées.

Concert a également adopté des procédures de récupération des déchets ou des sous-produits dégagés à l'interne. Elle ne prévoit pas actuellement que l'observation continue des exigences environnementales ait des répercussions marquées sur son exploitation, sa situation financière ou sa position concurrentielle.

Direction

Les antécédents et l'expérience des membres de la haute direction de la société sont présentés ci-dessous.

Dieter Peter

Âgé de 59 ans, M. Peter est président du conseil d'administration et chef de la direction de Concert. En 1991, il a réorganisé Concert et a depuis lors consacré toutes ses énergies à la commercialisation de la technologie des étoffes aéroliques thermoliées. Cette détermination a abouti à l'établissement de la première chaîne de fabrication commerciale canadienne d'étoffes aéroliques thermoliées en Amérique du Nord, à Thurso(Québec). En raison de ses qualités de chef de file dans ce domaine et de son souci de servir la clientèle de la société à l'échelle mondiale, M. Peter a vu à l'établissement d'une deuxième usine de fabrication de Concert à Falkenhagen.

M. Peter a fondé Merfin Hygienic International Inc. (*Merfin*) en 1986. Merfin a été la première société au Canada à produire des étoffes aéroliques à l'aide d'une chaîne de fabrication M&J. Buckeye a fait l'acquisition de Merfin en 1997. M. Peter était directement chargé du transfert de la technologie et de l'acquisition des usines de Merfin, ainsi que du financement et de l'inscription des titres de celle-ci à la cote des Bourses de Vancouver et de Toronto. M. Peter possède un diplôme en optométrie de l'école d'optométrie de Cologne, Allemagne..

John McNicol

Âgé de 41 ans, M. McNicol s'est joint à l'équipe de direction en qualité de président et de chef de l'exploitation en septembre 1998. Il a été nommé administrateur de Concert en février 1999. En juin 2000, M. McNicol a démissionné de son poste de chef de l'exploitation, mais est demeuré comme administrateur et président de Concert. M. McNicol possède une longue expérience au sein de l'industrie des étoffes aéroliques en raison du temps qu'il a passé auprès de Merfin. Il a occupé divers postes de haute direction auprès de cette entreprise, dont ceux de président, de chef de l'exploitation et de chef de la direction des finances. M. McNicol était chargé de la planification stratégique et financière et de la gestion de l'exploitation des entreprises nationales et internationales de Merfin. Il a contribué à faire de Merfin un des plus grands fabricants internationaux d'étoffes aéroliques produisant plus de 18 % de la capacité mondiale, jusqu'à ce que Buckeye Technologies Inc. en fasse l'acquisition en 1997. M. McNicol détient un baccalauréat en commerce de la Mount Allison University et est comptable agréé.

Carey Edwards

Âgé de 45 ans, M. Edwards est administrateur, vice-président à la direction, chef de la direction des finances et secrétaire de Concert. Après avoir été comptable en pratique publique pendant neuf ans, M. Edwards s'est joint à Merfin à titre de chef de la direction des finances en 1987. À ce titre, il était chargé de tous les aspects financiers de cette société, y compris les levées de fonds pour la première chaîne de fabrication par voie aérolique au Canada. En 1991, M. Edwards a commencé à travailler pour Concert où il a assumé la responsabilité de toutes les questions financières touchant Concert. M. Edwards a obtenu un baccalauréat en commerce de la University of British Columbia et est comptable agréé.

Miles Lauzon

Âgé de 53 ans, M. Lauzon s'est joint à l'équipe de direction de la société en juin 2000 en qualité de vice-président, direction – fabrication et chef de l'exploitation – Amérique. Basé à Gatineau(Québec), M. Lauzon agit aussi comme directeur général de CAL. M. Lauzon détient un PhD en génie chimique de l'Université de Waterloo et a plus de 20 années d'expérience en matière de gestion, développement et opérations comme ingénieur professionnel senior. Plus récemment, M. Lauzon occupait le poste de vice-président et directeur général de Pacifica Papers Inc. située à Powell River, en Colombie-Britannique. Auprès de Pacifica Papers Inc., M. Lauzon était responsable de tous les aspects opérationnels d'une usine de fabrication de pulpe et papier employant 1 000 personnes.

Ken Squires

Âgé de 53 ans, M. Squires est président de CFL. Il participe à l'entreprise des nontissés depuis 1973, alors qu'il était directeur des ventes, puis président de Sterns Canada Inc. Au moment de quitter cette entreprise et avant de se joindre à CFL en 1994, M. Squires travaillait au sein de l'industrie des pellicules plastiques pour les marchés nord-américains de produits d'hygiène féminine, de couches pour bébé et de produits pour l'incontinence adulte. M. Squires possède un baccalauréat ès arts de la University of Western Ontario.

Guylain Chatigny

Âgé de 40 ans, M. Chatigny est le directeur de l'exploitation de CFL, dont il a rejoint les rangs en septembre 1994. M. Chatigny a participé à plusieurs mises en service et exploitations d'usines depuis qu'il a obtenu son diplôme d'ingénieur en mécanique de l'Université Laval. Sous la direction de M. Chatigny, l'efficacité de l'usine de Thurso a été accrue.

Rolf Hövelmann

Âgé de 47 ans, M. Hövelmann est le directeur d'usine de Concert GmbH où il a commencé à travailler en août 1997. Il a obtenu un diplôme en administration des affaires de l'université d'Essen. Après avoir gradué, M. Hövelmann a acquis de l'expérience dans de nombreux postes de haute direction au sein de l'industrie des produits d'hygiène, et il est directeur général de Rölfs, Bühler & Partner, Düsseldorf, Leipzig, Frankfurt, un cabinet d'experts-conseils en gestion bien en vue. M. Hövelmann travaille pour Concert GmbH depuis la construction de sa première chaîne de fabrication, et il est responsable de l'administration et de l'exploitation de la filiale.

Walter Garn

Âgé de 56 ans, M. Garn est directeur des ventes et de la commercialisation de Concert GmbH, à laquelle il s'est joint en septembre 1997. Il a obtenu un diplôme en administration des affaires de l'académie Niederrhein. M. Garn a occupé plusieurs postes de haute direction dans le domaine des ventes et de la commercialisation sur les marchés du conditionnement et des produits d'hygiène, et il a rejoint les rangs de Concert GmbH trois mois avant la mise en service de la première chaîne de fabrication. Auparavant, M. Garn était directeur général des ventes et de la commercialisation de Wentus GmbH, une filiale du groupe hollandais KNP-BT.

Lori Venn

Âgée de 36 ans, Lori Venn a été nommée directeur général de ACI en mai 2000. M^{me} Venn était l'une des fondatrices principales de ACI, autrefois désignée sous le nom de Airformed Composites Inc. Elle a commencé sa carrière dans l'industrie aérolique en 1991 comme directrice financière auprès de Walkisoft à Mt. Holly (Caroline du Nord) États-Unis, et par la suite, est devenue leur directrice en commercialisation pour l'Amérique du Nord et l'Amérique du Sud. M^{me} Venn est demeurée à l'emploi de Walkisoft jusqu'en 1997, date à laquelle elle est devenue la directrice, ventes, Amérique du Nord, pour Buckeye, à Vancouver (Colombie-Britannique) Canada. En 1998, elle est devenue vice-présidente, ventes et commercialisation auprès de Airformed Composites Inc. M^{me} Venn détient un b.S.c. en biologie et en psychologie de l'Université de la Caroline du Sud, aux États-Unis.

Personnel

En date du 30 novembre 2000, la société avait un effectif total de 350 personnes à temps plein et à temps partiel, dont 8 personnes à Vancouver, 73 à Thurso, 42 à Charleston, 17 à Gatineau et 210 à Falkenhagen. La direction de Concert considère que ses relations avec son personnel sont excellentes. La société prévoit élargir graduellement son personnel au cours des prochaines années, à mesure qu'elle augmente la capacité de ses usines.

Les employés de CFL sont devenus membres du syndicat de communication et de l'énergie le 18 juin 2000. Les négociations du contrat sont en cours.

Pour plus de détails concernant les administrateurs et les membres de la haute direction de Concert, voir la rubrique *Administrateurs et membres de la haute direction*.

Description des bureaux

Le tableau suivant énumère les principaux endroits où la société et ses filiales font affaire, ainsi que leur affectation :

Emplacement des bureaux	Détenus en propriété ou loués	Superficie (pi)	Utilisation de la propriété
Concert Industries Ltd. 1055 West Georgia St., bureau 950, Vancouver (Colombie-Britannique) Canada V6E 3P3	Loués ⁽¹⁾	2 250	Siège social de la société
Concert Fabrications Ltée 350, rue Nash Thurso (Québec) Canada J0X 3B0	Loués ⁽²⁾	50 000	Usine de fabrication par voie aérienne
Concert GmbH Am Lehmberg 10 16928 Falkenhagen Allemagne	Détenus en propriété	240 000 130 000 (en construction)	Usine de fabrication par voie aérienne
AA-Tech Systems Advanced Airlaid- Technology Systems GmbH Rapshager, Str.2 16928 Falkenhagen Allemagne	Loués ⁽³⁾	300	Développement de la technologie de formation de guirlandes
Concert Airlaid Ltée 1680, rue Atmec Gatineau (Québec) Canada, J8P 7G7	Détenus en propriété	310 000	Usine de fabrication par voie aérienne
Concert ACI Inc. 2509 Clemento Ferry Boat Charleston (Caroline du Sud) 29492 États-Unis d'Amérique	Loués ⁽⁴⁾	50 000	Usine de fabrication par voie aérienne

- 1) Le bail relatif à ces locaux prend fin le 31 octobre 2004.
- 2) Le bail relatif à ces locaux prend fin le 31 décembre 2003.
- 3) Le bail relatif à ces locaux est mensuel;
- 4) Le bail relatif à ces locaux prend fin le 31 décembre 2013.

ANALYSE PAR LA DIRECTION DES RÉSULTATS D'EXPLOITATION

Le texte qui suit constitue un résumé de certaines informations financières consolidées choisies qui sont appuyées par les renseignements plus détaillés donnés dans les états financiers paraissant dans le présent prospectus.

Informations financières consolidées choisies

L'exercice de la société se termine le 31 décembre de chaque année. Les états financiers les plus récents figurant dans le présent prospectus couvrent la période intermédiaire arrêtée au 30 septembre 1999, ce qui correspond aux neuf premiers mois de l'exercice courant. Le tableau qui suit est un résumé de certaines informations financières choisies.

DONNÉES TIRÉES DE L'ÉTAT DES RÉSULTATS ET DE L'ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE
(en milliers, sauf les données par action)

	Périodes de neuf mois arrêtées aux 30 septembre		Périodes de douze mois arrêtées aux 31 décembre			Période de dix mois arrêtée au 31 décembre 1996 ¹⁾	Période de douze mois arrêtée au 29 février 1996
	2000	1999	1999	1998	1997		
	(non vérifié)						
Chiffre d'affaires	62 664 \$	32 848 \$	47 658 \$	12 672 \$	7 938 \$	6 063 \$	5 283 \$
Coût des marchandises vendues	43 283	21 883	31 778	8 053	5 427	4 017	4 229
Marge brute	19 381	10 965	15 881	4 619	2 511	2 046	1 054
Marge	30,9 %	33,4 %	33,3 %	36,5 %	31,6 %	33,7 %	20,0 %
Frais de vente, de commercialisation et d'administration ²⁾	6 425	4 773	6 854	2 164	1 883	1 513	2 655
Gain sur le règlement d'une dette	-	-	-	-	-	116	-
Réduction de valeur d'un placement	106	-	-	314	-	-	-
Gain (perte) de change	136	157	178	204	(43)	-	-
BAIIA	12 986	6 349	9 205	2 345	585	649	(1 601)
Marge	20,7 %	19,3 %	19,3 %	18,5 %	7,4 %	10,7 %	(30,3) %
Amortissement	2 545	1 682	2 518	430	534	421	493
Intérêts	1 814	1 118	1 510	454	383	431	522
Part des actionnaires sans contrôle	1 013	(315)	(311)	-	-	-	-
Impôts sur les bénéfices	1 931	-	100	-	-	-	-
Bénéfice net (perte)	5 683	3 864	5 388	1 461	(332)	(203)	(2 616)
Marge	9,1 %	11,8 %	11,3 %	11,5 %	(4,2) %	(3,3) %	(49,5) %
Bénéfice (perte) par action ordinaire							
Non dilué(e)	0,37 \$	0,42 \$	0,55 \$	0,18 \$	(0,04)\$	(0,03)\$	(0,36)\$
Dilué(e) ²⁾	0,25 \$	0,22 \$	0,30 \$	0,15 \$	(0,04)\$	(0,03)\$	(0,36)\$
Nombre d'actions ordinaires en circulation à la fin de la période :							
Non dilué ^{3) 4)}	16 574	9 335	13 880	9 059	7 981	7 773	29 021
Dilué ²⁾	26 257	17 484	22 063	17 098	10 491	10 606	32 493
Rentrées (sorties) de fonds liées aux activités suivantes :							
Exploitation	8 463 \$	4 350 \$	8 687 \$	(1 246)\$	634 \$	304 \$	(2 261)\$
Dépenses en immobilisations nettes ⁵⁾	61 176	21 374	33 895	6 404	7 705	18 670	76

1) En 1996, la société a modifié la date de clôture de son exercice, qui est passée du 29 février au 31 décembre. Par conséquent, les résultats financiers de la période arrêtée au 31 décembre 1996 sont ceux d'une période de dix mois.

2) Inclut les dépenses fixes de fabrication, les frais de développement de produits et les coûts indirects de même que les frais d'administration, de vente et de commercialisation, selon les états financiers.

3) À la date du présent prospectus, des options d'achat d'actions, des débentures convertibles, des bons de souscription et d'autres ententes étaient en cours (y compris les bons spéciaux et les options de placeur pour compte), en vertu desquels un maximum de 12 433 841 actions ordinaires peuvent être émises. Se reporter à la rubrique « Options d'achat et conventions d'émission de titres ».

4) Au 30 novembre 2000, il y avait 17 342 242 actions ordinaires émises et en circulation. Sous réserve de la réussite du présent placement, un nombre total de 20 642 242 actions ordinaires seront émises et en circulation; si toutes les options des placeurs pour compte sont levées, 20 807 242 actions ordinaires seront émises et en circulation.

5) Déduction faite des subventions gouvernementales reçues au cours de la période.

Données tirées du bilan
(en milliers)

	Au 30 septembre	Aux 31 décembre	
	2000	1999	1998
	(non vérifié)		
Espèces et quasi-espèces	8 764 \$	15 961 \$	4 570 \$
Fonds de roulement	(5 670)	6 060	2 391
Total des actifs	191 146	96 852	57 951
Dette à long terme ¹⁾	76 896	28 683	20 583
Part des actionnaires sans contrôle	22 028	6 399	8 010
Capitaux propres	58 969	45 276	21 974

1) Inclut la tranche à court terme de la dette à long terme (se reporter à la note 6 afférente aux états financiers consolidés) et la construction à payer mais exclut les emprunts consentis par les actionnaires.

Comparaison des périodes de neuf mois arrêtées aux 30 septembre 2000 et 1999

Le chiffre d'affaires de la période de neuf mois arrêtée au 30 septembre 2000 s'élevait à 62 664 000 \$, soit une hausse de 91 % par rapport à celui de la période correspondante arrêtée au 30 septembre 1999, où il atteignait 32 848 000 \$. Cette augmentation est surtout attribuable à une capacité accrue à l'usine de fabrication allemande de la société en raison de la mise en service d'une deuxième chaîne de production.

Pour la période de neuf mois arrêtée au 30 septembre 2000, la marge brute s'établissait à 19 381 000 \$, une augmentation par rapport à celle de la période correspondante arrêtée au 30 septembre 1999, où elle était de 10 965 000 \$. Le pourcentage de la marge brute a enregistré une baisse, passant de 33,4 % pour la période de neuf mois arrêtée au 30 septembre 1999, à 30,9 % pour la période de neuf mois arrêtée au 30 septembre 2000. Cette diminution s'explique essentiellement par la hausse des coûts engagés au cours de la phase de démarrage de la deuxième chaîne de production à l'usine Falkenhagen au cours du premier trimestre de 2000. La deuxième chaîne de production ne fonctionne pas encore à pleine capacité et ses efficacités en matière de fabrication n'ont pas encore été entièrement optimisées.

Les frais de vente, de commercialisation et d'administration de la période de neuf mois arrêtée au 30 septembre 2000 s'élevaient à 6 425 000 \$ comparativement à 4 773 000 \$ pour la période correspondante arrêtée au 30 septembre 1999. Cette hausse considérable est en grande partie attribuable à l'agrandissement de l'usine allemande. Les autres raisons qui expliquent cette augmentation sont l'accroissement des charges du siège social nécessaires pour gérer l'importante croissance enregistrée au cours du dernier exercice ainsi que des frais d'exploitation plus élevés à la filiale nord-américaine de la société en raison de niveaux d'emploi plus élevés.

Le bénéfice avant les intérêts, les impôts et l'amortissement (« BAIIA ») de la période de neuf mois arrêtée au 30 septembre 2000 atteignait 12 986 000 \$ contre 6 349 000 \$ pour la période de neuf mois arrêtée au 30 septembre 1999.

L'amortissement pour la période de neuf mois arrêtée au 30 septembre 2000 s'élevait à 2 545 000 \$ comparativement à 1 682 000 \$ pour la période de neuf mois arrêtée au 30 septembre 1999. L'importante hausse de l'amortissement est surtout attribuable au démarrage de la deuxième chaîne de production à l'usine Falkenhagen.

Les intérêts débiteurs atteignaient 1 814 000 \$ pour la période de neuf mois arrêtée au 30 septembre 2000 contre 1 118 000 \$ pour la période correspondante de neuf mois arrêtée au 30 septembre 1999. La hausse

du total des intérêts débiteurs se rapporte entièrement à l'accroissement de la dette des activités allemandes de la société.

Le bénéfice net de la période de neuf mois arrêtée au 30 septembre 2000 totalisait 5 683 000 \$ comparativement à 3 864 000 \$ pour la période de neuf mois arrêtée au 30 septembre 1999. La hausse du chiffre d'affaires compte pour une part importante de l'amélioration du bénéfice net. Les fonds provenant de l'exploitation, y compris la variation du fonds de roulement, étaient de 8 463 000 \$ pour la période de neuf mois arrêtée au 30 septembre 2000, contre des sorties de fonds de 4 350 000 \$ pour la période correspondante arrêtée au 30 septembre 1999.

Au cours de la période de neuf mois arrêtée au 30 septembre 2000, la société a passé en charges un montant de 61 176 000 \$ principalement affecté à la construction de la nouvelle usine à Gatineau, au Québec, comparativement à des dépenses de 27 792 000 \$ pour la période de neuf mois arrêtée au 30 septembre 1999. Afin de financer les dépenses de la période à l'étude et de disposer d'un fonds de roulement d'exploitation, la société a accru sa dette à long terme de 23 527 000 \$ et la construction à payer, de 9 068 000 \$; en outre, la société a émis du capital-actions pour 3 681 000 \$ et obtenu des avances des actionnaires sans contrôle dans CAL de 15 200 000 \$.

Comparaison des périodes de douze mois arrêtées aux 31 décembre 1999 et 1998

Le chiffre d'affaires de la période de douze mois arrêtée au 31 décembre 1999 s'élevait à 47 658 000 \$, soit un bond de 276 % par rapport à celui de la période correspondante de 1998, où il atteignait 12 672 000 \$. Cette hausse est surtout attribuable au démarrage de chaîne de production à l'usine de Falkenhagen, en Allemagne, dont l'apport au chiffre d'affaires total s'est élevé à 23 574 000 \$, et à l'utilisation accrue de l'usine existante à Thurso, au Québec. Au cours de cette période, la capacité a été augmentée en Amérique du Nord, suivant un gain en efficience et un investissement de capitaux peu élevé. Grâce à l'intérêt soutenu que manifeste le marché des soins personnels aux États-Unis pour les produits de la société, la production supplémentaire a été facilement vendue.

Pour la période de douze mois arrêtée au 31 décembre 1999, la marge brute s'établissait à 15 881 000 \$, une augmentation par rapport à celle de la période correspondante de 1998, où elle était de 4 619 000 \$. Le pourcentage de la marge brute a enregistré une baisse, passant de 36,5 % pour la période de douze mois arrêtée au 31 décembre 1998, à 33,3 % pour la période de douze mois arrêtée au 31 décembre 1999. Cette diminution s'explique par le démarrage de l'usine Falkenhagen. Ce n'est que le premier exercice complet d'exploitation de cette usine qui n'exploite pas à pleine capacité et n'a pas encore optimisé pleinement l'efficience de sa fabrication.

Les frais de vente, de commercialisation et d'administration de la période de douze mois arrêtée au 31 décembre 1999 s'élevaient à 6 854 000 \$ comparativement à 2 164 000 \$ pour la période correspondante de 1998. Cette hausse considérable est en grande partie attribuable à l'ajout de la nouvelle installation allemande, qui a fait s'accroître les dépenses de la période courante de 2 905 000 \$. Les autres raisons qui expliquent cette augmentation sont l'accroissement des charges du siège social nécessaires pour gérer l'importante croissance enregistrée au cours du dernier exercice ainsi que des frais d'exploitation plus élevés à la filiale nord-américaine de la société en raison de niveaux d'emploi plus élevés.

Le BAIHA de la période de douze mois arrêtée au 31 décembre 1999 atteignait 9 205 000 \$ contre 2 345 000 \$ pour la période de douze mois arrêtée au 31 décembre 1998.

L'amortissement pour la période de douze mois arrêtée au 31 décembre 1999 s'élevait à 2 518 000 \$ comparativement à 430 000 \$ pour la période de douze mois arrêtée au 31 décembre 1998. Bien que l'amortissement n'ait que légèrement augmenté en Amérique du Nord en raison de la croissance de la

production (la société utilise la méthode de l'amortissement proportionnel à l'utilisation), l'importante hausse de l'amortissement est surtout attribuable au démarrage de l'usine Falkenhagen.

Les intérêts débiteurs atteignaient 1 510 000 \$ pour la période de douze mois arrêtée au 31 décembre 1999 contre 454 000 \$ pour la période de douze mois arrêtée au 31 décembre 1998. Les flux de trésorerie liés aux activités nord-américaines ont permis à la société de réduire de façon substantielle la dette à long terme des entreprises de la société en Amérique du Nord. La hausse du total des intérêts débiteurs se rapporte entièrement à ses activités allemandes.

Le bénéfice net de la période de douze mois arrêtée au 31 décembre 1999 totalisait 5 388 000 \$ comparativement à 1 461 000 \$ pour la période de douze mois arrêtée au 31 décembre 1998. La hausse du chiffre d'affaires compte pour une part importante de l'amélioration du bénéfice net, et a entraîné par le fait même une utilisation accrue et plus efficiente des installations. Les flux de trésorerie provenant de l'exploitation, y compris la variation du fonds de roulement, étaient de 8 687 000 \$ pour la période de douze mois arrêtée au 31 décembre 1999, contre 1 246 000 \$ pour la période correspondante arrêtée au 31 décembre 1998.

Au cours de la période de douze mois arrêtée au 31 décembre 1999, la société a passé en charges un montant de 33 895 000 \$, déduction faite des subventions gouvernementales, principalement affecté à l'agrandissement de l'usine Falkenhagen, comparativement à des dépenses de 6 404 000 \$ pour la période de douze mois arrêtée au 31 décembre 1998. Afin de financer ces dépenses et de disposer d'un fonds de roulement d'exploitation, la société a accru sa dette à long terme, déduction faite des remboursements, de 13 291 000 \$, a émis du capital-actions de 20 330 000 \$ et a sollicité auprès des actionnaires des avances de 2 961 000 \$.

Comparaison des périodes de douze mois arrêtées aux 31 décembre 1998 et 1997

Le chiffre d'affaires de la période de douze mois arrêtée au 31 décembre 1998 atteignait 12 672 000 \$, soit une hausse de 60 % par rapport à celui de la période de douze mois arrêtée au 31 décembre 1997, alors qu'il s'établissait à 7 938 000 \$. L'augmentation du chiffre d'affaires est surtout attribuable à l'accroissement de 68 % du nombre de tonnes expédiées. Cette croissance des expéditions découle de l'augmentation de la capacité de l'usine de Thurso. En outre, la société a été en mesure d'accroître la présence de ses produits sur les marchés nord-américains. En 1998, elle a également réussi à garantir des contrats d'approvisionnement pluriannuels auprès d'importants fabricants de produits de consommation et de produits industriels.

Pour la période de douze mois arrêtée au 31 décembre 1998, la marge brute a augmenté, s'établissant à 4 619 000 \$ (36,5 %), tandis qu'elle atteignait 2 511 000 \$ (31,6 %) pour la période de douze mois arrêtée au 31 décembre 1997. L'amélioration du pourcentage de la marge brute est attribuable à la hausse de l'efficacité de l'exploitation suivant la hausse de 68 % des expéditions, comparativement à la période de douze mois arrêtée au 31 décembre 1997. De plus, comme une quantité proportionnellement élevée des ventes était destinée au marché nord-américain, il s'en est suivi une baisse des frais d'expédition et de douanes ainsi que des autres dépenses liées à la logistique.

Les frais de vente, de commercialisation et d'administration totalisaient 2 164 000 \$ pour la période de douze mois arrêtée au 31 décembre 1998, soit une progression de 15 % par rapport à ceux de la période de douze mois arrêtée au 31 décembre 1997, alors qu'ils atteignaient 1 883 000 \$. L'augmentation des frais de vente, de commercialisation et d'administration est attribuable à l'accroissement des frais de soutien engendré par la hausse des ventes ainsi que des charges du siège social engagées pour soutenir l'expansion de la société en Allemagne.

Pour la période de douze mois arrêtée au 31 décembre 1998, le BAIIA atteignait 2 345 000 \$ comparativement à 585 000 \$ pour la période de douze mois arrêtée au 31 décembre 1997.

Pour la période de douze mois arrêtée au 31 décembre 1998, l'amortissement s'établissait à 430 000 \$, une baisse par rapport à la période de douze mois arrêtée au 31 décembre 1997, alors qu'il était de 534 000 \$. En 1998, la société a revu la durée de vie utile estimative de son usine et matériel de fabrication aérolique à la lumière de son expérience et de ses connaissances. La société utilise donc depuis le 1^{er} janvier 1998 la méthode de l'amortissement proportionnel à l'utilisation pour amortir son usine et son matériel de fabrication aérolique, alors qu'auparavant elle utilisait la méthode linéaire. Cette modification a été adoptée prospectivement.

Pour la période de douze mois arrêtée au 31 décembre 1998, les intérêts débiteurs ont augmenté, s'établissant à 454 000 \$, comparativement à 383 000 \$ pour la période de douze mois arrêtée au 31 décembre 1997. La dette à long terme supplémentaire contractée afin de financer la croissance de la capacité de fabrication des activités nord-américaines de la société explique cette hausse.

Le bénéfice net de la période de douze mois arrêtée au 31 décembre 1998 a augmenté, pour s'établir à 1 461 000 \$ (après une réduction de valeur des placements de 314 000 \$), alors que la société avait enregistré une perte de 332 000 \$ pour la période de douze mois arrêtée au 31 décembre 1997. Au cours de la période de douze mois arrêtée au 31 décembre 1998, la société a capitalisé les frais d'exploitation de l'usine Falkenhagen, pour tenir compte des travaux de développement nécessaires afin que la nouvelle installation propre satisfasse aux normes commerciales. Les sorties de fonds liées à l'exploitation atteignaient 1 246 000 \$ pour la période de douze mois arrêtée au 31 décembre 1998, comparativement à des rentrées de fonds de 634 000 \$ pour la période de douze mois arrêtée au 31 décembre 1997.

Au cours de l'exercice, Concert GmbH a entrepris l'agrandissement de l'usine Falkenhagen. Les dépenses prévues (à l'exception du coût du système de formation de guirlandes) totalisaient 68 800 000 DM. De cette somme, une tranche de 10 000 000 DM a été financée par un apport en capitaux propres des actionnaires de Concert GmbH dont une tranche de 5 500 000 DM ayant été fournie par la société. La somme restante a été financée au moyen d'une facilité de crédit de 25 000 000 DM obtenue de deux banques allemandes, et de subventions du gouvernement de l'Allemagne totalisant 33 800 000 DM. La société a consenti une garantie à l'avantage des prêteurs bancaires eu égard au paiement d'une tranche de 5 000 000 DM de la facilité de crédit. La facilité de crédit est assujettie à une garantie par le gouvernement de l'Allemagne visant 80 % du montant total de l'emprunt. Les subventions gouvernementales octroyées dans le cadre de l'agrandissement sont conditionnelles à l'embauche de personnel par Concert GmbH et au maintien d'un certain niveau d'emploi à l'usine. Une somme additionnelle de 7 500 000 DM a été mobilisée par les actionnaires de Concert GmbH et ses filiales respectives en vue de financer l'installation d'un système de formation de guirlandes. Si Concert GmbH ne satisfait pas aux niveaux d'emploi, un montant au prorata des subventions gouvernementales sera exigible.

Afin de restructurer la dette et de financer l'apport de 5 500 000 DM destiné à l'agrandissement de l'usine Falkenhagen, la société a recueilli environ 13 335 000 \$ au moyen d'un placement privé de débentures convertibles (se reporter à la rubrique « Options d'achat et conventions d'émission de titres ») ainsi qu'une somme de 2 338 000 \$ au moyen de l'émission d'actions ordinaires.

Comparaison de la période de douze mois arrêtée au 31 décembre 1997 et de la période de dix mois arrêtée au 31 décembre 1996

Le chiffre d'affaires de la période de douze mois arrêtée au 31 décembre 1997 atteignait 7 938 000 \$ comparativement à 6 063 000 \$ pour la période de dix mois arrêtée au 31 décembre 1996, soit une hausse proportionnelle de 9,1 %. Cette augmentation est surtout attribuable à l'accroissement des expéditions en

Amérique du Nord et à une meilleure présence des produits de la société sur le marché de l'hygiène personnelle. Pour la période de douze mois arrêtée au 31 décembre 1997, la marge brute a augmenté, s'établissant à 2 511 000 \$ (31,6 %), alors qu'elle atteignait 2 046 000 \$ (33,7 %) pour la période de dix mois arrêtée au 31 décembre 1996. La baisse du pourcentage de la marge brute est attribuable à la hausse du prix de la pâte en flocons. Mais, bien que les prix de vente aient été ultérieurement haussés afin de tenir compte de ces coûts plus élevés, c'est l'entrée en vigueur tardive qui est responsable de cette baisse.

Les frais de vente, de commercialisation et d'administration ont enregistré une hausse proportionnelle de 3,7 %, passant de 1 513 000 \$ pour la période de dix mois arrêtée au 31 décembre 1996, à 1 883 000 \$ pour la période de douze mois arrêtée au 31 décembre 1997. Cette augmentation est attribuable à des frais de vente et de commercialisation plus élevés en raison de l'expansion du secteur géographique couvert, mais surtout à la croissance des charges du siège social relativement à l'expansion initiale de la société en Allemagne.

Pour la période de douze mois arrêtée au 31 décembre 1997, le BAIIA était de 585 000 \$ comparativement à 649 000 \$ pour la période de dix mois arrêtée au 31 décembre 1996.

L'amortissement de la période de douze mois arrêtée au 31 décembre 1997 totalisait 534 000 \$ contre 421 000 \$ pour la période de dix mois arrêtée au 31 décembre 1996. Les intérêts débiteurs de la période de douze mois arrêtée au 31 décembre 1997 atteignaient 383 000 \$ comparativement à 431 000 \$ pour la période de dix mois arrêtée au 31 décembre 1996.

La perte pour la période de douze mois arrêtée au 31 décembre 1997 s'élevait à 332 000 \$ comparativement à une perte de 203 000 \$ pour la période de dix mois arrêtée au 31 décembre 1996. Les rentrées de fonds provenant de l'exploitation totalisaient 634 000 \$ pour la période de douze mois arrêtée au 31 décembre 1997 comparativement à 304 000 \$ pour la période de dix mois arrêtée au 31 décembre 1996.

Au cours de la période de douze mois arrêtée au 31 décembre 1997, la société a engagé des dépenses en immobilisations nettes de 7 705 000 \$ dans le cadre de l'achèvement de l'usine Falkenhagen et de la hausse de la capacité à l'usine de Thurso. Ces dépenses ont été partiellement financées par l'émission de 4 497 000 \$ en débentures convertibles (se reporter à la rubrique « Options d'achat et conventions d'émission de titres – Débentures convertibles ») et par la hausse de la dette à long terme d'un montant de 9 370 000 \$ sur la période, dette qui a atteint 20 732 000 \$. Au 31 décembre 1997, la société avait reçu une somme totale de 18 337 000 \$ en subventions non remboursables.

Ressources en capital et liquidités

Depuis sa création, les sources de financement de la société sont restreintes. En plus de dépendre des flux de trésorerie provenant de l'exploitation, la société doit compter sur la vente de titres de participation et sur des titres d'emprunt en vue de recueillir des liquidités pour la gestion, la recherche et développement, les acquisitions d'immobilisations et leur amélioration, les programmes de vente et de commercialisation ainsi que la publicité, entre autres.

Depuis le 31 décembre 1997, la société est rentable.

Pour la période de neuf mois arrêtée au 30 septembre 2000, la société a généré des flux de trésorerie provenant de l'exploitation de 8 463 000 \$, a utilisé 65 452 000 \$ pour des activités d'investissement et elle a tiré 49 874 000 \$ des activités de financement. Au 30 septembre 2000, la société avait donc un solde de trésorerie de 8 764 000 \$.

Les activités d'investissement se rapportent surtout à la construction de la nouvelle usine à Gatineau, au Québec.

Au cours de la période de neuf mois arrêtée au 30 septembre 2000, des fonds ont été recueillis de la manière suivante : l'augmentation nette de 23 527 000 \$ de la dette à long terme, une augmentation des frais de construction à Gatineau à payer de 9 068 000 \$, l'émission de 581 000 actions ordinaires dans le cadre de l'exercice d'options d'achat d'actions, pour un produit de 2 589 000 \$, l'émission de 167 286 actions ordinaires dans le cadre d'un placement privé, pour un produit brut de 752 787 \$, l'émission de 120 000 actions ordinaires dans le cadre de la levée d'options d'achat d'action pour un produit de 228 000 \$ et l'émission de 47 740 actions ordinaires dans le cadre du régime d'actionnariat du personnel de la société, pour un produit de 221 890 \$.

La société a des obligations à court terme visant le remboursement de certains emprunts à long terme et l'achèvement des travaux d'agrandissement à Gatineau. Les remboursements prévus des montants en capital sur la dette à long terme pour le reste de l'exercice 2000 et pour l'exercice 2001 sont de 9 311 000 \$, somme qui sera financée à même les rentrées de fonds liées à l'exploitation. La société a des obligations d'environ 67 234 000 \$ à l'égard de l'expansion de l'usine de Gatineau, obligations qui seront financées à partir des fonds de sa trésorerie et le reste, de son crédit bancaire disponible d'environ 70 000 000 \$. La société a également inscrit à titre d'obligations à court terme les emprunts remboursables à vue aux actionnaires sans contrôle de Concert GmbH. Bien que ces emprunts soient remboursables à vue, leur remboursement ne devrait pas être exigé au cours du prochain exercice.

Bien qu'actuellement aucun événement, tendance ou incertitude particuliers qui pourrait vraisemblablement donner lieu à une importante baisse des liquidités au cours des douze prochains mois ne soit connu, aucune assurance ne peut être donnée à l'effet que les flux de trésorerie provenant de l'exploitation pendant cette période suffiront à combler les besoins de la société en matière de liquidités. Si les rentrées de fonds devaient être insuffisantes, la société devra continuer à avoir recours au financement par titres de participation ou par titres d'emprunt pendant cette période. Aucune assurance ne peut être donnée à l'effet que le financement par titres de participation ou d'emprunt sera toujours disponible et, s'il l'est, qu'il soit d'un montant adéquat, à tout moment ou pour toute période donnée, ou qu'il puisse être obtenu à des conditions satisfaisantes pour la société. À l'exclusion des engagements mentionnés aux rubriques « Activités de la société - Usines de fabrication - Gatineau, Québec, Canada » et « Emploi du produit », la société n'a conclu aucun engagement visant des dépenses en immobilisations importantes à moyen ou à long terme. De plus, aucun engagement n'est actuellement prévu en réponse à des exigences d'exploitation plus élevées que la normale.

Au 30 novembre 2000, la société comptait 1 922 249 options d'achat d'actions en circulation pouvant être levées à des prix variant de 2,00 \$ à 5,53 \$ l'action, 250 000 bons de souscription pouvant être exercés au prix de 2,20 \$ l'action, 157 805 bons de placeur pour compte octroyés à des courtiers, au prix d'exercice de 4,75 \$, 83 643 bons de souscription en circulation pouvant être exercés à 6,00 \$, 3 300 000 bons spéciaux en circulation pouvant être exercés sans contrepartie supplémentaire et une option spéciale pouvant être levée sans contrepartie supplémentaire en 165 000 options de placeur pour compte, chacun d'entre eux pouvant être exercé ou levé à un prix de 5,50 \$. La société a attribué 2 189 866 actions ordinaires à des fins de conversion aux termes des débentures convertibles au prix d'exercice de 4,14 \$ US et 4 365 278 bons aux termes de débentures convertibles, au prix d'exercice de 2,30 \$. La société a attribué 300 000 actions ordinaires pouvant être acquises dans le cadre du régime d'actionnariat du personnel de la société dont 218 115 ont été émises. De ce nombre, 81 885 demeurent admissibles pour émission. Si toutes les options d'achat d'actions et tous les bons, bons spéciaux et options de placeur pour compte étaient levés ou exercés, la société recevrait un produit de 27 911 587 \$. Toute action émise dans le cadre du régime d'actionnariat du personnel donnerait un produit supplémentaire dont le montant ne peut être établi à ce moment. La société pourrait affecter la totalité de ces capitaux à son fonds de roulement. Se reporter à la rubrique « Options d'achat et conventions d'émission de titres ».

MODE DE PLACEMENT

Le présent prospectus a été déposé aux fins de viser le placement de 3 300 000 actions ordinaires qui seront émises sans le paiement d'une contrepartie additionnelle lors de la levée réelle ou réputée de 3 300 000 bons spéciaux émis antérieurement et de 165 000 options de placeur pour compte qui seront émises suite à la levée des options spéciales. Toutes actions ordinaires ou options spéciales émises avant qu'un visa ne soit émis pour le prospectus définitif peuvent être sujettes à des restrictions de revente en vertu des lois applicables sur les valeurs mobilières. Aucune rémunération additionnelle n'est payée lors de la levée des bons spéciaux.

Les bons spéciaux ont été vendus aux termes d'une convention de placement pour compte datée du 14 novembre 2000 entre Loewen, Ondaatje, McCutcheon Limitée, Financière Banque Nationale inc. (collectivement, les *placeurs pour compte*) et la société à des acquéreurs, en vertu de dispenses de prospectus selon les lois applicables sur les valeurs mobilières des provinces de Colombie-Britannique, d'Alberta, d'Ontario et de Québec, au prix de 5,50 \$ le bon spécial. Une rémunération égale à 6 % du produit brut a été payée aux placeurs pour compte pour la vente des bons spéciaux et la société a émis, à titre de contrepartie additionnelle pour les services de vente des bons spéciaux, des options spéciales. Les conditions des options spéciales prévoient qu'elles peuvent être levées sans contrepartie additionnelle pour 165 000 options de placeur pour compte. Chaque option de placeur pour compte permet à son porteur d'acheter une action ordinaire au prix de 5,50 \$ par action le ou avant le 31 décembre 2001. Aucune commission additionnelle n'est payable lors de la levée des bons spéciaux. Les frais reliés à l'émission de bons spéciaux et au placement, incluant la préparation du présent prospectus sont évalués à 150 000 \$ et sont assumés par la société.

Les bons spéciaux ont été émis en forme nominative et sont régis par la convention de bons spéciaux en date du 14 novembre 2000 entre le fiduciaire et la société. Chaque bon spécial est sous réserve de tout ajustement, échangeable lors de la levée réelle ou réputée pour une action ordinaire.

Les bons spéciaux peuvent être levés avant ou à 16 h 30 (heure de Vancouver), à la première des deux dates suivantes : (i) le cinquième jour ouvrable après le jour où les autorités de réglementation en matière de valeurs mobilières de la Colombie-Britannique, de l'Alberta, de l'Ontario et du Québec émettent le dernier visa pour un prospectus dans sa version définitive (la *date du visa définitif*) et (ii) le 14 novembre 2001 (la *date d'expiration*). Tout bon spécial qui n'aura pas été levé à la date d'expiration sera réputé avoir été levé immédiatement avant son expiration. Si la date du visa définitif n'a pas lieu avant ou à 17 h (heure de Vancouver) le 12 février 2001, chaque porteur de bons spéciaux aura droit lors de la levée réelle ou réputée des bons spéciaux et sans le paiement d'une contrepartie additionnelle de recevoir 1,1 action ordinaire par bon spécial au lieu de une action ordinaire.

Le produit brut de 18 150 000 \$ (moins 3 000 000 \$ retenu par la société le 14 novembre 2000 et déduction faite du paiement de 1 112 967,09 \$ représentant la rémunération des placeurs pour compte et les frais) (les *fonds entiercés*) reçu lors de l'émission et de la vente des bons spéciaux ont été remis et sont détenus en entiercement par le fiduciaire, le tout selon les termes de la convention de bons spéciaux.

Les fonds entiercés ou toute partie de ceux-ci, incluant les intérêts gagnés, seront remis à la société par le fiduciaire dans les deux (2) jours suivant la réception par le fiduciaire d'un avis de la société avisant le fiduciaire que :

- a) la date du visa définitif a eu lieu;
- b) la société a signé une convention définitive d'acquisition visant l'achat d'un intérêt égal ou supérieur à 18,24 % de l'intérêt minoritaire dans Concert GMBH (l'acquisition proposée) et requiert les fonds entiercés pour compléter l'acquisition proposée, mais à concurrence des fonds entiercés requis par la société pour compléter l'acquisition proposée; ou
- c) autrement en accord avec les dispositions de la convention de bons spéciaux.

La convention de bons spéciaux prévoit que le nombre et la nature des titres pouvant être émis lors de la levée réelle ou réputée des bons spéciaux sera sous réserve d'ajustement advenant certains gestes corporatifs, incluant le fractionnement ou le regroupement des actions ordinaires en circulation, la distribution de droits, options ou bons de souscription à tout ou substantiellement à tous les porteurs d'actions ordinaires de la société et certains types de réorganisation corporative ou de la capitalisation de la société.

La société a convenu aux termes de la convention de bons spéciaux que, entre autre, la société emploiera ses efforts raisonnables pour obtenir le plus rapidement possible les visas pour le prospectus définitif des commissions de valeurs mobilières dans les provinces de Colombie-Britannique, Alberta, Ontario et Québec aux fins de qualifier le placement des actions ordinaires pouvant être émises lors de la levée réelle ou réputée des bons spéciaux.

Financière Banque Nationale inc., l'un des placeurs pour compte est une filiale en propriété exclusive de la banque principale. La société et certaines de ses filiales sont endettées envers la banque principale pour approximativement 12 877 000 \$ au 30 novembre 2000, aux termes de diverses facilités de crédit. La société et ses filiales sont en conformité avec telles facilités de crédit. Aux termes de la législation applicable en matière de valeurs mobilières, la société est donc un émetteur associé à ce placeur pour compte. Le produit net du présent placement ne sera pas utilisé pour réduire toute dette à la banque principale. La décision de placer les actions ordinaires offertes en vertu des présentes et les conditions de l'offre ont été déterminées par négociation entre la société et les placeurs pour compte. La banque principale n'a été impliquée dans aucune de ces décisions ou négociations. Aucun des placeurs pour compte ne tirera un avantage quelconque du présent placement outre sa quote-part proportionnelle de la rémunération des placeurs pour compte et des options spéciales pour la vente de bons spéciaux. Loewen, Ondaatje, McCutcheon Limitée a agi à titre de placeur pour compte indépendant dans le cadre du présent placement et à ce titre, ils ont (i) participé aux réunions de vérification diligente avec la société et ses représentants concernant le présent prospectus; (ii) examiné ce prospectus et dans le cours de cet examen, ils ont proposé d'y apporter les changements qu'ils ont jugé appropriés; et (iii) ont participé à l'établissement du prix auquel les actions ordinaires ont été offertes.

Les bons spéciaux et les actions ordinaires qui seront émis lors de la levée réelle ou réputée des bons spéciaux n'ont pas été et ne seront pas inscrits en vertu de la loi des Etats-Unis intitulée *Securities Act of 1933* avec ses modifications (*la loi de 1933*) et sous réserve de certaines exceptions, ils ne peuvent être offerts ni vendus directement ou indirectement aux États-Unis, à moins d'être enregistrés en vertu de la loi de 1933 et les lois de valeurs mobilières de tout état des Etats-Unis ayant juridiction ou qu'une exemption de tel enregistrement soit disponible. Une partie des bons spéciaux a été offerte et vendue aux États-Unis par un affilié américain de l'un des placeurs pour compte à des acquéreurs institutionnels autorisés sur la foi de la Règle 144A de la loi des États-Unis intitulée *Securities Act* et à des acquéreurs accrédités à titre de cessionnaire de l'acquéreur sur la foi de la Règle 506 du Règlement D de ladite loi. Chaque placeur pour compte a convenu de s'abstenir d'offrir en vente ou de vendre ou livrer ces bons spéciaux ou les actions ordinaires qui pourront être émis lors de la levée réelle ou réputée des bons spéciaux aux États-Unis sauf conformément à la Règle 144A ou le Règlement D de ladite loi et seulement si la convention de placement pour compte le permet. De plus, jusqu'à l'expiration d'un délai de quarante (40) jours après le 14 novembre 2000 toute offre ou vente des bons spéciaux aux États-Unis par un courtier (peu importe s'il participait ou non aux placements) peut contrevenir aux exigences d'inscription de la loi de 1933 si cette offre ou cette vente est effectuée autrement qu'en vertu de dispenses disponibles de la loi de 1933.

La société a convenu d'émettre aucune action ordinaire ou titre convertible ou échangeable ou exerçable en actions ordinaires, autres que les émissions visées par les régimes d'achat ou d'options d'actions aux bénéfices des employés ou suite à la levée d'options ou de bons de souscription en circulation aux termes de conventions actuellement en vigueur aux termes desquelles la société peut être requise d'agir ou en relation avec l'acquisition d'un intérêt additionnel dans Concert GMBH, pour une période commençant le 6 octobre 2000 et se terminant quatre-vingt-dix (90) jours de la date du visa définitif sans le consentement préalable des placeurs pour compte.

DILUTION

Le tableau suivant présente la dilution par action (en date du 30 septembre 2000), compte tenu du présent placement :

Prix d'offre par action ordinaire :	5,50 \$
Actif corporel net avant le placement :	1,67 \$
Augmentation de l'actif corporel net résultant du placement :	0,57 \$
Actif corporel net compte tenu du placement	2,24 \$
Dilution pour le souscripteur :	<u>3,26 \$</u>
Dilution pour le souscripteur (pourcentage de dilution par rapport au prix d'offre)	59,27 %

Il existe divers titres et ententes en cours aux termes desquels des actions ordinaires pourraient être émises à l'avenir. En pareil cas, l'avoir des actionnaires de la société s'en trouvera encore plus dilué. Voir la rubrique *Options d'achat et conventions d'émission de titres*.

STRUCTURE DU CAPITAL CONSOLIDÉ

Le texte qui suit présente la structure du capital consolidé de la société aux dates indiquées avant et après la prise en compte du présent placement.

Description des actions et de l'endettement	En cours ou en circulation au 31 décembre 1999 (vérifié)	En cours ou en circulation au 30 novembre 2000 (non vérifié)	Au 30 novembre 2000 après avoir tenu compte du présent placement (non vérifié)
DETTE			
Dette à long terme ¹⁾	28 682 570 \$	90 639 830 \$	90 639 830 \$
Emprunts consentis par les actionnaires ²⁾	5 173 791	4 868 125	4 868 125
Emprunts à vue ³⁾	1 100 224	8 667 122	8 667 122
TOTAL DE LA DETTE	34 959 585 \$	104 175 077 \$	104 175 077 \$
Part des actionnaires sans contrôle ⁴⁾	6 398 924 \$ ⁷⁾	22 386 607 \$	22 386 607 \$
CAPITAUX PROPRES			
Actions privilégiées (autorisé : nombre illimité)	—	—	—
Actions ordinaires (autorisé : nombre illimité) ⁵⁾	40 254 108 \$ (13 880 656 actions)	50 491 768 \$ (17 342 242 actions)	67 051 998 \$ (20 642 242 actions)
Débetures convertibles ⁶⁾	13 568 367 \$	9 530 452 \$	9 530 452 \$
Bénéfices non répartis (déficit)	(5 807 269)\$ ⁷⁾	637 409 \$	637 409 \$
Écart de conversion cumulatif	(2 739 180)\$	(4 258 070)\$	(4 258 070)\$
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES	45 276 026 \$	56 401 559 \$	72 961 789 \$
TOTAL DE LA STRUCTURE DU CAPITAL	86 634 535 \$	182 963 243 \$	199 523 473 \$

1) Inclut la tranche à court terme de la dette à long terme et la construction à payer. Au 30 novembre 2000, la dette à long terme comprenait :

- Un emprunt à terme de 5 000 000 DM consenti par le gouvernement d'Allemagne à Concert GmbH, remboursable sur une période de 10 ans à compter de 2006 si les activités de la société en Allemagne sont rentables ou si un surplus d'exploitation cumulatif est constaté. L'emprunt porte intérêt au taux de 6,6 % par année. Se reporter à la note 4 afférente aux états financiers.
- Un emprunt de 8 308 000 DM consenti par un consortium de banques européennes à Concert GmbH. L'emprunt est remboursable sur une période de cinq ans se terminant le 30 juin 2003. L'intérêt est payable à des taux annuels variant de 4,3 % à 4,64 %. L'emprunt est garanti par une charge de premier rang grevant les actifs de Concert GmbH.
- Un emprunt de 2 385 000 DM consenti par un consortium de banques européennes à Concert GmbH. Les modalités de remboursement sont négociées annuellement. Au 31 décembre 1998, l'emprunt portait intérêt au taux de 4,08 %. L'emprunt est garanti par une charge de premier rang grevant les actifs de Concert GmbH.

- d) Un emprunt de 22 522 196 DM consenti par un consortium de banques européennes à Concert GmbH. L'emprunt est remboursable en 2004 et les versements de capital ont commencé en juin 2000. L'intérêt est payable à des taux annuels renégociés (6,04 % actuellement). L'emprunt est garanti par une charge de premier rang grevant les actifs de Concert GmbH.
 - e) Un emprunt de 2 057 510 DM obtenu auprès d'une banque allemande par Concert GmbH. Cet emprunt est remboursable le 31 décembre 2002, porte intérêt à des taux annuels (variant actuellement de 5,19 % à 5,60 %) et comportant des versements trimestriels de 121 271 \$. Il est garanti par une charge de premier rang sur l'actif de Concert GmbH.
 - f) Un emprunt de 3 645 059 \$ obtenu auprès d'Investissement Québec par CFL, échéant le 15 mai 2007, ne portant pas intérêt, garanti par une hypothèque de deuxième rang sur l'actif de Concert Fabrication Ltée. Les remboursements annuels commenceront en 2003 et seront fondés sur des pourcentages minimaux variables du bénéfice de la société avant les intérêts, les impôts et l'amortissement, sous réserve d'un paiement minimum de 1 250 000 \$.
 - g) Un emprunt de 5 000 000 \$ obtenu auprès de SGF Rexfor Inc. Cet emprunt se compose de débentures non garanties portant intérêt au taux annuel de 15 %. Les remboursements de capital peuvent être effectués avant la date d'échéance du 7 juillet 2006 sans pénalité.
 - h) Un emprunt de 11 571 432 \$ obtenu auprès d'Investissement Québec, ne portant pas intérêt, garanti par une hypothèque de deuxième rang sur l'actif de CAL. Les remboursements annuels commenceront en 2003 et seront fondés sur des pourcentages variables du bénéfice de la société avant les intérêts, les impôts et l'amortissement, sous réserve d'un paiement minimum de 3 000 000 \$.
 - i) Une débenture convertible de 9 066 045 \$ US à des anciens actionnaires d'ACI. Ces emprunts subordonnés portent intérêt à un taux annuel de 8 % à compter du 31 mai 2002 et viennent à échéance le 31 mai 2008. La société peut, sous certaines conditions, rembourser les débentures ou en forcer la conversion après le 31 mai 2002. Les débentures peuvent être converties au gré des porteurs à 6,00 \$ l'action.
 - j) Un emprunt à terme de 6 750 000 \$ US obtenu auprès de la Bank of Austria, remboursable en quinze versements trimestriels à compter du 1^{er} juillet 2001, portant intérêt au TIOL majoré de 2,75 % et garanti par une sûreté de premier rang grevant l'actif d'ACI.
 - k) Un emprunt à terme de 1 500 000 \$ US portant intérêt au taux suivant, selon le plus élevé des deux :
 - a) 100 points de base supérieurs au taux payable en vertu des modalités de la convention d'emprunt et de garantie conclue avec la Bank of Austria ou b) 10 %. Le montant en capital vient à échéance le 31 décembre 2004. Cet emprunt est garanti par une charge de deuxième rang sur l'actif d'ACI.
 - l) Un emprunt de 7 855 000 \$ de CAL conclu avec la Banque Nationale du Canada, portant intérêt au taux préférentiel des banques à charte canadienne, majoré de 1 ¼ %, garanti par une charge de premier rang sur l'actif de CAL.
 - m) Un emprunt de 3 672 000 \$ de CFL conclu avec la Banque Nationale du Canada, portant intérêt au taux préférentiel des banques à charte canadienne, majoré de 1 ¼ %, garanti par une charge de premier rang sur l'actif de CFL.
- 2) Les emprunts consentis par les actionnaires se composent d'avances de la part des actionnaires sans contrôle de Concert GmbH. Les sommes avancées portent intérêt au taux de 8,0 % par année, ne sont pas garanties et viennent à échéance durant l'exercice courant.
 - 3) Les emprunts à vue sont les suivants :
 - a) Un emprunt bancaire à vue totalisant 800 000 \$, portant intérêt au taux préférentiel bancaire majoré de ¼ % et garanti par les comptes clients et les stocks de Concert Fabrication Ltée.
 - b) Des prélèvements sur les marges de crédit en cours totalisant 7 097 083 \$ (10 416 973 DM). Ces marges de crédit portent intérêt à des taux variant de 8 % à 10,75 % et sont garanties par l'actif de Concert GmbH.
 - c) Un emprunt renouvelable totalisant 1 420 039 \$ (934 236 \$ US) au 30 novembre 2000. Cet emprunt est remboursable à vue, porte intérêt au taux préférentiel américain majoré de 0,75 % et est garanti par une sûreté de premier rang grevant l'actif d'ACI.
 - 4) La part des actionnaires sans contrôle correspond aux placements en actions des actionnaires sans contrôle de Concert GmbH.
 - 5) À la date du présent prospectus, la société possède un certain nombre de titres en circulation et elle est partie à un certain nombre de conventions (y compris les bons spéciaux et les options de placeur pour compte) qui pourraient donner lieu à l'émission d'un maximum de 12 433 841 actions ordinaires supplémentaires de la société. Se reporter à la rubrique « Options d'achat et conventions d'émission de titres ».
 - 6) Déduction faite des frais d'émission non amortis. Se reporter à la rubrique « Options d'achat et conventions d'émission de titres – Débentures convertibles » et à la note 7 afférente aux états financiers consolidés.

De plus, il y a lieu de se reporter à la rubrique *Analyse par la direction des résultats d'exploitation*.

EMPLOI DU PRODUIT

Aucun produit ne sera reçu par la société de l'émission des actions ordinaires lors de la levée réelle ou réputée des bons spéciaux. La société a reçu le produit brut totalisant 18 150 000 \$ provenant de l'émission des bons spéciaux, lequel, moins 1 089 000 \$ représentant la rémunération des placeurs pour compte (le *produit net*) et déduction faite de 3 000 000 \$ payés à la société le 14 novembre 2000 et moins 3 967,09 \$ pour les frais des placeurs pour compte (le *produit entiercé*), est détenu par le fiduciaire en entiercement aux termes de la convention de bons spéciaux. Lorsque le produit entiercé sera libéré de l'entiercement, le produit entiercé à la société provenant du placement totalisera 17 057 032,91 \$ plus les intérêts cumulés.

Le produit net de 17 061 000 \$ provenant de l'émission et la vente des bons spéciaux sera utilisé de la façon suivante :

(a)	le paiement des frais de déplacement :	150 000 \$
(b)	l'acquisition de GEA Process Technology GmbH (<i>GEA</i>) d'un intérêt égal ou supérieur à 18,24 % dans Concert GmbH, une filiale détenue à 55 % par la société :	10 000 000 \$
(c)	une avance à Concert GmbH pour rembourser le compte d'actionnaires GEA :	3 000 000 \$
(d)	finances générales de l'entreprise :	3 911 000 \$
	TOTAL :	<u>17 061 000 \$</u>

La société négocie actuellement avec GEA l'acquisition d'un intérêt égal ou supérieur à 18,24 % dans Concert GmbH (l'*acquisition proposée*) en vertu des droits d'option d'achat de la société avec GEA. Voir rubrique *Les activités de la société – usines de fabrication – Falkenhagen (Brandenburg) Allemagne*. Il n'y a aucune garantie que l'acquisition proposée se matérialisera à des conditions commerciales raisonnables.

Si la société ne réussit pas à conclure l'acquisition proposée, alors, différentes options seront examinées aux fins de l'emploi du produit. Dans de telles circonstances, la société prévoit que le produit alloué à l'acquisition proposée pourra être utilisé à des expansions additionnelles aux usines existantes, d'acquisitions stratégiques, le remboursement d'une partie de la dette à long terme et aux fins générales de l'entreprise.

La société engagera les fonds qui lui seront devenus disponibles lors de la clôture de ce placement dans le cadre des objectifs tels que décrits dans *Description des activités*. Il peut exister des circonstances où pour des raisons commerciales légitimes une réallocation des fonds soient nécessaires en vue de réaliser les objectifs d'affaires de la société.

CAPITAL-ACTIONS ET CAPITAL D'EMPRUNT

Le capital-actions autorisé de Concert est constitué d'un nombre illimité d'actions ordinaires sans valeur nominale et d'un nombre illimité d'actions privilégiées sans valeur nominale. En date du 30 novembre 2000, 17 342 242 actions ordinaires de Concert étaient émises et en circulation au total, tandis qu'aucune action privilégiée ne l'était. Toutes les actions ordinaires émises de la société sont entièrement libérées et ne sont assujetties à aucun appel de fonds subséquent.

Toutes les actions ordinaires de la société se classent à égalité quant aux droits de vote, à la participation lors d'un partage des biens de la société dans l'éventualité de sa liquidation ou dissolution volontaire ou forcée, et à l'admissibilité aux dividendes. Les porteurs des actions ordinaires ont le droit d'être convoqués à toutes les assemblées des actionnaires, d'y assister et d'y exprimer les votes afférents aux actions. Chaque action ordinaire est assortie d'une voix.

Dans l'éventualité de la liquidation ou dissolution volontaire ou forcée de la société ou d'un autre partage des biens de la société, les porteurs des actions ordinaires pourront recevoir proportionnellement tout l'actif restant après que la société aura payé ses dettes et distribué ses biens aux porteurs des actions privilégiées, le cas échéant, pouvant se classer devant les actions ordinaires. Le conseil d'administration fixera les distributions sous forme de dividendes, s'il en est. Pour les détails relatifs à la politique de la société en matière de dividendes, voir la rubrique *Relevé des dividendes et politique s'y rapportant*.

Les actions privilégiées peuvent être émises en séries et, si elles sont créées, elles se classeront devant les actions ordinaires quant au paiement des dividendes et au partage des biens de la société dans l'éventualité de sa liquidation ou dissolution volontaire ou forcée. Les droits rattachés aux actions privilégiées permettent aux administrateurs de la société d'émettre des actions de cette catégorie en une ou plusieurs séries. Ces administrateurs peuvent fixer les actions d'une série particulière, en déterminer la désignation et définir et y assortir d'autres restrictions et droits spéciaux, outre ceux qui s'appliquent en général à toutes les actions de cette catégorie. Les administrateurs peuvent créer des droits, y compris des restrictions ou des droits de rachat au gré de la société ou du porteur, de souscription, de conversion ou d'échange relativement à la possibilité, pour la société, d'émettre, de racheter ou d'acheter ses actions ou de contracter des dettes.

Le 26 juillet 1996, la société a regroupé ses actions ordinaires alors émises et en circulation à raison de quatre (4) actions ordinaires antérieures au regroupement pour une (1) action ordinaire postérieure au regroupement.

Les dispositions relatives à la modification des droits se rattachant aux actions ordinaires de la société font partie de ses statuts constitutifs et figurent dans la *Loi canadienne sur les sociétés par actions*. D'une manière générale, les changements importants au capital-actions exigent l'approbation des actionnaires au moyen d'une résolution extraordinaire (c'est-à-dire au moins 66 2/3 % des voix exprimées).

PLACEMENTS ANTÉRIEURS

En date du 30 septembre 1999, la société avait au total 9 334 972 actions ordinaires émises et en circulation. Entre cette date et le 30 novembre 2000, la société a émis au total 8 007 270 actions ordinaires moyennant une contrepartie globale de 25 733 024 \$. Ces actions ont été émises conformément à un appel public à l'épargne, de débentures convertibles, à des placements privés, à la levée d'options d'achat d'actions et à l'émission d'actions aux termes du régime d'achat d'actions à l'intention du personnel de la société. Les détails de ces opérations sont résumés ci-dessous :

1. La société a émis un total de 347 286 actions ordinaires moyennant une contrepartie globale de 716 954 \$ conformément à la levée d'option d'achat d'actions / droit à la plus value des actions. De ces actions, 239 000 actions ont été émises aux termes de l'exercice d'option d'achat d'actions : 60 000 à 2,12 \$, 10 000 actions à 2,00 \$, 60 000 \$ à 2,12 \$, 49 000 actions à 2,25 \$, 120 000 actions à 1,29 \$. La société a de plus émis 108 286 actions ordinaires dans le cadre de l'exercice de droit à la plus value des actions : 4 605 actions à 5,00 \$, 8 777 actions à 4,58 \$, 11 818 actions à 5,40 \$, 12 009 actions à 5,50 \$, 876 actions à 5,52 \$, 12 870 actions à 5,55 \$ et 822 actions à 5,69 \$.
2. La société a émis au total 54 024 actions ordinaires en vertu de son régime d'achat d'actions à l'intention de son personnel, moyennant une contrepartie globale de 253 310 \$. Ces actions ont été émises aux prix suivants : 4 316 actions à 2,68 \$; 37 182 actions à 3 \$; 2 284 actions à 3,60 \$; et de 820 actions à 5,50 \$.
3. Le 26 octobre 1999, la société a émis 108 695 actions ordinaires au prix de 2,30 \$ l'action moyennant une contrepartie globale de 249 998 \$. Les actions ordinaires ont été émises lors de l'exercice de bons de souscription de courtiers en circulation.
4. Le 22 décembre 1999, la société a émis 4 421 100 actions ordinaires à un prix 4,75 \$ l'action pour une contrepartie globale de 21 000 225 \$ aux termes d'un appel public à l'épargne. De ce produit, 787 053 \$ ont servi au paiement de la rémunération des preneurs fermes; 728 055 \$ ont été utilisés pour le paiement des frais légaux d'impression et autres coûts ayant trait au prospectus.

5. Le 19 janvier 2000, la société a émis 581 000 actions ordinaires à un prix de 4,75 \$ pour une contrepartie globale de 2 759 750 \$ suite à la levée de bons de souscription de courtiers en circulation. De ce produit net, 170 911 \$ a été utilisé au paiement de la rémunération de prise ferme et autres frais.
6. Le 31 mai 2000, la société a émis 167 286 actions ordinaires à un prix de 4,50 \$ pour une contrepartie globale de 752 787 \$ aux termes d'un placement privé.
7. Le 1^{er} juin 2000, la société a émis 388 810 actions ordinaires à un prix de 4,50 \$ pour une contrepartie globale de 1 749 645 \$ aux termes d'une convention d'acquisition.
8. Le 27 juillet 2000, la société a émis 1 378 629 actions ordinaires à un prix de 2,30 \$ pour une contrepartie globale de 3 170 846 \$ en vertu de débentures convertibles. Les frais d'émission non amortis de 178 600 \$ ont été appliqués contre le montant en capital converti.
9. Le 24 octobre 2000, la société a émis 560 440 actions ordinaires à un prix de 2,30 \$ suite à la conversion de 1 289 012 \$ de débentures convertibles. Les frais d'émission non amortis de 72 600 \$ ont été appliqués contre le montant en capital converti.

RELEVÉ DES OPÉRATIONS

Les actions ordinaires de la société ont été inscrites à la cote de la Bourse de Toronto le 25 août 1999. Le cours de clôture des actions ordinaires s'établissait à 5,70 \$ à la BdeT le 21 décembre 2000. Les actions ordinaires de la société étaient inscrites à la cote de la Bourse de Montréal jusqu'au 3 décembre 1999. Le tableau suivant résume les cours de clôture extrêmes des actions ordinaires de la société et le volume global des opérations sur celles-ci : (a) à la Bourse de Montréal pour la période antérieure au 25 août 1999; (b) à la BdeT et à la Bourse de Montréal pour la période entre le 25 août 1999 et le 3 décembre 1999 et (c) à la BdeT pour la période postérieure au 3 décembre 1999.

	Période civile	Haut (\$)	Bas (\$)	Volume
2000	Décembre (du 1 ^{er} au 21)	5,75	5,60	123 968
	Novembre	5,70	5,45	448 114
	Octobre	5,65	5,20	120 814
	Troisième trimestre	5,90	4,85	1 116 005
	Deuxième trimestre	5,35	3,90	519 410
	Premier trimestre	5,00	4,05	1 264 720
1999	Quatrième trimestre	5,25	4,70	452 044
	Troisième trimestre	5,60	4,25	629 668
	Deuxième trimestre	4,50	2,75	915 375
	Premier trimestre	3,20	2,75	643 439
1998	Quatrième trimestre	3,15	2,00	198 825
	Troisième trimestre	3,05	1,75	366 332
	Deuxième trimestre	3,40	1,85	326 211
	Premier trimestre	2,50	1,85	274 600

OPTIONS D'ACHAT ET CONVENTIONS D'ÉMISSION DE TITRES

La société a accordé diverses options d'achat d'actions, émis divers bons de souscription et conclu diverses conventions aux termes desquelles, à la date des présentes, jusqu'à 12 433 841 actions ordinaires de la société pourront être émises à l'avenir. Le texte suivant donne un cours résumé de ces options d'achat d'actions, bons de souscription et conventions d'achat.

Options d'achat d'actions

Toutes les options d'achat d'actions sont attribuées aux termes du régime d'options d'achat d'actions de la société (le *régime*) que les actionnaires de cette dernière ont approuvé le 15 juin 1995. Le régime a été modifié, notamment pour respecter les exigences de la BdeT et a été modifié à nouveau en 2000 aux fins d'augmenter à 3 000 000 le nombre d'actions réservées pour allocation aux termes du Régime. Les modifications ont été ratifiées et approuvées par les actionnaires de la société le 13 juin 2000. Aux termes du régime, les dirigeants et le personnel de la société et de ses filiales (les *personnes admissibles*) peuvent recevoir des options d'achat d'actions ordinaires de la société. Les administrateurs externes sont limités à un octroi annuel de 8 000 options d'achat d'actions incitatives.

Le conseil d'administration de la société (ou un de ses comités) administre le régime. Les administrateurs choisissent les personnes admissibles à qui ils accordent des options aux termes du régime et déterminent le nombre et le prix de levées des actions ordinaires pouvant être achetées dans le cadre des options attribuées à ces personnes. Le régime prévoit que le prix de levée relatif aux actions ordinaires pouvant être émises lors de la levée d'une option accordée conformément au régime est un montant non inférieur au cours moyen pondéré des actions à la BdeT pour la période de cinq jours précédant la date d'attribution. Le conseil d'administration a récemment arrêté que la détermination du prix de levée serait faite par le calcul du volume de chaque transactions pour chacun des cinq jours de transaction. Les options accordées en vertu du régime comporteront une durée n'excédant pas cinq (5) ans à compter de la date de leur attribution. Une option pourra être levée jusqu'à sa date d'expiration tel que le déterminera le conseil d'administration au moment de l'attribution de l'option, ou, si cette date est antérieure, alors à l'expiration d'un délai de 30 jours suivant la date à laquelle le bénéficiaire cesse d'être une personne admissible. Si un administrateur est forcé de démissionner ou est destitué par une résolution extraordinaire, ou encore si un membre de la haute direction est destitué ou un autre membre du personnel est congédié pour un motif déterminé, leurs options non exercées prendront fin à la date de la démission, de la destitution ou du congédiement, selon le cas.

Les options seront rajustées en conséquence dans l'éventualité d'un regroupement ou d'une division d'actions ou de tout autre changement similaire apporté au capital-actions de la société.

Aucune aide financière n'est accordée par la société dans le cadre de la levée d'une option accordée aux termes du régime. Le régime permet également à la société d'accorder des droits à la plus-value des actions (*DPVA*) aux membres du personnel admissibles conjointement avec les options. Ces DPVA peuvent être exercés par la remise de l'option qui l'accompagne et peut être levée pour l'acquisition d'un nombre équivalent d'actions ordinaires. Lors d'un tel exercice, la société pourra régler le DPVA au comptant ou affecter le montant payable à l'achat d'actions ordinaires au cours du marché alors en vigueur. La société a attribué des DPVA conjointement avec toutes les options en circulation à la date de cette proposition.

Le régime prévoit l'attribution d'options d'achat portant sur un maximum de 3 000 000 d'actions ordinaires. Au 30 novembre 2000, la société avait des options d'achat en cours visant un maximum de 1 922 249 actions ordinaires. Par suite des options d'achat d'actions déjà attribuées, la société peut seulement accorder des options d'achat visant 494 513 actions ordinaires additionnelles en vertu du régime.

Le nombre total d'actions ordinaires pouvant être réservées aux fins d'émission à une même personne conformément au régime ne peut excéder 5 % du nombre total d'actions ordinaires en circulation de la société, compte non tenu de la dilution.

Le tableau suivant présente le nombre d'actions ordinaires réservées aux fins d'émission dans le cadre des options accordées en vertu du régime de la société, lesquelles étaient en circulation le 30 novembre 2000 :

Bénéficiaire	Prix de levée	Date d'expiration (J/M/A)	Actions visées par les options
Membres de la haute direction de la société (au nombre de 4)	2,12 \$	09/04/01	190 000
	2,18 \$	11/09/03	289 128
	2,25 \$	20/02/01	122 667
	5,00 \$	01/01/03	170 000
	5,11 \$	01/08/03	100 000
	5,22 \$	01/09/05	100 000
	5,53 \$	01/09/04	<u>100 000</u>
			<u>1 071 795</u>
Membres de la haute direction des filiales (au nombre de 3)	2,12 \$	09/04/01	18 750
	2,25 \$	20/02/01	5 000
	3,00 \$	18/01/04	45 000
	4,50 \$	31/05/05	<u>50 000</u>
			<u>118 750</u>
Administrateurs de la société (autres que les membres de la haute direction) (5 personnes)	2,25 \$	20/02 /01	25 000
	4,36 \$	01/04/03	60 662
	4,55 \$	14/06/03	<u>40 000</u>
			<u>125 662</u>
Employés de la société (7 personnes)	2,18 \$	11/09/01	10 000
	2,25 \$	20/02/01	75 000
	4,36 \$	01/04/03	24 000
	4,90 \$	04/01/03	1 500
	4,50 \$	01/06/03	20 000
	5,50 \$	08/01/04	<u>30 000</u>
			<u>160 500</u>
Employés des filiales (49 personnes)	2,12 \$	09/04/01	26 250
	2,18 \$	11/09/01	667
	2,40 \$	02/11/03	50 000
	3,00 \$	15/06/01	19 000
	3,00 \$	31/08/01	625
	3,00 \$	08/01/04	12 500
	3,00 \$	08/02/02	2 500
	3,35 \$	12/05/02	55 000
	4,50 \$	31/05/05	85 000
	4,60 \$	08/01/03	45 000
	4,90 \$	04/01/03	35 000
	4,90 \$	15/02/03	25 000
	5,11 \$	01/08/03	5 000
	5,50 \$	08/01/03	39 000
	5,50 \$	08/01/04	<u>45 000</u>
			<u>445 542</u>
			<u>1 922 249</u>
TOTAL :			

Bons de souscription

Le 17 juillet 1998, Concert a émis un bon de souscription d'actions ordinaires permettant au porteur d'acheter jusqu'à 250 000 actions ordinaires au prix de 2,20 \$ l'action jusqu'au 17 avril 2001. Le bon de souscription comporte les dispositions habituelles antidilution pour des événements tels que les regroupements ou les divisions d'actions, les fusions ou toute autre réorganisation de la société. Le bon de souscription a été émis à titre de prime

dans le cadre d'un prêt non garanti que M. Dieter Peter, président et chef de la direction de la société, a consenti à celle-ci. Voir la rubrique *Dirigeants — Transaction entre parties liées*.

Le 13 décembre 1999, la société a émis des bons de souscription de courtiers donnant droit à son porteur d'acquérir 157 805 actions ordinaires à un prix de 4,75 \$ l'action jusqu'au 13 décembre 2001.

Le 31 mai 2000, la société a émis un bon de souscription donnant droit à son porteur d'acquérir 83 643 actions ordinaires à un prix de 6,00 \$ jusqu'au 31 mai 2002.

Le 14 novembre 2000, la société a émis 3 175 000 bons spéciaux donnant droit à leur porteur d'acquérir, sujet à ajustement à certaines circonstances, 3 175 000 actions ordinaires sans contrepartie additionnelle. (Voir la rubrique *Mode de placement*.)

Le 14 novembre 2000, la société a émis des options spéciales donnant droit à leur porteur d'acquérir, sujet à ajustement dans certaines circonstances, 158 750 options de placeur pour compte. Chaque option de placeur pour compte donne droit à son porteur d'acquérir une action ordinaire au prix de 5,50 \$ jusqu'au 31 décembre 2001. (Voir la rubrique *Mode de distribution*).

Le 12 décembre 2000, la société a émis 125 000 bons spéciaux donnant droit à leur porteur d'acquérir, sujet à ajustement dans certaines circonstances, 125 000 actions ordinaires sans contrepartie additionnelle. (Voir la rubrique *Mode de placement*.)

Le 12 décembre 2000, la société a émis des options spéciales donnant droit à leur porteur d'acquérir, sujet à ajustement dans certaines circonstances, 6 250 options de placeur pour compte. Chaque option de placeur pour compte donne droit à son porteur d'acquérir une action ordinaire à un prix de 5,50 \$ jusqu'au 31 décembre 2001. (Voir la rubrique *Mode de placement*.)

Régime d'actionnariat à l'intention du personnel

Le régime d'actionnariat à l'intention du personnel de la société (le *RAP*) a été adopté par la société et approuvé par les actionnaires en 1995. Le *RAP* a été modifié en 1999 pour respecter les exigences de la BdeT et a été subséquemment modifié en l'an 2000 pour augmenter à 300 000 le nombre d'actions réservées en vertu du *RAP*. Cet amendement a été approuvé par les actionnaires le 13 juin 2000. Le *RAP* prévoit la contribution de fonds par la société pour l'achat d'actions ordinaires au nom des membres de son personnel et de celui de ses filiales (les *employés admissibles*) dans le cadre des régimes enregistrés d'épargne-retraite des employés admissibles.

Le conseil d'administration de la société (ou un de ses comités) administre le *RAP*. Le *RAP* prévoit que la société y versera des contributions à l'égard de chaque employé admissible choisissant d'y participer (un *employé participant*) en fonction d'une somme au comptant égale à la contribution de cet employé participant à son régime enregistré d'épargne-retraite, jusqu'à concurrence de 10 % de son salaire ou de 5 000 \$ par année. Un employé participant peut verser ses contributions au moyen d'une somme globale ou de déductions salariales. Les contributions de la société doivent être affectées à l'achat d'actions ordinaires dans le cadre du *RAP*, qu'il s'agisse d'actions nouvelles du capital-actions sur le marché libre, selon les directives occasionnelles de l'administrateur du *RAP*. Les actions ordinaires nouvelles achetées conformément au *RAP* doivent être émises à un prix égal au cours de clôture des actions ordinaires à la BdeT le dernier jour de séance de février, de mai, d'août et de novembre de chaque année.

Un maximum de 300 000 actions ordinaires peuvent être émises aux termes du *RAP*. De ce nombre, 81 885 actions ordinaires sont disponibles aux fins d'émission à l'avenir.

Déventures convertibles

En date du 30 novembre 2000, des déventures convertibles non garanties étaient en circulation pour un montant en capital total de 23 961 196 \$ (les *déventures convertibles*). Au 30 novembre 2000, les déventures convertibles suivantes de la société et de ses filiales en propriété exclusive étaient en circulation :

	Montant en capital	Prix de conversion	Actions émises sur conversion
Concert Industries Ltée			
Capital D'Amérique CDPQ inc. (<i>CDPQ</i>)	6 000 000 \$	2,30 \$	2 608 695
CDPQ	2 255 495 \$	2,30 \$	980 650
Manvest inc. (<i>Manvest</i>)	1 784 647	2,30 \$	775 933
Concert ACI inc.			
Les porteurs de titres Airformed	9 066 045 \$ US	4,14 \$ US	2 189 866

Deux déventures convertibles sont détenues par *CDPQ* pour un montant en capital à l'origine de 10 500 000 \$ dont la première pour un montant de 6 000 000 \$ et la seconde pour un montant de 4 500 000 \$. La déventure convertible de 4 500 000 \$ a été réduite à 2 255 495 \$ suite à la conversion en actions ordinaires. Une troisième déventure convertible est détenue par Manvest pour un montant en capital à l'origine de 4 000 000 \$ lequel a été réduit à 1 784 647 \$ suite à la conversion en actions ordinaires. Le montant en capital total des déventures convertibles de CDPQ et de Manvest au 30 novembre 2000 était de 10 040 142 \$ (collectivement, les *déventures convertibles*). Les autres déventures convertibles sont détenues par les vendeurs de Airformed Composites Inc. (maintenant, *Concert ACI Inc.*) (les *déventures Airformed*) et ont été émises dans le cadre de l'achat de cette société par Concert. Au 30 novembre 2000, le montant en capital total des déventures Airformed était de 9 066 045 \$ US et elles sont convertibles au plus tard le 31 mai 2008.

CDPQ et Manvest pourront à tout moment convertir en actions ordinaires pour la totalité ou toute partie du montant en capital en cours des déventures convertibles, au prix de 2,30 \$ l'action, sous réserve de certains rajustements habituels pour des considérations comme les regroupements d'actions et les divisions d'actions, les fusions ou les refontes du capital de la société. Les montants en capital en cours aux termes des déventures convertibles sont dus le 30 septembre 2003, si ces titres n'ont pas été convertis auparavant, et pourront être payés au comptant ou, au gré de la société, en actions ordinaires évaluées au cours moyen pondéré alors en vigueur.

En ce qui a trait aux déventures convertibles, la société a en outre le droit, qu'elle peut exercer lors de chaque trimestre civil postérieur au 30 septembre 1999, de faire convertir les déventures convertibles au prix de 2,30 \$ l'action, à condition que les actions ordinaires aient été négociées pendant 10 jours de séance consécutifs précédant immédiatement la date fixée pour la conversion à un prix supérieur au prix de conversion alors en vigueur, que la société ait été rentable sur une base consolidée pendant au moins les deux trimestres civils précédant immédiatement la conversion et qu'aucun cas de défaut aux termes des déventures convertibles ne se soit produit. Le nombre d'actions ordinaires devant être émises lors de chacune de ces conversions trimestrielles aux termes de chaque déventure convertible de CDPQ et Manvest ne peut excéder le moindre de 15 % des actions ordinaires en circulation ou de 25 % des actions ordinaires négociées à la BdeT ou à toute autre bourse reconnue à la cote de laquelle les actions ordinaires peuvent être inscrites et avoir été négociées lors du trimestre civil précédent. La société est tenue d'exercer ce droit d'obliger les porteurs des déventures convertibles à convertir de tels titres proportionnellement entre lesdites déventures convertibles.

En vertu des conditions d'acquisition de Airformed Composites Inc., la société a émis les déventures Airformed aux anciens actionnaires et porteurs de déventures (les *porteurs de titres Airformed*) pour un montant approximatif de 9 100 00 \$ US convertibles en actions ordinaires de la société au taux de 4,14 \$ US l'action. Ces déventures Airformed ne portent aucun intérêt pour les deux premières années et par la suite portent un taux d'intérêt de 8 % l'an, commençant le 31 mai 2002 et sont payables le 31 mai 2008. Le montant en capital des déventures Airformed peut être racheté en totalité, en tout temps, après le 31 mai 2002, au choix de la société à un prix de rachat de 4,14 \$ US (le *prix de rachat*) plus les intérêts accumulés et non payés et certaines primes. Nonobstant ce qui précède, l'avis de rachat peut être émis et la société peut racheter les déventures Airformed au prix de rachat égal à 106 % durant l'année se terminant le 31 mai 2002 si durant telle année, le cours de clôture des actions de la société

excède de 9,00 \$ durant trente (30) jours consécutifs de transaction précédent de pas moins de dix (10) jours la date d'avis et de rachat.

Sauf si la déchéance du terme des débentures convertibles a été déclenchée par suite d'un cas de défaut, la société n'a pas le droit de rembourser, ni en totalité, ni en partie, le montant en capital dû sur les débentures convertibles, ni de racheter ces titres, sans le consentement préalable de leur porteur. Outre le remboursement du montant en capital, les porteurs des débentures convertibles auront le droit de recevoir au même moment le paiement d'une somme au comptant égale au montant des dividendes ou des distributions en espèces payés sur les actions ordinaires en circulation, sur une base équivalente par actions, comme si les débentures convertibles avaient été converties au moment de ce dividende ou de cette distribution.

Dans le cadre du placement privé des débentures convertibles, à moins que les deux tiers des membres du conseil d'administration de la société et chaque porteur de débentures convertibles ne donnent leur approbation, la société a convenu de ne pas effectuer certains changements fondamentaux, y compris un changement important dans la nature de son entreprise, l'émission d'actions ordinaires à un prix inférieur au prix de conversion en vigueur des débentures convertibles, l'emprunt d'une dette garantie excédant 4 000 000 \$, la conclusion d'une fusion, d'une réorganisation ou de la vente de la quasi-totalité de ses biens, la déclaration de dividendes ou la modification de la rémunération des administrateurs ou des membres de la direction de la société. De même, la société a convenu de nommer et de s'efforcer à faire élire deux représentants de CDPQ et un représentant de Manvest à son conseil d'administration de huit membres (sous réserve d'une réduction de ce nombre si l'une ou l'autre des parties réduit sa participation dans la société).

Si les débentures convertibles étaient entièrement converties, CDPQ recevrait 3 589 345 actions ordinaires; Manvest recevrait 775 933 actions ordinaires et les porteurs de titres Airformed recevraient 2 189 866 actions ordinaires, pour un total de 6 555 144 actions ordinaires, soit respectivement 15,02 %, 3,25 % et 9,16 % des actions ordinaires alors émises et en circulation de la société en date du 30 novembre 2000.

Capital-actions dilué

Le texte suivant résume le capital-actions de la société, présenté compte tenu de la dilution en date du 30 novembre 2000 :

Actions émises ou attribuées	Nombre d'actions	Pourcentage du total
Émises avant le placement :	17 342 242	57,14 %
Offertes aux termes du prospectus :	3 300 000	10,87 %
Réservées aux fins de placements futurs :	<u>9 710 239</u>	<u>31,99 %</u>
Total :	<u>30 352 481</u>	<u>100,00 %</u>

Il n'y a aucune assurance que les options seront levées ou que les bons de souscription ou autres droits décrits ci-dessus seront exercés en totalité ou en partie.

RELEVÉ ET POLITIQUE DES DIVIDENDES

La société n'a versé aucun dividende depuis sa constitution et ne prévoit pas le faire dans un avenir immédiat. La société prévoit conserver son bénéfice pour financer sa croissance future et, au besoin, rembourser sa dette. La société a et anticipe d'avoir des restrictions imposées par ses prêteurs quant à sa capacité de payer des dividendes. Les administrateurs de Concert détermineront si des dividendes devraient être déclarés et payés à l'avenir et à quel moment, en fonction de la situation financière de Concert au moment pertinent. Les porteurs des actions privilégiées, le cas échéant, pourront recevoir des dividendes au taux pouvant être déterminé par les administrateurs et avant le paiement des dividendes aux porteurs d'actions ordinaires. Après le paiement de dividendes privilégiés au comptant aux porteurs des actions privilégiées, les porteurs d'actions ordinaires pourront recevoir les dividendes déclarés par les administrateurs.

DIRIGEANTS

Le texte suivant énumère les administrateurs et les membres de la haute direction actuels de Concert, leur municipalité de résidence, les fonctions qu'ils exercent actuellement auprès de Concert et leur poste principal au cours des cinq dernières années :

Nom et municipalité de résidence	Fonctions auprès de la société	Poste principal au cours des cinq dernières années
Dieter W. Peter ⁽²⁾ West Vancouver (Colombie-Britannique)	Président du conseil, chef de la direction et administrateur	Chef de la direction et président du conseil de la société depuis 1991. Avant septembre 1998, il était également président de la société. Il a fondé Concert en 1991.
John McNicol West Vancouver (Colombie-Britannique)	Président, et administrateur	Président de la société depuis septembre 1998. Jusqu'au mois d'août 2000, il était chef de l'exploitation de Concert. Auparavant, il était vice-président, finances, de Valeurs Mobilières HSBC (Canada) Inc. de 1997 à 1998. Il a antérieurement occupé divers postes de haute direction auprès de Merfin International Inc., le dernier étant celui de président et chef de l'exploitation.
Carey E. Edwards Surrey (Colombie-Britannique)	Chef de la direction des finances, vice-président à la direction, secrétaire et administrateur	Chef de la direction des finances, vice-président à la direction et secrétaire de la société. M. Edwards s'est joint à Concert en 1991.
Miles Lauzon Gatineau (Québec)	Chef de l'exploitation et vice-président de la direction, fabrication, Amérique et directeur général de Concert Airlaid Ltée	Chef de l'exploitation et vice-président à la direction, fabrication, Amérique depuis le 1 ^{er} août 2000. Avant sa nomination auprès de Concert, M. Lauzon était vice-président et directeur général de Pacifica Papers inc. depuis novembre 1998. Antérieurement, il était président et chef de la direction de Voice Recovery Services inc. depuis 1997. De 1993 à 1996, M. Lauzon était président de SDO une division de QUNO Corporation.
Bayne E. Boyes ⁽¹⁾⁽²⁾ Vancouver (Colombie-Britannique)	Administrateur	Président, Neoventi Technology Corporation, société de placement fermée, depuis 1992.
William P. Robinson ⁽¹⁾⁽²⁾⁽³⁾ Calgary (Alberta)	Administrateur	Président, Manvest Inc., société de placement établie en Alberta, depuis 1997. Auparavant, il a occupé divers postes de financement auprès du groupe de sociétés Loram à Calgary (Alberta).
Louise Overbeek ⁽¹⁾⁽⁴⁾ Saint-Bruno (Québec)	Administratrice	Directrice, Capital d'Amérique CDPQ Inc., filiale en propriété exclusive de la Caisse de dépôt et placement du Québec, depuis 1993.

Nom et municipalité de résidence	Fonctions auprès de la société	Poste principal au cours des cinq dernières années
Claude Perron ⁽²⁾⁽⁴⁾ Verdun (Québec)	Administrateur	Président, Vestra Capital Inc., cabinet fermé d'experts-conseils financiers, depuis 1998. Auparavant, il était premier vice-président, Midland Walwyn, de 1997 à 1998, et antérieurement, il était affecté aux ventes institutionnelles auprès de Valeurs mobilières Marleau Lemire.
Melvyn B. Rowles Vancouver (Colombie-Britannique)	Administrateur	Président, M.D. Financial Services Ltd., une société d'experts-conseils en gestion depuis 1976, à ce jour.

- 1) Membre du comité de vérification de la société
- 2) Membre du comité de rémunération de la société
- 3) M. Robinson est un administrateur proposé de Manvest. Voir la rubrique *Options d'achat et conventions d'émission de titres – Débentures convertibles*.
- 4) M^{me} Overbeek et M. Perron sont des administrateurs proposés de Capital d'Amérique CDPQ Inc. Voir la rubrique *Options d'achat et conventions d'émission de titres – Débentures convertibles*.

Les administrateurs indépendants de la société sont Bayne Boyes, Claude Perron et Melvyn Rowles.

Rémunération des administrateurs

Les administrateurs qui ne sont pas membres de la haute direction reçoivent une rémunération de 1 000 \$ par jour pour leur assistance aux assemblées du conseil d'administration ou d'un comité. Cet honoraire inclut les assemblées tenues par le vidéo-conférence ou par téléphone-conférence sauf dans le cas des assemblées par téléphone-conférence d'une durée de moins de deux heures. Dans ce dernier cas, l'honoraire est réduit à 300 \$.

Selon le régime d'option d'achat d'actions, en contrepartie de leur nomination au conseil d'administration, chaque administrateur qui n'est pas membre de la haute direction a droit de recevoir une option d'achat d'actions visant 8 000 actions lors de sa nomination au conseil d'administration. Par la suite, le membre du conseil recevra à titre d'octroi annuel, des options d'achat pour 8 000 actions lors de l'anniversaire de sa nomination soit à l'assemblée générale annuelle, à la condition que le membre ait participé à au moins 50 % des assemblées du conseil d'administration durant l'année précédente. Toutes les options consenties à des administrateurs qui ne sont pas membres de la haute direction sont d'une durée de trois années.

Lorsqu'un administrateur est nommé au conseil d'administration autrement qu'à l'occasion d'une assemblée annuelle, tel membre recevra une option d'achat visant un nombre d'actions au pro rata du nombre de mois de la date de sa nomination jusqu'à la prochaine assemblée générale annuelle de la société.

Nomination des administrateurs

Les administrateurs de la société sont choisis par les actionnaires à chaque assemblée générale annuelle et exercent habituellement un mandat jusqu'à la prochaine assemblée générale annuelle à laquelle ils peuvent être réélus ou remplacés. Les statuts constitutifs de Concert permettent aux administrateurs de nommer d'autres administrateurs pour combler les postes vacants pouvant survenir dans leurs rangs. Les statuts permettent également aux administrateurs d'ajouter d'autres administrateurs au conseil entre les assemblées générales annuelles successives en autant que le nombre de candidats élus ne dépasse pas le tiers du nombre d'administrateurs nommés lors de la dernière assemblée générale annuelle. Les personnes nommées au poste d'administrateur pour combler les postes vacants au conseil ou qui ont été ajoutées à titre d'administrateurs additionnels exercent un mandat comme tout autre administrateur jusqu'à l'assemblée générale annuelle suivante, auquel moment ils peuvent être réélus ou remplacés.

Transaction avec une partie liée

Durant l'exercice terminé le 31 décembre 1998, un administrateur et membre de la direction de la société a prêté 550 000 \$ à la société. Le prêt a été remboursé avant le 31 décembre 1998. La société a payé des intérêts totalisant

30 318 \$ dans le cadre du prêt. Certaines autres opérations dans lesquelles les administrateurs, les cadres supérieurs ou les principaux porteurs des titres de Concert ont été intéressés sont décrites sous les rubriques *Options d'achat et conventions d'émission de titres* et *Rémunération de la haute direction*. Outre ce qui est décrit ci-dessus ou sous ces rubriques, aucune opération importante n'est intervenue avec les administrateurs, les membres de la direction ou les principaux porteurs des titres de Concert au cours des cinq derniers exercices complets de Concert ou durant la période écoulée entre la fin du dernier exercice complet de celle-ci.

Aucun administrateur, cadre supérieur, promoteur ou autre membre de la direction, ni aucune des personnes leur étant respectivement liée ou faisant partie de leurs groupes respectifs n'a été endettée envers Concert durant le dernier exercice ou la période de onze mois terminée le 30 novembre 2000. Certains des administrateurs de Concert exercent les fonctions d'administrateurs de sociétés pouvant conclure des contrats avec cette dernière à l'avenir. En pareil cas, un conflit d'intérêt existera. Conformément à la *Loi canadienne sur les sociétés par actions*, les administrateurs doivent agir honnêtement, de bonne foi et dans les intérêts fondamentaux de la société. De plus, les administrateurs qui sont dans une situation de conflit d'intérêt doivent dévoiler un tel conflit à la société et si un vote est pris sur tel sujet, alors tel administrateur doit s'abstenir de voter à l'égard d'une telle résolution.

PRINCIPAUX PORTEURS

En date du 30 novembre 2000, un total de 17 342 242 actions ordinaires de la société étaient émises et en circulation. Si tous les 3 300 000 bons spéciaux sont levés pour 3 300 000 actions ordinaires, Concert aura au total 20 642 242 actions ordinaires émises et en circulation. Le tableau suivant présente les actions détenues par les administrateurs, les cadres supérieurs et les promoteurs de Concert et par tout autre actionnaire qui, pour autant que sache cette dernière, est directement ou indirectement propriétaire réel de plus de dix pour cent des actions ordinaires émises de concert.

Nom et municipalité de résidence de l'actionnaire	Nombre d'actions ordinaires détenues en propriété réelle	Pourcentage du capital-actions émis	Pourcentage du capital-actions émis après la conclusion du présent placement
Capital d'Amérique CDPQ Inc.	2 647 538 ⁽¹⁾	15,27 %	12,82 %
Dirigeants, en tant que groupe	1 776 728 ⁽²⁾	10,24 %	8,61 %

1) M. Peter et d'autres entités qu'il contrôle sont les signataires d'une convention de vote fiduciaire avec CDPQ aux termes de laquelle M. Peter a convenu d'exercer les votes afférents aux actions ordinaires dont il est propriétaire réel de manière à ce que Concert respecte les engagements aux termes des débentures convertibles détenues par CDPQ. Voir la rubrique *Options d'achat et conventions d'émission de titres – Débentures convertibles*.

2) Les administrateurs et cadres supérieurs détiennent en tant que groupe, des options d'achat d'actions aux termes desquelles un maximum de 1 395 662 actions ordinaires peuvent être achetées. Voir la rubrique *Options d'achat et conventions d'émission de titres*.

Si toutes les débentures convertibles détenues par CDPQ, Manvest et les porteurs de titres Airformed sont converties en actions ordinaires, ils détiendront respectivement 3 589 345 actions ordinaires, 775 933 actions ordinaires et 2 189 866 actions ordinaires, soit, dans le cas de CDPQ, 20,70 % du capital-actions alors émis en circulation de la société, dans le cas de Manvest 3,25 % du capital-actions alors émis en circulation et dans le cas des porteurs de titres Airformed 9,16 % du capital-actions alors émis en circulation au 30 novembre 2000. Lors de la clôture du placement et lors de la conversion de toutes les débentures convertibles détenues par CDPQ et Manvest, CDPQ et Manvest détiendront respectivement un pourcentage de 13,20 % et 2,85 % respectivement du capital-actions émis en circulation de la société sur une base non diluée. Si toutes les débentures Airformed détenues par les porteurs de titres Airformed sont converties, les porteurs de titres Airformed acquerront un pourcentage additionnel égal à 8,05 % du capital-actions émis en circulation de la société après la conclusion du présent placement.

RÉMUNÉRATION DE LA HAUTE DIRECTION

Aux fins de la présente section, un *membre de la haute direction désigné* de Concert s'entend d'une personne qui, à tout moment pendant l'année, était le président du conseil ou un vice-président du conseil d'administration, lorsque cette personne exécutait les fonctions de ce poste à temps plein, le président, tout vice-président chargé d'une unité

commerciale principale comme les ventes, le financement ou la production, ou tout membre de la direction de Concert ou d'une filiale ou encore toute autre personne qui disposait d'un pouvoir décisionnel relativement à Concert. Durant l'exercice terminé le 31 décembre 1999, Concert avait quatre membres de la haute direction désignés.

Sommaire de la rémunération

Le tableau suivant présente un sommaire la rémunération versée aux quatre membres de la haute direction les mieux rémunérés de Concert pour les services qu'ils ont rendus à celle-ci durant le dernier exercice complet.

		Rémunération annuelle			Rémunération à long terme			
					Gratifications	Paiements		
Nom et poste du commettant	Exercice terminé le 31 déc.	Salaire/ (\$)	Prime/ (\$)	Autre rémunération annuelle/ (\$)	Titres visés par des options accordées	Actions ou unités d'action visées par des restrictions	Paiements au titre du RILT	Toutes les autres rémunérations
Dieter Peter Président du conseil et chef de la direction	1999	190 000	75 000	14 000	—			
	1998	170 000	70 000	5 000	400 000	Néant	Néant	Néant
	1997	155 000	150 000	10 000	25 000			
John McNicol Président et chef de l'exploitation	1999	182 500	63 000	14 000	100 000	Néant	Néant	Néant
	1998	58 000			250 000	Néant	Néant	Néant
Carey Edwards Vice-président à la direction et chef de la direction des finances	1999	140 000	50 000	14 000	—	Néant	Néant	Néant
	1998	111 250	50 000	5 000	150 000	Néant	Néant	Néant
	1997	100 000	50 000	5 000	25 000	Néant	Néant	Néant
Ken Squires Président ⁽¹⁾	1999	115 000	45 669	8 563	15 000	Néant	Néant	Néant
	1998	116 261	8 000	8 000	18 750	Néant	Néant	Néant
	1997	117 000	8 000		10 000	Néant	Néant	Néant

1. M. Ken Squires est Président de CFL, une filiale de la société.

La société n'a aucun régime incitatif à long terme en vigueur, et aucune gratification n'a donc été accordée à ce titre aux membres de la haute direction désignés durant son dernier exercice complet. Un *régime incitatif à long terme* s'entend d'un régime aux termes duquel des gratifications sont accordées en fonction du rendement sur une période excédant un exercice, autre qu'un régime d'options, de DPVA (droits à la plus-value des actions) ou de rémunération en actions visées par des restrictions.

Options/DPVA accordées durant le dernier exercice complet

Au cours du dernier exercice complet de Concert, les options incitatives d'achat d'actions suivantes ont été accordées aux membres de la haute direction désignés :

Nom	Date d'attribution	Titres visés par les options accordées (#)	Prix de levée ou de base (\$/titre)	% du total des options accordées au personnel durant l'exercice	Valeur marchande des titres sous-jacents aux options à la date d'attribution (\$/titre) ⁽¹⁾	Date d'expiration J/M/A
Ken Squires ⁽¹⁾	8 janvier 1999	15 000	3,00	8,08 %	3,00 ⁽²⁾	8 janvier 2004
John McNicol	1 ^{er} septembre 1999	100 000	5,53	53,9 %	5,45 ⁽³⁾	1 ^{er} septembre 2004

1. M. Squires est président et administrateur de CFL.
2. Données correspondant au cours de clôture des actions de Concert à la Bourse de Montréal à la date d'attribution.
3. Données correspondant au cours de clôture des actions de Concert à la BdeT, à la date d'attribution.

Total des options levées/DPVA durant le dernier exercice complet et valeurs des options en fin d'exercice

Le tableau suivant présente les options incitatives d'achat d'actions levées par les membres de la haute direction désignés durant le dernier exercice complet, ainsi que la valeur en fin d'exercice des options d'achat d'actions détenues par les membres de la haute direction désignés :

Nom	Titres acquis lors de la levée (#)	Valeur globale réalisée (\$) ⁽¹⁾	Options non levées à la fin de l'exercice (#) Susceptibles/non susceptibles de levée	Valeur des options en jeu non levées à la fin de l'exercice (\$) Susceptibles/non susceptibles de levée ⁽²⁾
Dieter Peter	25 000	18 750	158 332/266 668 ⁽³⁾	456 163/757 337
John McNicol	Néant	Néant	83 333/266 667	234 999/(417 001)
Carey Edwards	25 000	18 750	74 999/100 001	216 164/277 336
Ken Squires	6,250	4 687	16 249/12 501	47 997/36 003

1. Basé sur la différence entre le prix de levée de l'option et le cours de clôture des actions ordinaires à la date de levée.
2. Les options en jeu sont les options visant les actions ordinaires dont la valeur marchande à la fin du dernier exercice excède le prix de levée de l'option. Le cours de clôture des actions ordinaires de la société au 31 décembre 1999 (soit la fin du dernier exercice) s'établissait à 5,00 \$.
3. Du total de ces 425 000 options, 150 000 sont détenues par M. Peter et 250 000 sont détenues par Merfin Management Ltd. une société fermée appartenant exclusivement à M. Peter.

Total des options levées durant le dernier exercice complet et valeurs des options en fin d'exercice

Le tableau suivant présente les options incitatives d'achat d'actions levées par les membres de la haute direction désignés durant le dernier exercice complet, ainsi que la valeur en fin d'exercice des options d'achat d'actions détenues par les membres de la haute direction désignés :

Nom	Date d'attribution	Titres visés par les options accordées (#)	Prix de levée ou de base (\$/titre)	% du total des options accordées au personnel durant l'exercice	Valeur marchande des titres sous-jacents aux options à la date d'attribution (\$/titre) ⁽¹⁾	Date d'expiration J/M/A
Ken Squires ⁽¹⁾	8 janvier 1999	15 000	3,00	8,08 %	3,00 ⁽²⁾	8 janvier 2004
John McNicol	1 ^{er} septembre 1999	100 000	5,53	53,9 %	5,45 ⁽³⁾	1 ^{er} septembre 2004

1. Les options en jeu sont les options visant les actions ordinaires dont la valeur marchande à la fin du dernier exercice excède le prix de levée. Le cours de clôture des actions ordinaires de la société au 31 décembre 1999 (soit la fin du dernier exercice complet) était de 5,00 \$

Cessation d'emploi, changements de responsabilité et contrats de travail

La société a conclu des contrats de travail avec les membres de la haute direction dont MM. Dieter Peter, président du conseil et chef de la direction, John McNicol, président, Carey Edwards, vice-président à la direction, secrétaire et chef de la direction des finances et Miles Lauzon, chef de l'exploitation et vice-président à la direction – fabrication Amérique. Le contrat de travail avec M. Peter prend fin le 31 décembre 2005. Le contrat de travail avec M. Edwards prend fin le 31 décembre 2002. Le contrat de travail avec M. McNicol prend fin le 15 janvier 2002. Le contrat de travail avec M. Lauzon est pour une période indéfinie. Chacun de ces contrats de travail comportent des dispositions relatives au salaire de base, aux primes de rendement, à la participation ou aux options d'achat d'actions et aux avantages.

Le contrat de travail de John McNicol prévoit que si son emploi prend fin en raison d'un renvoi non motivé, il recevra une indemnité de départ de 350 000 \$. Les contrats de travail de MM. Peter et Edwards prévoient chacun qu'en cas d'un renvoi non motivé, ils seront autorisés à recevoir une indemnité de départ correspondant à trois ans de salaire. Chacun des contrats de travail de MM. McNicol, Peter et Edwards prévoient qu'en cas d'*acquisition du contrôle* de Concert, l'employé pourra, à son gré, mettre fin à son emploi dans les six mois suivant l'acquisition du contrôle et recevoir une indemnité de départ. Dans un tel cas, l'indemnité de départ payable à M. McNicol sera de 500 000 \$, et celles de MM. Peter et Edwards correspondront à quatre ans de salaire. Dans le contrat, une acquisition du contrôle est définie comme incluant (i) une opération ou d'un événement aux termes duquel une personne acquiert la propriété réelle de 51 % ou plus des droits de vote se rattachant à toutes les actions comportant droit de vote en circulation de la société, ou acquiert un contrôle ou une emprise sur un tel pourcentage, ou (ii) une fusion, un regroupement, une restructuration ou un arrangement par suite duquel plus 51 % des actions comportant droit de vote de la société sont acquises au comptant ou contre des titres d'une autre personne, ou encore par suite duquel les actionnaires de Concert sont propriétaires de moins de 49 % des titres comportant droit de vote de la société remplaçante après cette fusion, cette restructuration ou cet arrangement.

RAP

Les dirigeants de la société sont autorisés à acheter des actions ordinaires aux termes du RAP. Pour les détails relatifs aux actions ordinaires émises par la société dans le cadre du RAP, voir la rubrique *Placements antérieurs*.

Régimes de primes à l'intention du personnel

Concert fixe de temps à autre les normes régissant l'attribution de primes au comptant au personnel. La société se réserve le droit de modifier ces normes à tout moment pour tenir compte des changements imprévus survenant dans ses affaires financières. Outre ce qui précède, tous les membres de la haute direction de Concert ont également droit à des assurances de frais médicaux et de soins dentaires, ainsi qu'au remboursement de tous leurs frais professionnels.

FACTEURS DE RISQUE

Les titres de la société, devraient être considérés comme un placement hautement spéculatif, et les épargnants devraient soigneusement analyser tous les renseignements divulgués dans le présent prospectus avant de décider

d'investir dans Concert. Outre les autres renseignements présentés dans ce prospectus, les facteurs de risque suivants devraient être particulièrement considérés lors d'une évaluation d'un placement dans les titres de concert.

Concurrence

Les produits de la société rivalisent avec ceux de sociétés de plus grande envergure et plus établies, dont certaines disposent de ressources, notamment financières et de commercialisation, supérieures à celles de Concert. Ces concurrents peuvent être en mesure de déclencher et de soutenir des guerres de prix ou d'imiter les caractéristiques des produits de Concert et d'entraîner une érosion de la part de marché de Concert, ainsi qu'une baisse des prix et des marges de profit. Il existe peu d'obstacles de taille empêchant les nouveaux concurrents de s'installer sur le marché, bien que certains facteurs, dont les connaissances techniques, la capacité de production, l'innovation, le développement de produits, les coûts et l'approvisionnement, puissent miner le succès des concurrents.

Dépendance envers les nouveaux produits

Le plan commercial et financier de la société est axé sur une gamme de produits relativement nouvelle. Rien ne saurait garantir que le chiffre d'affaires existant pourra être maintenu, ni que de nouvelles ventes pourront être réalisées. La marge brute d'autofinancement peut ne pas être suffisante pour les dépenses de recherche et de développement nécessaires au maintien des améliorations prévues des nouveaux produits, et un financement extérieur peut ne pas être disponible.

Gestion de la croissance et de l'expansion

L'entreprise de la société a connu une croissance rapide depuis 1993. La capacité de production de la société devrait passer de 41 000 à 83 000 tonnes en 2001. L'expansion prévue de l'entreprise de la société peut alourdir le fardeau imposé à ses ressources de gestion. L'aptitude de la société à soutenir la croissance de son entreprise sera hautement tributaire de la mise en place de ressources internes et de tiers hautement qualifiés. Si elle ne parvient pas à bien gérer cette expansion, son entreprise, ses résultats d'exploitation et sa situation financière pourraient en subir les contrecoups. Rien ne saurait garantir que la société sera en mesure de gérer avec succès sa croissance récente ou toute expansion future.

Expansion de l'exploitation nord-américaine

La société se propose d'élargir considérablement son exploitation en Amérique du Nord grâce au projet Gatineau. Ce projet représentant approximativement 45 % de la capacité totale de la société en 2001. Les activités de la société seront affectées négativement si quelques délais sont rencontrés dans le début des opérations de l'usine Gatineau. Il n'y a aucune assurance que la société ne rencontrera pas des délais dans la mise en exploitation de l'usine de Gatineau.

Achat d'un intérêt dans Concert GmbH

La société négocie avec GEA pour l'achat d'un intérêt égal ou supérieur à 18,24 % dans Concert GmbH. Il n'y a aucune assurance que la société va compléter cette transaction ou la complètera à des conditions commercialement raisonnables.

Désuétude des produits

La société est en péril si elle ne continue pas de moderniser et d'améliorer ses produits. D'une manière typique, l'industrie des produits aéroliques se caractérise par l'arrivée continuelle de nouveaux produits améliorés qui rendent désuets les produits existants. L'aptitude de la société à développer de nouveaux produits et à en prévoir les changements dans les produits demandés par la clientèle sera déterminante pour que celle-ci demeure concurrentielle. Rien ne saurait garantir que la société réussira à repérer, à développer, à fabriquer et à commercialiser des produits répondant aux besoins de la clientèle. L'entreprise de la société subira les conséquences défavorables si celle-ci marque des retards dans le développement des nouveaux produits, ou si de tels produits ne sont pas bien accueillis par le marché. En outre, il n'y a aucune assurance que les produits ou technologies de la

société ne perdront pas leur caractère concurrentiel, ni ne deviendront pas désuets en raison de produits ou de technologies développés par des tiers.

Marché

Le marché des produits de Concert est en pleine effervescence. En conséquence, il est difficile de prévoir la demande continue des produits de Concert.

Contrôle des coûts

Le succès de Concert dépendra en grande partie de sa capacité de développer, de vendre et de distribuer des produits uniformes et de haute qualité, à des prix concurrentiels. Si elle n'y parvient pas, elle pourrait voir ses marges de profit diminuées ou même engager des pertes.

Dépendance envers le personnel clé

Le succès de la société est lourdement tributaire du talent et de l'expérience des membres de sa haute direction et de ses autres employés clés. Les intervenants de l'industrie des étoffes aéroliques se disputent chaudement un personnel hautement qualifié, notamment en matière de direction, de technologie, de recherche et de développement. Il n'y a aucune assurance que la société pourra conserver son personnel clé actuel, ni attirer et conserver d'autres membres clés du personnel au besoin. La perte de certains membres clés pourrait avoir des conséquences défavorables importantes sur la croissance, l'entreprise et la rentabilité de la société.

Plan de commercialisation

La société consacre des ressources considérables au développement de nouvelles étoffes destinées à des produits nouveaux ou modifiés. Ces dépenses sont en partie financées par la marge brute d'autofinancement. Si les produits de la société ne sont pas bien accueillis par le marché, ou encore si des événements imprévus se produisent, les produits d'exploitation peuvent s'avérer inférieurs aux prévisions.

Endettement

La société, Concert GmbH, CFL, ACI et CAL ont des obligations considérables au titre de leurs dettes. En date du 30 septembre 2000, chacune de Concert GmbH, CFL, ACI et CAL avait des dettes à long terme en cours pour des montants respectifs d'environ 40,3 millions de DM, 8,0 millions de dollars, 8,3 millions de dollars US et 10,0 millions de dollars. De plus, en date du 30 septembre 2000, la société avait des débentures convertibles en circulation pour 10,7 millions de dollars et des débentures Airformed en circulation pour 6,7 millions de dollars US (net de l'escompte amorti de 2,4 millions de dollars). Voir la rubrique *Options d'achat et conventions d'émission de titres – Débentures convertibles*. L'étendue des répercussions possibles de cet endettement sur les perspectives de la société comprend l'effet de telles dettes sur sa capacité d'obtenir un financement additionnel pour le fonds de roulement, les dépenses en immobilisations ou les acquisitions, la tranche de la marge brute d'autofinancement disponible qui devra être affectée au remboursement du capital et de l'intérêt sur la dette, réduisant ainsi les fonds disponibles pour l'expansion et l'exploitation, de même que la vulnérabilité de la société aux récessions économiques et son aptitude à soutenir la pression concurrentielle. D'après les marchés actuels, la société croit pouvoir respecter à l'échéance ses obligations au titre du service de la dette. Dans le cas contraire, elle risque de devoir envisager un nouveau financement ou d'adopter des stratégies substituts pour réduire ou retarder les dépenses en immobilisations, vendre des biens ou rechercher des capitaux propres additionnels.

Dépendance envers les clients importants

La société vend environ 68 % de sa production actuelle à ses sept clients les plus importants. Les ventes à ces clients devraient augmenter durant l'exercice 2001 pour passer à plus de 75 % du chiffre d'affaires de la société. Une perte de certains de ces clients pourrait avoir des répercussions défavorables importantes sur la société. Bien que cette dernière ait signé des contrats d'approvisionnement pluriannuels avec certains de ces clients, ceux-ci peuvent résilier de tels contrats si certaines conditions se matérialisent. La société a pour objectif à long terme d'élargir son bassin

de clients afin de diminuer sa dépendance envers un petit nombre de clients dans des segments de marché particuliers. Rien ne saurait garantir que la société réussira à diversifier sa clientèle.

Dépendance envers les fournisseurs clés

La société n'a conclu aucun contrat d'approvisionnement à long terme pour ses principales matières premières, y compris la pâte défibrée. La perte d'un important fournisseur pourrait à court terme nuire à l'entreprise de la société jusqu'à ce que des arrangements d'approvisionnement substituts soient mis en place. De plus, il n'y a aucune assurance qu'un approvisionnement substitut pourra être instauré à des conditions favorables pour elle.

Monnaie étrangère

Au Canada, les produits de la société sont surtout vendus en dollars US. Les principaux coûts variables pour les matières premières de la société sont également libellés en dollars US. Cependant, la société engage des frais et des dettes dans d'autres monnaies, dont le dollar canadien. De plus, presque toute la dette de son exploitation est libellée en dollars canadiens ou en DM. En Allemagne, les produits de la société sont vendus surtout en monnaie européenne. Les principaux coûts variables des matières premières de la société sont achetées en dollars US. Les fluctuations du taux de change peuvent influencer sur les produits d'exploitation et les marges brutes de l'exploitation de la société, ainsi que sur l'aptitude de celle-ci à rembourser sa dette en cours ou à financer le fonds de roulement ou l'expansion. La société surveille étroitement ses risques liés au change, a conclu des opérations limitées d'échange financier et recherche des occasions de développer des couvertures naturelles ou d'autres moyens de minimiser les risques liés au change.

Coût des matières premières

Les montants que la société paie pour les matières premières, particulièrement la pâte défibrée, le latex, les polymères superabsorbants, les fibres bicomposées et l'électricité, représentent les principales composantes de ses coûts variables. Le coût de ces matières est soumis aux fluctuations du marché causées par des facteurs indépendants de la volonté de la société. Aux termes des contrats que la société a récemment conclus avec des clients, les prix de ces produits doivent être rajustés pour tenir compte des changements dans les prix des matières premières. Dans la mesure où la société ne parvient pas à transmettre à ses clients les augmentations marquées du prix des matières premières ou des autres coûts variables dans le prix de ces produits, ces augmentations pourraient entraîner des répercussions défavorables importantes sur son entreprise, ses résultats d'exploitation et sa situation financière.

Nouveau capital nécessaire

À titre d'entreprise en croissance, Concert a évidemment besoin d'un capital supérieur à celui dont il dispose ou qu'elle peut s'attendre à dégager de son exploitation. Dans le passé, Concert a dû lever des capitaux considérables au moyen de financements par emprunt et en actions pour combler ses besoins à ce titre. Il n'y a aucune garantie que Concert pourra continuer à lever les fonds dont elle a besoin pour son entreprise. Si elle ne parvient pas à obtenir les fonds nécessaires dans les délais requis, sa croissance pourrait s'en trouver entravée. Voir également la rubrique *Situation de trésorerie et sources de financement*.

Réglementation gouvernementale

L'exploitation et les produits de la société sont soumis à certaines approbations obligatoires de la part des autorités de réglementation. Bien que la société ait obtenu toutes les approbations nécessaires pour ses activités actuelles, d'autres approbations seront nécessaires à l'achèvement des projets Alpha et Omega. Il n'y a aucune assurance que de telles approbations pourront être obtenues, ni, dans l'affirmative, qu'elles le seront dans les délais requis. De plus, ces exigences de la réglementation peuvent changer.

Propriété intellectuelle

La société n'a obtenu aucune protection au moyen de brevets pour ses produits ou ses améliorations aux procédés. La société a payé en entier les conventions de licence aux fins de s'assurer de la liberté d'utiliser chacune des

chaînes de fabrication aéroliques de chacun des fournisseurs de machinerie. Voir la rubrique *Les activités de la société — Propriété intellectuelle*.

La société a mis au point un procédé en guirlande qui permet par la fente ou la perforation des grosses bobines d'étoffes aéroliques lesquels sont coupés en feuilles ou empilés pour former des cubes de matériaux finis. Ce procédé en guirlande n'a pas été breveté et a été contesté par un concurrent dans une poursuite contre Concert GmbH dans lesquelles il demande une ordonnance pour la divulgation de certaines informations et une injonction en regard de violation d'un supposé brevet par Concert GmbH dans le cadre des ses activités dans la liaison du matériel aérolique en guirlande.

Bien que les revenus provenant du procédé en guirlande soient mineurs à ce jour et qu'une injonction soit invraisemblable, un effet négatif important est possible advenant que la réclamation ou l'injonction soit maintenue et que la société ou ses filiales soient dans l'incapacité de fournir un produit en guirlande aux clients.

Dilution

Le montant du prix d'offre excède de 3,26 \$ l'actif corporel net par action ordinaire en date du 30 septembre 2000 (compte tenu du présent placement), soit un facteur de dilution de 59,27 %. De plus, à la date du présent prospectus, des options et d'autres ententes d'émission de titres (incluant les bons spéciaux et les options spéciales) aux termes desquelles jusqu'à 12 433 841 actions ordinaires additionnelles peuvent être émises étaient en cours. Voir les rubriques *Options d'achat et conventions d'émission de titres* et *Dilution*.

Dividendes

La société n'a versé aucun dividende dans le passé et ne le prévoit pas le faire dans un proche avenir. La société s'attend à conserver son bénéfice pour financer sa croissance future et, au besoin, rembourser sa dette. Voir la rubrique *Relevé des dividendes et politique s'y rapportant*.

Force majeure

L'entreprise de la société dépend de l'exploitation continue de ses usines de fabrication. Le déclenchement d'un événement important interrompant la production d'une usine pour une période prolongée pourrait avoir des conséquences défavorables importantes sur l'entreprise de la société.

CONTRATS IMPORTANTS

Le texte suivant présente les contrats importants de Concert en cours à la date du présent prospectus ou conclus au cours des deux derniers exercices de Concert :

- Les contrats d'approvisionnement pluriannuels avec deux clients multinationaux importants décrits aux rubriques *La société, les activités de la société — usine de fabrication* et *ventes et commercialisation*;
- Convention de subscription entre SGF Rexfor inc. et la société pour le financement de l'usine Gatineau décrite aux rubriques *La société* et *Les activités de la société — usine de fabrication — Gatineau (Québec) Canada* et *Structure du capital consolidé*;
- Entente de financement avec SGF Rexfor inc., Investissement Québec et la Banque Nationale du Canada pour les prêts en vue du financement de l'usine de Gatineau décrite aux rubriques *La société* et *Les activités de la société — usine de fabrication — Gatineau (Québec) Canada* et *Structure du capital consolidé*;
- La convention entre les actionnaires de Concert GmbH décrit à la rubrique *Les activités de la société — usine de fabrication — Falkenhagen (Brandenburg) Allemagne*;
- Les conventions relatives aux prêts à long terme et aux prêts d'exploitation consentis par un syndicat de banques allemandes et du Gouvernement allemand à Concert GmbH décrites aux rubriques *Les activités de*

la société — usine de fabrication — Falkenhagen (Brandenburg) Allemagne et Structure du capital consolidé;

- Débentures convertibles et débentures Airformed décrites à la rubrique *Options d'achat et convention d'émission de titres — débentures convertibles;*
- La convention de placement pour compte et la convention de bons spéciaux décrites à la rubrique *Mode de placement.*

Les contrats importants décrits ci-dessus (à l'exception des contrats d'approvisionnement à long terme dont les modalités sont confidentielles) peuvent être consultés aux bureaux des conseillers juridiques de Concert, Campney & Murphy, 1111 West Georgia Street, bureau 2100, Vancouver (Colombie-Britannique), pendant les heures d'ouverture habituelles durant la période de placement des actions aux termes des présentes et pendant les 30 jours subséquents.

VÉRIFICATEURS

Les vérificateurs de Concert sont KPMG s.r.l., comptables agréés, 777 Dunsmuir Street, Vancouver (Colombie-Britannique) V7Y 1K3.

AGENT CHARGÉ DE LA TENUE DES REGISTRES ET AGENT DES TRANSFERTS

L'agent chargé de la tenue des registres et agent des transferts des actions ordinaires de Concert est Computershare (autrefois Compagnie Montréal Trust du Canada, 510 Burrard Street, Vancouver (Colombie-Britannique) V6C 3A9.

QUESTIONS D'ORDRE JURIDIQUE

La société a reçu en décembre 1998 un avis de réclamation de la part d'un concurrent pour un montant non précisé concernant l'emploi d'un directeur de développement des produits par la société. Cette réclamation est inactive depuis son dépôt. La société s'opposera vigoureusement à la réclamation qu'elle croit sans fondement. L'issue de la réclamation ne peut être déterminée.

Le 21 novembre 2000, BKI Holding Corporation entreprit une action devant un tribunal à Dusseldorf contre Concert GmbH dans laquelle elle réclame une ordonnance pour la divulgation de certaines informations et une injonction en regard de violation de prétendus brevets par Concert GmbH dans ses activités relatives à la liaison du matériel aérolitique en guirlande. Le procédé en guirlande est utilisé par Concert GmbH pour le conditionnement de certains matériaux aérolitiques par lesquels les grosses bobines-mères sont fendues ou perforées et ensuite coupées en feuilles ou empilées pour former des cubes de matériaux finis. La société répondra et se défendra vigoureusement contre cette réclamation et croit que celle-ci est sans fondement.

Il n'existe aucune autre poursuite judiciaire importante en cours à laquelle Concert est partie ou susceptible de l'être ou encore à laquelle ses filiales ou ses biens sont assujettis ou sont susceptibles de l'être.

DROITS DE RÉOLUTION ET SANCTIONS CIVILES

La législation en matière de valeurs mobilières de certaines provinces au Canada confèrent aux acquéreurs un droit de résolution ou dans certaines provinces des dommages lorsqu'un prospectus et tout amendement contient des informations fausses ou trompeuses ou il n'est pas transmis à l'acquéreur. Mais ces diverses actions doivent être exercées dans un délai déterminé, tel que prescrit par la législation en matière de valeurs mobilières de cette province. Ces lois en matière de valeurs mobilières confèrent aussi à l'acquéreur en droit de résolution d'une convention pour l'achat de titres dans les deux (2) jours d'affaires suivant la réception ou la réception réputée d'un prospectus et tout amendement. Si un porteur de bons de souscription spéciaux qui acquiert des actions ordinaires lors de l'exercice de ces bons de souscription spéciaux, tel que prévu dans ce prospectus, a ou acquiert le droit en vertu des lois applicables sur les valeurs mobilières, de se prévaloir de recours en résolution parce que le présent prospectus ou toute modification y étant apportée contient une déclaration fausse ou trompeuse, ce porteur aura droit à la résolution non seulement de son exercice des ces bons de souscription spéciaux mais également de l'opération

de placement privé aux termes de laquelle les bons de souscription spéciaux avaient été initialement acquis et pourra recevoir dans le cadre de cette résolution le remboursement intégral de la contrepartie totale payée à la société lors de l'acquisition des bons de souscription spéciaux. Si le porteur est un cessionnaire autorisé de l'intérêt du souscripteur initial des bons de souscription spéciaux, ce cessionnaire autorisé pourra exercer les droits de résolution et remboursement accordés en vertu des présentes comme s'il s'agissait d'un souscripteur initial. Le texte précité s'ajoute à tout autre droit ou recours offert à un porteur de bons de souscription spéciaux en vertu des lois applicables sur les valeurs mobilières ou autrement en droit. L'acquéreur devrait consulter les dispositions applicables en matière de législation en valeurs mobilières de cette province pour les détails à l'égard de ces droits ou consultera éventuellement un conseiller juridique. Aucun recours ne peut être entrepris pour faire valoir les droits précités plus de 180 jours après la date d'expiration. Les droits précités sont en addition à tous autres droits disponibles à un porteur de bons de souscription spéciaux en vertu de l'article 130 de la *Loi sur les valeurs mobilières* (Ontario) ou autrement en droit.

États financiers consolidés de

CONCERT INDUSTRIES LTD.

Périodes de neuf mois arrêtées aux 30 septembre 2000 et 1999 (non vérifié)

Exercices terminés les 31 décembre 1999, 1998 et 1997

Période de dix mois arrêtée au 31 décembre 1996

Exercice terminé le 29 février 1996

RAPPORT DE MISSION D'EXAMEN

Au conseil d'administration de
Concert Industries Ltd.

Nous avons procédé à l'examen du bilan consolidé de Concert Industries au 30 septembre 2000 et des états consolidés des résultats et du déficit et des flux de trésorerie des périodes de neuf mois arrêtées aux 30 septembre 2000 et 1999. Notre examen a été effectué conformément aux normes généralement reconnues régissant les missions d'examen au Canada et a donc consisté essentiellement en prises de renseignements, procédés analytiques et discussions portant sur les renseignements qui nous ont été fournis par la société.

Un examen ne constitue pas une vérification et, par conséquent, nous n'exprimons pas une opinion de vérificateurs sur ces états financiers.

Au cours de notre examen, nous n'avons rien relevé qui nous porte à croire que ces états financiers ne sont pas conformes, à tous égards importants, aux principes comptables généralement reconnus au Canada.

Comptables agréés

Vancouver, Canada

Le 17 novembre 2000
(le 17 novembre 2000 pour la note 14)

Rapport des vérificateurs

Au conseil d'administration de

Concert Industries Ltd.

Nous avons vérifié les bilans consolidés de Concert Industries Ltd. aux 31 décembre 1999 et 1998 et les états consolidés des résultats et du déficit et des flux de trésorerie des exercices compris dans la période de trois ans terminée le 31 décembre 1999, de la période de dix mois arrêtée au 31 décembre 1996 et de l'exercice terminé le 29 février 1996. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la société. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur nos vérifications.

Nos vérifications ont été effectuées conformément aux normes de vérification généralement reconnues au Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À notre avis, ces états financiers consolidés donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de la société aux 31 décembre 1999 et 1998 ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour les exercices compris dans la période de trois ans terminée le 31 décembre 1999, la période de dix mois arrêtée au 31 décembre 1996 et l'exercice terminé le 29 février 1996 selon les principes comptables généralement reconnus.

Comptables agréés

Vancouver, Canada

Le 10 mars 2000

CONCERT INDUSTRIES LTD.

Bilans consolidés

	30 septembre	31 décembre	
	2000	1999	1998
	(non vérifié)		
Actif			
Actif à court terme			
Espèces et quasi-espèces	8 764 045 \$	15 961 299 \$	4 569 528 \$
Comptes clients	14 865 252	6 597 177	5 325 662
Stocks	8 585 443	5 180 282	2 482 616
Charges payées d'avance et acomptes	267 762	257 495	176 251
	32 482 502	27 996 253	12 554 057
Placements	—	111 405	133 500
Immobilisations (note 3)	137 386 617	65 968 074	41 262 531
Écart d'acquisition déduction faite de l'amortissement de 119 840 \$ (néant en 1999 et en 1998)	13 988 753	—	—
Frais de démarrage reportés, déduction faite de l'amortissement de 1 183 946 \$ (780 928 \$ en 1999; néant en 1998)	6 638 113	2 776 239	4 001 290
Impôts futurs	649 827	—	—
	191 145 812 \$	96 851 971 \$	57 951 378 \$
Passif et capitaux propres			
Passif à court terme			
Emprunts à vue (note 4)	8 940 512 \$	1 100 224 \$	525 000 \$
Comptes fournisseurs et charges à payer	18 319 419	10 120 436	3 800 309
Emprunts consentis par des actionnaires (note 13)	3 598 378	5 173 791	3 059 024
Tranche à court terme de la dette à long terme (note 6)	7 294 955	5 541 524	2 779 011
	38 153 264	21 935 975	10 163 344
Construction à payer (note 5)	9 021 048	—	—
Dette à long terme (note 6)	60 580 336	23 141 046	17 804 084
Impôts futurs	2 393 546	100 000	—
Part des actionnaires sans contrôle	22 028 150	6 398 924	8 010 000
	132 176 344	51 575 945	35 977 428
Capitaux propres			
Débentures convertibles (note 7)	10 738 143	13 568 367	13 335 458
Capital-actions (note 8 b))	48 806 424	40 254 108	19 809 459
Autres instruments financiers de participation (note 8 g))	3 891 000	—	—
Déficit	(317 346)	(5 807 269)	(10 926 186)
Écart cumulatif de conversion	(4 148 753)	(2 739 180)	(244 781)
	58 969 468	45 276 026	21 973 950
Engagements et éventualités (note 10)			
Événements postérieurs à la date du bilan (note 14)			
	191 145 812 \$	96 851 971 \$	57 951 378 \$

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers consolidés.

CONCERT INDUSTRIES LTD.

États consolidés des résultats et du déficit

	Période de neuf mois arrêtée au 30 septembre 2000 (non vérifié)	Période de neuf mois arrêtée au 30 septembre 1999 (non vérifié)	Exercice terminé le 31 décembre 1999	Exercice terminé le 31 décembre 1998	Exercice terminé le 31 décembre 1997	Période de dix mois arrêtée au 31 décembre 1996	Exercice terminé le 29 février 1996
Chiffre d'affaires	62 664 297 \$	32 848 098 \$	47 658 440 \$	12 672 452 \$	7 938 286 \$	6 063 635 \$	5 283 279 \$
Coût des marchandises vendues	43 283 430	21 882 684	31 777 771	8 053 388	5 427 407	4 017 202	4 229 448
Marge brute	19 380 867	10 965 414	15 880 669	4 619 064	2 510 879	2 046 433	1 053 831
Charges							
Frais d'administration	2 800 121	1 877 720	2 577 094	1 213 729	886 555	611 272	1 575 363
Amortissement	2 544 705	1 681 689	2 517 640	430 391	533 935	420 977	493 327
Frais fixes de fabrication, frais de développement de produits et frais généraux	1 965 009	1 870 001	2 637 879	539 548	523 840	531 621	663 922
Intérêts	1 814 247	1 117 868	1 510 242	453 624	383 211	431 251	521 782
Frais de vente et de commercialisation	1 659 601	1 025 465	1 638 746	410 583	471 972	370 660	415 179
	10 783 683	7 572 743	10 881 601	3 047 875	2 799 513	2 365 781	3 669 573
Bénéfice (perte) avant les éléments ci-dessous, les impôts et la part des actionnaires sans contrôle	8 597 184	3 392 671	4 999 068	1 571 189	(288 634)	(319 348)	(2 615 742)
Gain sur le remboursement d'une dette à long terme	—	—	—	—	—	116 314	—
Réduction de valeur d'un placement	(106 073)	—	—	(314 465)	—	—	—
Gain (perte) de change	135 580	156 654	178 084	204 500	(43 269)	—	—
Bénéfice (perte) avant les impôts et la part des actionnaires sans contrôle	8 626 691	3 549 325	5 177 152	1 461 224	(331 903)	(203 034)	(2 615 742)
Impôts (note 9)							
Exigibles	286 822	—	—	—	—	—	—
Futurs	1 643 719	—	100 000	—	—	—	—
	1 930 541	—	100 000	—	—	—	—
Bénéfice (perte) avant la part des actionnaires sans contrôle	6 696 150	3 549 325	5 077 152	1 461 224	(331 903)	(203 034)	(2 615 742)
Part des actionnaires sans contrôle	(1 013 413)	314 641	311 118	—	—	—	—
Bénéfice net (perte)	5 682 737	3 863 966	5 388 270	1 461 224	(331 903)	(203 034)	(2 615 742)
Déficit, au début de la période	(5 807 269)	(10 926 186)	(10 926 186)	(12 387 410)	(11 208 507)	(11 005 473)	(8 389 731)
Amortissement des frais d'émission des déventures convertibles	(162 462)	(174 679)	(232 908)	—	—	—	—
Coûts engagés à l'égard des opérations sur les capitaux	—	—	—	—	(847 000)	—	—
Valeur nette attribuée aux actions émises à l'exercice des droits à la plus-value des actions	(30 352)	(24 941)	(36 445)	—	—	—	—
Déficit, à la fin de la période	(317 346)\$	(7 261 840)\$	(5 807 269)\$	(10 926 186)\$	(12 387 410)\$	(11 208 507)\$	(11 005 473)\$
Bénéfice (perte) par action	0,37 \$	0,42 \$	0,55 \$	0,18 \$	(0,04)\$	(0,03)\$	(0,36)\$
Bénéfice (perte) dilué(e) par action	0,25	0,22	0,30	0,15	(0,04)	(0,03)	(0,36)

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers consolidés.

CONCERT INDUSTRIES LTD.

États consolidés des flux de trésorerie

	Période de neuf mois arrêtée au 30 septembre 2000 (non vérifié)	Période de neuf mois arrêtée au 30 septembre 1999 (non vérifié)	Exercice terminé le 31 décembre 1999	Exercice terminé le 31 décembre 1998	Exercice terminé le 31 décembre 1997	Période de dix mois arrêtée au 31 décembre 1996	Exercice terminé le 29 février 1996
Flux de trésorerie liés aux :							
Activités d'exploitation :							
Bénéfice net (perte)	5 682 737 \$	3 863 966 \$	5 388 270 \$	1 461 224 \$	(331 903) \$	(203 034) \$	(2 615 742) \$
Rajustement pour les éléments hors caisse :							
Amortissement	2 544 705	1 681 689	2 517 640	430 391	533 935	420 977	493 327
Gain sur le remboursement d'une dette	—	—	—	—	—	(116 314)	—
Réduction de valeur d'un placement	106 073	—	—	314 465	—	—	—
Part des actionnaires sans contrôle	1 013 413	(314 641)	(311 118)	—	—	—	—
Intéressement au capital	110 945	62 156	77 857	64 520	53 150	6 474	14 582
Impôts futurs	1 643 719	—	100 000	—	—	—	—
	11 101 592	5 293 170	7 772 649	2 270 600	255 182	108 103	(2 107 833)
Variations du fonds de roulement hors caisse							
Augmentation des comptes clients	(3 519 830)	(2 568 218)	(2 798 757)	(3 145 687)	(292 438)	(351 506)	(541 617)
Diminution (augmentation) des stocks	(3 149 115)	(1 010 292)	(3 253 367)	(1 923 135)	(229 829)	175 556	53 629
Diminution (augmentation) des charges payées d'avance et acomptes	(9 385)	(109 296)	(101 795)	(69 316)	(4 287)	(42 695)	56 488
Augmentation des comptes fournisseurs et charges à payer	4 039 383	2 744 952	7 068 306	1 621 235	905 402	414 303	278 258
	8 462 645	4 350 316	8 687 036	(1 246 303)	634 030	303 761	(2 261 075)
Activités d'investissement :							
Acquisition d'actifs (note 2)	(343 675)	—	—	—	—	—	—
Encaisse acquise lors d'un regroupement d'entreprises (note 2)	339 072	—	—	—	—	—	—
Immobilisations	(61 175 834)	(27 791 890)	(46 111 175)	(19 844 669)	(11 268 889)	(31 442 796)	(275 712)
Subvention gouvernementale	—	6 418 390	12 216 213	13 440 908	3 563 423	12 773 168	200 000
Frais de démarrage reportés	(4 271 698)	(26 917)	(44 880)	(3 835 711)	—	—	—
Acquisition d'un placement	—	—	—	(133 500)	—	(314 465)	—
	(65 452 135)	(21 400 417)	(33 939 842)	(10 372 972)	(7 705 466)	(18 984 093)	(75 712)
Activités de financement :							
Emprunts à vue	(413 441)	270 303	634 320	325 000	(700 000)	(50 000)	390 000
Remboursement de la dette à long terme	(2 930 835)	(3 205 594)	(4 700 530)	(2 695 549)	(2 447 723)	(422 989)	—
Augmentation de la dette à long terme	26 457 618	15 169 059	17 991 954	748 403	9 370 160	11 227 422	296 909
Augmentation de la construction à payer	9 068 295	—	—	—	—	—	—
Remboursement des débentures convertibles	—	—	—	(4 497 000)	—	—	—
Émission de débentures convertibles	—	—	—	13 335 458	4 497 000	—	—
Émission de capital -actions	3 680 571	540 195	20 330 347	2 337 920	298 150	1 506 473	41 507
Augmentation de la part des actionnaires sans contrôle	15 200 000	—	—	4 130 649	—	4 135 006	—
Augmentation des emprunts consentis par des actionnaires	226 085	1 985 590	2 960 754	3 197 116	—	—	—
Remboursement des emprunts consentis par des actionnaires	(1 414 513)	—	(85 073)	(550 000)	—	—	—
Augmentation (diminution) de l'obligation d'émettre du capital -actions	—	—	—	—	(3 447 235)	1 947 235	1 500 000
Coûts engagés à l'égard des opérations sur les capitaux	—	—	—	—	(847 000)	—	—
	49 873 780	14 759 553	37 131 772	16 331 997	6 723 352	18 343 147	2 228 416
Solde à reporter	(7 115 710)	(2 290 548)	11 878 966	4 712 722	(348 084)	(337 185)	(108 371)

CONCERT INDUSTRIES LTD.

États consolidés des flux de trésorerie (suite)

	Période de neuf mois arrêtée au 30 septembre 2000 (non vérifié)	Période de neuf mois arrêtée au 30 septembre 1999 (non vérifié)	Exercice terminé le 31 décembre 1999	Exercice terminé le 31 décembre 1998	Exercice terminé le 31 décembre 1997	Période de dix mois arrêtée au 31 décembre 1996	Exercice terminé le 29 février 1996
Solde reporté	(7 115 710) \$	(2 290 548) \$	11 878 966 \$	4 712 722 \$	(348 084) \$	(337 185) \$	(108 371) \$
Gain (perte) de change sur les espèces et quasi-espèces détenues en devises	(81 544)	(398 839)	(487 195)	(377 848)	(6 238)	(115 376)	—
Augmentation (diminution) des espèces et quasi-espèces	(7 197 254)	(2 689 387)	11 391 771	4 334 874	(354 322)	(452 561)	(108 371)
Espèces et quasi-espèces au début de la période	15 961 299	4 569 528	4 569 528	234 654	588 976	1 041 537	1 149 908
Espèces et quasi-espèces à la fin de la période (note 1 b))	8 764 045 \$	1 880 141 \$	15 961 299 \$	4 569 528 \$	234 654 \$	588 976 \$	1 041 537 \$
Renseignements supplémentaires :							
Intérêts payés	1 437 751 \$	1 117 868 \$	1 821 428 \$	1 705 933 \$	1 210 248 \$	371 831 \$	499 260 \$
Impôts sur les bénéfices payés	—	—	—	—	—	—	—
Opérations hors caisse :							
Intéressement au capital visant des actions émises dans le cadre du programme d'actionnariat du personnel	110 945 \$	62 156 \$	77 857 \$	64 520 \$	53 150 \$	6 474 \$	14 582 \$
Actions émises en règlement de commissions d'intermédiaires	—	—	—	—	—	26 251	—
Actions émises lors de l'acquisition d'ACI (note 2 a))	1 749 645	—	—	—	—	—	—
Actions émises lors de la conversion de débentures convertibles	2 992 687	—	—	—	—	—	—
Actions émises en règlement des droits à la plus-value des actions	18 468	24 941	36 445	—	—	—	—

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers consolidés.

CONCERT INDUSTRIES LTD.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Périodes de neuf mois arrêtées aux 30 septembre 2000 et 1999 (non vérifié)

Exercices terminés les 31 décembre 1999, 1998 et 1997

Période de dix mois arrêtée au 31 décembre 1996

Exercice terminé le 29 février 1996

La société a été constituée en vertu de la *Loi canadienne sur les sociétés par actions* et elle exerce ses activités principalement dans le secteur de la fabrication et de la vente de produits aéroliques thermiques, en latex et multiliés.

1. Principales conventions comptables

a) Consolidation

Les états financiers consolidés comprennent les comptes de la société et ceux de ses filiales, Concert Fabrication Ltée (propriété exclusive), Concert GmbH (propriété à 55 %), AA-Tech Systems Advanced Airlaid-Technology GmbH (propriété exclusive), Concert Financial Services Ltd. (propriété exclusive) et Concert Airlaid Ltée (propriété à 52,5 %). Les présents états financiers comprennent également les comptes de Concert ACI Inc. (« ACI ») depuis le 31 mai 2000, date de son acquisition (note 2). Tous les soldes et les opérations intersociétés importants ont été éliminés.

b) Espèces et quasi-espèces

Les quasi-espèces comprennent les dépôts à court terme dont l'échéance est de 90 jours ou moins au moment de l'achat.

c) Stocks

Les matières premières sont évaluées au prix coûtant ou au coût de remplacement, selon le moins élevé des deux. Les produits finis sont évalués au prix coûtant ou à la valeur de réalisation nette, selon le montant le moins élevé des deux. Le prix coûtant est déterminé selon la méthode du premier entré, premier sorti.

d) Immobilisations

Les immobilisations sont constatées au prix coûtant, y compris les intérêts différentiels, les frais généraux pouvant être répartis et les autres coûts engagés par la société au cours de la phase de construction, déduction faite des subventions gouvernementales pertinentes.

La société utilise les méthodes suivantes en ce qui a trait à l'amortissement :

Actif	Méthode
Usines et matériel de fabrication aérolique	Méthode de l'amortissement proportionnel à l'utilisation
Bâtiments	Amortissement dégressif au taux de 4 % et amortissement linéaire sur 25 ans
Améliorations locatives	Amortissement linéaire sur la durée du bail
Mobilier et matériel	Amortissement linéaire sur 4 à 10 ans

CONCERT INDUSTRIES LTD.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Périodes de neuf mois arrêtées aux 30 septembre 2000 et 1999 (non vérifié)

Exercices terminés les 31 décembre 1999, 1998 et 1997

Période de dix mois arrêtée au 31 décembre 1996

Exercice terminé le 29 février 1996

1. Principales conventions comptables (suite)

e) Frais de démarrage reportés

Les frais de démarrage des nouvelles usines de fabrication aérolitique comprennent les frais de mise à l'essai de la gamme de produits ainsi que ceux engagés au cours de la période antérieure à l'exploitation (déduction faite des produits) et ils sont reportés jusqu'à ce que l'usine lance ses activités commerciales. La date du début des activités commerciales se définit comme étant le moment où l'usine dispose de la capacité de production prévue au cahier des charges ou un an après l'achèvement des travaux aux usines de fabrication, selon le moment le plus rapproché des deux. Les frais de démarrage reportés sont amortis sur une période de cinq ans.

f) Écart d'acquisition

L'écart d'acquisition représente le prix d'achat excédentaire sur la juste valeur de l'actif net acquis et il est amorti selon la méthode linéaire sur la durée utile estimative de l'entreprise sous-jacente acquise, durée n'excédant pas 20 ans.

g) Subventions gouvernementales

Les subventions gouvernementales reçues par la société (note 3) servent à réduire le coût en capital des usines de fabrication aérolitique de la société pour la période au cours de laquelle la subvention est reçue.

h) Conversion des états financiers établis en monnaie étrangère

Les états financiers des filiales autonomes de la société, Concert GmbH et ACI, ont été convertis au moyen de la méthode du taux de change courant selon laquelle les actifs et les passifs sont convertis au taux en vigueur à la date du bilan et les produits et les charges sont convertis au taux de change moyen de l'exercice. Les gains et les pertes de change sont reportés et inscrits au poste *Écart de conversion cumulatif* sous la rubrique *Capitaux propres*.

La société conclut des opérations libellées en devises qui ont été converties en dollars canadiens de la manière suivante :

- i) les actifs et passifs monétaires, aux taux en vigueur à la fin de l'exercice;
- ii) tous les autres actifs et passifs, aux taux en vigueur à la date des opérations;
- iii) les produits et les charges au taux de change moyen de l'exercice.

Les gains et pertes de change découlant de ces opérations sont constatés dans les résultats d'exploitation.

CONCERT INDUSTRIES LTD.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Périodes de neuf mois arrêtees aux 30 septembre 2000 et 1999 (non vérifié)

Exercices terminés les 31 décembre 1999, 1998 et 1997

Période de dix mois arrêtee au 31 décembre 1996

Exercice terminé le 29 février 1996

1. Principales conventions comptables (suite)

i) Utilisation d'estimations

La préparation des états financiers selon les principes comptables généralement reconnus au Canada exige de la direction qu'elle fasse des estimations et pose des hypothèses qui ont une incidence sur les montants déclarés de l'actif et du passif, sur la présentation des éléments d'actif et de passif éventuels à la date des états financiers ainsi que sur les montants déclarés des produits et des charges pour la période. Les résultats réels pourraient être différents de ces estimations. Les éléments nécessitant des estimations importantes sont la provision pour les rendus sur ventes, l'évaluation des stocks, la durée utile des immobilisations aux fins de l'amortissement et la valeur sous-jacente et la possibilité de recouvrement de l'écart d'acquisition ainsi que les frais de démarrage reportés.

j) Intéressement au capital

La société offre un régime d'options d'achat d'actions qui est décrit à la note 8 d). Aucune charge de rémunération n'est constatée pour ce régime lorsque les options d'achat d'actions sont émises aux employés étant donné que le prix de levée est égal à la valeur marchande des actions ordinaires sous-jacentes à la date de l'octroi. Toute contrepartie versée par les employés au moment de la levée des options d'achat d'actions est créditée au capital-actions.

La société offre à ses employés un régime d'achat d'actions qui est décrit à la note 8 e). La société fait une cotisation égale à celle de l'employé et constate ce coût à titre de charge dans la période au cours de laquelle elle est engagée.

k) Adoption d'une nouvelle norme comptable

En décembre 1997, le Conseil des normes comptables de l'Institut Canadien des Comptables Agréés (« ICCA ») a publié le chapitre 3465 du Manuel de l'ICCA intitulé « Impôts sur les bénéfices » (le « chapitre 3465 »). Aux termes du chapitre 3465, la méthode du report d'impôts doit être abandonnée pour la méthode axée sur le bilan pour la comptabilisation des impôts sur les bénéfices.

CONCERT INDUSTRIES LTD.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Périodes de neuf mois arrêtées aux 30 septembre 2000 et 1999 (non vérifié)

Exercices terminés les 31 décembre 1999, 1998 et 1997

Période de dix mois arrêtée au 31 décembre 1996

Exercice terminé le 29 février 1996

1. Principales conventions comptables (suite)

k) Adoption d'une nouvelle norme comptable (suite)

Selon la méthode axée sur le bilan décrite au chapitre 3465, les actifs et les passifs d'impôts futurs sont constatés pour tenir compte des conséquences fiscales attribuables aux écarts entre la valeur comptable des actifs et passifs existants et leur assiette fiscale respective. Les actifs et passifs d'impôts futurs sont calculés aux taux d'imposition en vigueur ou pratiquement en vigueur qui s'appliqueront au moment de la réalisation des actifs et du règlement des passifs. Aux termes du chapitre 3465, l'incidence sur les actifs et les passifs d'impôts futurs d'un changement de taux d'imposition est constatée à l'état des résultats de la période au cours de laquelle l'entrée en vigueur de ce changement a lieu.

Aux termes de la méthode du report d'impôts, qui était appliquée en 1999 et au cours des exercices antérieurs, les impôts sur le revenu reportés étaient constatés pour les produits et les charges qui étaient inscrits au cours d'exercices différents aux fins comptables et aux fins fiscales, selon le taux d'imposition en vigueur au moment où le calcul était effectué. Selon la méthode du report d'impôts, les impôts reportés ne sont pas rajustés lorsqu'il y a un changement subséquent des taux d'imposition.

La société a adopté rétroactivement les recommandations du chapitre 3465 en date du 1^{er} janvier 1999. Il n'y a pas eu d'incidence cumulative sur les résultats d'exploitation pour les exercices terminés le 31 décembre 1998 et antérieurs en raison du changement de méthode de comptabilisation des impôts. Les états financiers pour les exercices terminés avant le 1^{er} janvier 1999 n'ont pas été retraités pour appliquer les dispositions du chapitre 3465.

CONCERT INDUSTRIES LTD.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Périodes de neuf mois arrêtées aux 30 septembre 2000 et 1999 (non vérifié)

Exercices terminés les 31 décembre 1999, 1998 et 1997

Période de dix mois arrêtée au 31 décembre 1996

Exercice terminé le 29 février 1996

2. Regroupement d'entreprises et acquisition d'actifs

a) ACI

En date du 31 mai 2000, la société a fait l'acquisition de la totalité des actions ordinaires et privilégiées, émises et en circulation, de ACI (antérieurement Airformed Composites Inc.), société constituée au Nevada, aux États-Unis qui exploite une usine de fabrication aérolitique thermiques à Charleston, en Caroline du Sud, aux États-Unis. La société a émis 388 810 actions ordinaires à titre de contrepartie. Le regroupement d'entreprises a été comptabilisée selon la méthode de l'achat pur et simple et les résultats d'ACI sont consolidés depuis le 31 mai 2000. La contrepartie versée et la juste valeur attribuée à l'actif acquis et au passif pris en charge sont les suivants :

Contrepartie	
Actions ordinaires	1 749 645 \$
Frais d'acquisition	217 515
Autres instruments financiers de participation (note 8 g))	3 891 000
	5 858 160 \$

Contrepartie ventilée comme suit :	
Actif à court terme, y compris l'encaisse de 339 072 \$	5 176 659 \$
Immobilisations	14 215 779
Écart d'acquisition et autres actifs	14 108 593
	33 501 031
Moins :	
Passif à court terme	(3 953 291)
Dette à long terme	(23 689 580)
	5 858 160 \$

CONCERT INDUSTRIES LTD.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Périodes de neuf mois arrêtées aux 30 septembre 2000 et 1999 (non vérifié)

Exercices terminés les 31 décembre 1999, 1998 et 1997

Période de dix mois arrêtée au 31 décembre 1996

Exercice terminé le 29 février 1996

2. Regroupement d'entreprises et acquisition de l'actif (suite)

b) Autres

Le 1^{er} août 2000, la société a fait l'acquisition de l'actif et a pris en charge le passif d'une société non apparentée dont les activités consistent à élaborer du matériel périphérique pour des machines aéroliques. La société a versé une somme au comptant de 343 675 \$, répartie comme suit :

Comptes clients	1 258 020 \$
Immobilisations	2 460 882
	3 718 902
Moins :	
Passif à court terme	(864 844)
Dette à long terme	(2 510 383)
	343 675 \$

3. Immobilisations

	Prix coûtant	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette
30 septembre 2000 (non vérifié)			
Usines et matériel de fabrication aérolique	101 309 993 \$	7 525 753 \$	93 784 240 \$
Bâtiment et améliorations	20 348 485	1 763 997	18 584 488
Mobilier et matériel	2 940 520	1 040 858	1 899 662
Terrains	2 265 167	—	2 265 167
Usines en construction	57 801 723	—	57 801 723
	184 665 888	10 330 608	174 335 280
Moins les subventions gouvernementales (note 10 c))	40 468 743	3 520 080	36 948 663
	144 197 145 \$	13 850 688 \$	137 386 617 \$

CONCERT INDUSTRIES LTD.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Périodes de neuf mois arrêtées aux 30 septembre 2000 et 1999 (non vérifié)

Exercices terminés les 31 décembre 1999, 1998 et 1997

Période de dix mois arrêtée au 31 décembre 1996

Exercice terminé le 29 février 1996

3. Immobilisations (suite)

	Prix coûtant	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette
31 décembre 1999			
Usines et matériel de fabrication aérolitique	43 118 698 \$	3 614 514 \$	39 504 184 \$
Bâtiments et améliorations	9 957 038	1 292 095	8 664 943
Mobilier et matériel	1 621 243	701 687	919 556
Terrain	719 107	—	719 107
Usines en construction	55 837 854	—	55 837 854
	111 253 940	5 608 296	105 645 644
Moins les subventions gouvernementales (note 10 c))	40 794 479	1 116 909	39 677 570
	70 459 461 \$	4 491 387 \$	65 968 074 \$

	Prix coûtant	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette
31 décembre 1998			
Usines et matériel de fabrication aérolitique	45 983 492 \$	2 044 454 \$	43 939 038 \$
Bâtiments et améliorations locatives	11 598 001	525 224	11 072 777
Mobilier et matériel	1 332 531	292 152	1 040 379
Terrains	824 117	—	824 117
Usines en construction	16 402 415	—	16 402 415
	76 140 556	2 861 830	73 278 726
Moins les subventions gouvernementales (note 10 c))	32 443 695	427 500	32 016 195
	43 696 861 \$	2 434 330 \$	41 262 531 \$

CONCERT INDUSTRIES LTD.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Périodes de neuf mois arrêtées aux 30 septembre 2000 et 1999 (non vérifié)

Exercices terminés les 31 décembre 1999, 1998 et 1997

Période de dix mois arrêtée au 31 décembre 1996

Exercice terminé le 29 février 1996

4. Emprunts à vue

Un emprunt bancaire à vue totalisant 800 000 \$ au 30 septembre 2000 (450 000 \$ au 31 décembre 1999; 525 000 \$ au 31 décembre 1998) porte intérêt au taux préférentiel bancaire majoré de ¼% et il est garanti par les comptes clients et les stocks de Concert Fabrication Ltée.

La société disposait aussi de marges de crédit sur lesquelles elle avait tiré 7 097 083 \$ (10 416 973 DM) au 30 septembre 2000 (650 216 \$ au 31 décembre 1999; néant au 31 décembre 1998). Ces marges de crédit portent intérêt à des taux variant de 8% à 10,75 % et elles sont garanties par l'actif de Concert GmbH.

La société a également un emprunt renouvelable totalisant 1 043 429 \$ (694 000 \$ US) au 30 septembre 2000. Cet emprunt est remboursable à vue, porte intérêt au taux préférentiel américain majoré de 0,75 % et est garanti par un emprunt prioritaire sur l'actif d'ACI.

5. Construction à payer

La construction à payer comprend les comptes fournisseurs et les charges à payer liés à la construction de deux nouvelles usines de produits aéroliques. La construction à payer sera remboursée à partir des fonds de deux facilités d'emprunt à long terme pour Concert Fabrication Ltée et Concert Airlaid Ltée, négociées auprès de la Banque Nationale du Canada. Ces facilités porteront intérêt au taux préférentiel canadien majoré de 2,25 % et seront garanties par la totalité de l'actif des deux sociétés précitées.

CONCERT INDUSTRIES LTD.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Périodes de neuf mois arrêtées aux 30 septembre 2000 et 1999 (non vérifié)

Exercices terminés les 31 décembre 1999, 1998 et 1997

Période de dix mois arrêtée au 31 décembre 1996

Exercice terminé le 29 février 1996

6. Dette à long terme

	30 septembre 2000 (non vérifié)	31 décembre 1999	31 décembre 1998
Concert GmbH			
Banque allemande – emprunts libellés en marks allemands (22 522 196 DM), échéant en 2004, portant intérêt au taux annuel de 6,04 %, comportant des remboursements de capital annuels de 4 014 220 \$, garantis par une charge de premier rang sur l'actif de Concert GmbH	15 344 509 \$	15 739 297 \$	– \$
Banque allemande – emprunts libellés en marks allemands (8 308 000 DM), échéant le 30 juin 2003, portant intérêt annuellement à des taux variant de 4,3 % à 4,64 %, comportant des remboursements de capital annuels de 2 043 900 \$, garantis par une charge de premier rang sur l'actif de Concert GmbH	5 660 242	7 427 000	11 570 000
Gouvernement de l'Allemagne – emprunt libellé en marks allemands (5 000 000 DM), remboursable en versements annuels de 500 000 DM sur une période de dix ans à compter de 2006, si les activités en Allemagne génèrent des profits ou un surplus d'exploitation cumulatif et portant intérêt au taux annuel de 6,6 %	3 406 500	3 713 500	4 450 000
Banque allemande – emprunts libellés en marks allemands (2 385 000 DM), sans modalités précises de remboursement et portant intérêt à des taux annuels renégociés (variant actuellement de 5,10 % à 5,61 %), garantis par une charge de premier rang sur l'actif de Concert GmbH	1 624 900	1 771 340	2 161 533
Solde à reporter	26 036 151	28 651 137	18 181 533

CONCERT INDUSTRIES LTD.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Périodes de neuf mois arrêtées aux 30 septembre 2000 et 1999 (non vérifié)

Exercices terminés les 31 décembre 1999, 1998 et 1997

Période de dix mois arrêtée au 31 décembre 1996

Exercice terminé le 29 février 1996

6. Dette à long terme (suite)

	30 septembre 2000 (non vérifié)	31 décembre 1999	31 décembre 1998
Solde à reporter	26 036 151 \$	28 651 137 \$	18 181 533 \$
Banque allemande – emprunts libellés en marks allemands (2 057 510 DM), échéant le 31 décembre 2002, portant intérêt à des taux annuels renégociés (variant actuellement de 5,19 % à 5,60 %), comportant des versements trimestriels de 121 271 \$, garantis par une charge de premier rang sur l'actif de Concert GmbH	1 401 782	–	–
Concert Fabrication Ltée			
Investissement Québec – emprunt maximal de 5 000 000 \$, échéant le 15 mai 2007, ne portant pas intérêt, garanti par une hypothèque de deuxième rang sur l'actif de Concert Fabrications Ltée. Les remboursements annuels commenceront en 2003 et seront fondés sur des pourcentages variables du bénéfice de la société avant les intérêts les impôts et l'amortissement, sous réserve d'un paiement minimal de 1 250 000 \$	3 000 000	–	–
SGF Rexfor Inc. – emprunt composé de débentures non garanties portant intérêt au taux annuel de 15 %. Les remboursements de capital peuvent être effectués avant la date d'échéance du 7 juillet 2006 sans pénalités	5 000 000	–	–
G.E. Capital – emprunt à terme remboursable en 60 mensualités égales de 6 463 \$, y compris les intérêts au taux annuel de 10,6 %, garanti par une charge de premier rang sur du matériel spécifique	–	31 433	101 562
Société de développement industriel du Québec (« SDI ») (prêt à redevances du gouvernement provincial) – assorti d'intérêts mensuels à des taux flottants (8,25 % au 31 décembre 1998)	–	–	1 400 000
Solde à reporter	35 437 933	28 682 570	19 683 095

CONCERT INDUSTRIES LTD.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Périodes de neuf mois arrêtees aux 30 septembre 2000 et 1999 (non vérifié)

Exercices terminés les 31 décembre 1999, 1998 et 1997

Période de dix mois arrêtee au 31 décembre 1996

Exercice terminé le 29 février 1996

6. Dette à long terme (suite)

	30 septembre 2000 (non vérifié)	31 décembre 1999	31 décembre 1998
Solde reporté	35 437 933 \$	28 682 570 \$	19 683 095 \$
Banque Nationale du Canada – emprunt renouvelable de 6 500 000 \$, assorti d'intérêts mensuels au taux préférentiel, majoré de 0,75 % par année. Cet emprunt est garanti par une hypothèque de premier rang de 9 000 000 \$ sur tous les actifs canadiens meubles et immeubles présents et futurs	—	—	900 000
Concert Airlaid Ltée			
Investissement Québec – emprunt maximal de 15 000 000 \$, ne portant pas intérêt, garanti par une hypothèque de deuxième rang grevant l'actif de Concert Airlaid Ltée. Les remboursements annuels se feront à partir de 2003 et seront fondés sur les pourcentages variables du bénéfice de la société avant les intérêts, les impôts et l'amortissement sous réserve d'un paiement minimum de 3 000 000 \$	10 000 000	—	—
ACI			
Débetures convertibles (9 066 045 \$ US) aux anciens actionnaires de ACI, déduction faite de l'escompte non amorti de 3 579 215 \$ (2 392 627 \$ US). Ces emprunts subordonnés portent intérêt au taux annuel de 8 %, à compter du 31 mai 2002 et viennent à échéance le 31 mai 2008. La société peut, sous réserve de certaines conditions, rembourser les débetures après le 31 mai 2001. Les débetures peuvent être converties au gré des porteurs à 6,00 \$ (4,14 \$ US) l'action (note 8 g))	10 033 483	—	—
Bank of Austria – emprunt à terme libellé en dollars US (6 750 000 \$ US), remboursable en quinze versements trimestriels à compter du 1 ^{er} juillet 2001, portant intérêt au TIOL majoré de 2,75 % et garanti par une sûreté de premier rang grevant l'actif d'ACI	10 148 625	—	—
Solde à reporter	65 620 041	28 682 570	20 583 095

CONCERT INDUSTRIES LTD.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Périodes de neuf mois arrêtées aux 30 septembre 2000 et 1999 (non vérifié)

Exercices terminés les 31 décembre 1999, 1998 et 1997

Période de dix mois arrêtée au 31 décembre 1996

Exercice terminé le 29 février 1996

6. Dette à long terme (suite)

	30 septembre 2000 (non vérifié)	31 décembre 1999	31 décembre 1998
Solde reporté	65 620 041 \$	28 682 570 \$	20 583 095 \$
Emprunt à terme (1 500 000 \$ US), portant intérêt a) au taux à payer en vertu des modalités de la convention d'emprunt et de garantie auprès de la Bank of Austria, majoré de 100 points de base ou b) au taux de 10 %, selon le plus élevé des deux. Le capital est remboursable le 31 décembre 2004. Cet emprunt est garanti par une charge de deuxième rang sur l'actif d'ACI	2 255 250	—	—
	67 875 291	28 682 570	20 583 095
Moins la tranche à court terme	7 294 955	5 541 524	2 779 011
	60 580 336 \$	23 141 046 \$	17 804 084 \$

Les remboursements prévus de capital de la dette à long terme pour chacun des cinq prochains exercices financiers sont les suivants :

2000 (trois mois qui restent)	2 015 963 \$
2001	7 294 960
2002	8 798 460
2003	11 006 736
2004	11 674 932
2005	5 567 318

Au cours de l'exercice terminé le 31 décembre 1999, des intérêts totalisant 387 910 \$ (néant en 1998) liés à la construction de nouvelles usines de fabrication aérolitique ont été capitalisés aux usines et matériel de fabrication aérolitique et aucun intérêt n'a été capitalisé pour les frais de démarrage (2 084 918 \$ en 1998). Au cours de la période de neuf mois arrêtée au 30 septembre 2000, des intérêts totalisant 207 774 \$ ont été capitalisés aux usines et de matériel de fabrication aérolitique au (209 000 \$ en 1999) 1 554 146 \$, aux frais de démarrage (néant en 1999).

CONCERT INDUSTRIES LTD.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Périodes de neuf mois arrêtées aux 30 septembre 2000 et 1999 (non vérifié)

Exercices terminés les 31 décembre 1999, 1998 et 1997

Période de dix mois arrêtée au 31 décembre 1996

Exercice terminé le 29 février 1996

7. Débentures convertibles

En 1998, la société a émis trois nouvelles débentures convertibles en contrepartie d'un produit de 13 335 458 \$, soit le montant en capital de 14 500 000 \$ moins les frais d'émission de 1 164 542 \$. Les débentures convertibles ne portent pas intérêt, elles ne sont pas garanties et elles sont convertibles en approximativement 6 304 300 actions ordinaires, au prix de conversion de 2,30 \$ l'action, cette conversion devant avoir eu lieu au plus tard le 30 septembre 2003. La société peut exiger la conversion à la fin de chaque trimestre civil, pourvu que les actions ordinaires de la société aient été négociées en bourse durant dix jours de négociation consécutifs précédant immédiatement la conversion à un prix supérieur au prix de conversion et que la société ait généré des profits durant au moins les deux trimestres civils précédents. Le nombre d'actions ordinaires à émettre à chaque conversion trimestrielle, au gré de la société, doit être égal à 15 % du nombre d'actions ordinaires en circulation à la date de conversion ou à 25 % du nombre d'actions ordinaires négociées à la Bourse de Montréal ou à toute autre bourse reconnue où les actions ordinaires de la société ont été cotées et négociées au cours du trimestre civil précédent, selon le nombre le moins élevé des deux. Le montant en capital des débentures arrive à échéance le 30 septembre 2003, à moins d'une conversion antérieure des débentures, et il peut être payé, au gré de la société, au comptant ou en actions, ces actions devant être évaluées au cours du marché. Étant donné que la société a la capacité de régler le montant en capital des débentures par l'émission d'actions, les débentures ont été classées sous la rubrique des capitaux propres.

La valeur comptable des débentures s'accroît pour atteindre le montant en capital à l'échéance. Au cours des périodes de neuf mois arrêtés aux 30 septembre 2000 et 1999 et de l'exercice terminé le 31 décembre 1999, la société a imputé respectivement 162 462 \$, 174 679 \$ et 232 988 \$ au déficit à l'égard de l'accroissement de la valeur comptable des débentures.

Au cours de la période de neuf mois arrêtée au 30 septembre 2000, une tranche de 3170 847 \$ des débentures a été convertie en 1 378 629 actions ordinaires. Les frais d'émission non amortis connexes de 176 160 \$ ont été portés en réduction du montant en capital converti et inclus dans le capital-actions.

8. Capital-actions

a) Autorisé

Nombre illimité d'actions ordinaires sans valeur nominale

Nombre illimité d'actions privilégiées sans droit de vote et sans valeur nominale

CONCERT INDUSTRIES LTD.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Périodes de neuf mois arrêtées aux 30 septembre 2000 et 1999 (non vérifié)

Exercices terminés les 31 décembre 1999, 1998 et 1997

Période de dix mois arrêtée au 31 décembre 1996

Exercice terminé le 29 février 1996

8. Capital-actions (suite)

b) Émis

	Nombre d'actions	Montant
Solde au 28 février 1995	28 939 541	15 460 452 \$
Émis		
Exercice de bons de souscription	50 000	25 000
Levée d'options	3 500	1 925
Régime d'actionnariat du personnel	28 376	29 164
Solde au 29 février 1996	29 021 417	15 516 541
Émis		
Placement privé	2 000 000	1 500 000
Régime d'actionnariat du personnel	5 644	12 947
Réduction des actions à la suite de la consolidation des actions	(23 266 063)	—
Honoraires d'intermédiaires	11 667	26 251
Solde au 31 décembre 1996	7 772 665	17 055 739
Émis		
Régime d'actionnariat du personnel	55 548	106 300
Exercice de bons de souscription	153 125	245 000
Solde au 31 décembre 1997	7 981 338	17 407 019
Émis		
Régime d'actionnariat du personnel	59 129	129 040
Exercice de bons de souscription	128 700	287 400
Placement privé	889 567	1 986 000
Solde au 31 décembre 1998	9 058 734	19 809 459
Émis		
Régime d'actionnariat du personnel	46 570	155 715
Levée d'options	227 457	491 365
Exercice de droits à la plus-value des actions	18 100	36 445
Exercice de bons de souscription	108 695	250 000
Émission d'actions dans le public déduction faite des frais d'émission de 1 489 101 \$	4 421 100	19 511 124
Solde au 31 décembre 1999	13 880 656	40 254 108
Émis		
Régime d'actionnariat du personnel	47 740	221 890
Levée d'options	120 000	228 000
Exercice de droits à la plus-value des actions	9 599	18 468
Placement privé	167 286	752 787
Émission d'actions dans le public	581 000	2 588 839
Acquisition d'ACI	388 810	1 749 645
Conversion de débentures convertibles	1 378 629	2 992 687
Solde au 30 septembre 2000 (non vérifié)	16 573 720	48 806 424 \$

CONCERT INDUSTRIES LTD.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Périodes de neuf mois arrêtées aux 30 septembre 2000 et 1999 (non vérifié)

Exercices terminés les 31 décembre 1999, 1998 et 1997

Période de dix mois arrêtée au 31 décembre 1996

Exercice terminé le 29 février 1996

8. Capital-actions (suite)

c) Actions bloquées

Du nombre d'actions ordinaires émises, 562 500 étaient bloquées et faisaient partie d'un régime de participation aux bénéfices en fonction du rendement. Leur déblocage devait être fait à raison d'une action pour chaque tranche cumulative de 0,40 \$ des flux de trésorerie avant les impôts. Au cours de la période de neuf mois arrêtée au 30 septembre 2000, la société a reçu l'approbation des organismes de réglementation pour le déblocage de la totalité de ces actions liées au rendement.

d) Régime d'options d'achat d'actions

Aux termes du régime d'options d'achat d'actions, la moitié des options est acquise au premier anniversaire de l'octroi et la moitié résiduelle l'est au deuxième anniversaire de l'octroi. La durée maximale des options octroyées aux termes du régime est de cinq ans et le nombre maximal d'actions ordinaires autorisé pour émission à la levée des options d'achat d'actions est de 3 000 000.

CONCERT INDUSTRIES LTD.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Périodes de neuf mois arrêtées aux 30 septembre 2000 et 1999 (non vérifié)

Exercices terminés les 31 décembre 1999, 1998 et 1997

Période de dix mois arrêtée au 31 décembre 1996

Exercice terminé le 29 février 1996

8. Capital-actions (suite)

d) Régime d'options d'achat d'actions (suite)

Toutes les options d'achat d'actions sont assorties de droits à la plus -value des actions selon lesquels l'optant peut choisir de recevoir un montant égal à l'excédent de la valeur marchande des actions ordinaires à la date de levée sur le prix de levée de l'option d'achat d'actions, plutôt que de lever l'option d'achat d'actions afin d'acquérir des actions ordinaires. La société peut régler ce montant au comptant ou par l'émission d'actions ordinaires de la société.

	Nombre d'options d'achat d'actions	Prix de levée moyen pondéré
En circulation le 28 février 1995	662 500	0,70 \$
Levées	(3 500)	(0,55)
En circulation le 29 février 1996	659 000	0,70
Octroyées	259 250	2,25
Annulées	(659 000)	(0,70)
En circulation le 31 décembre 1996	259 250	2,25
Octroyées	271 625	1,92
Annulées	(25 500)	(2,25)
En circulation le 31 décembre 1997	505 375	2,11
Octroyées	1 051 000	2,21
Annulées	(71 250)	(2,77)
En circulation le 31 décembre 1998	1 485 125	2,16
Octroyées	275 000	4,16
Levées	(227 457)	(2,16)
Annulées	(61 293)	(2,17)
En circulation le 31 décembre 1999	1 471 375	2,49
Octroyées	846 787	4,79
Levées	(120 000)	(1,90)
Annulées	(121 333)	(3,60)
En circulation le 30 septembre 2000 (non vérifié)	2 076 829	3,37 \$

CONCERT INDUSTRIES LTD.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Périodes de neuf mois arrêtees aux 30 septembre 2000 et 1999 (non vérifié)

Exercices terminés les 31 décembre 1999, 1998 et 1997

Période de dix mois arrêtee au 31 décembre 1996

Exercice terminé le 29 février 1996

8. Capital-actions (suite)

d) Régime d'options d'achat d'actions (suite)

Fourchette des prix de levée	Options d'achat d'actions en circulation 30 septembre 2000 (non vérifié)			Options d'achat d'actions pouvant être levées 30 septembre 2000 (non vérifié)	
	Nombre d'options d'achat d'actions en circulation	Durée résiduelle moyenne pondérée du contrat	Prix de levée moyen pondéré	Nombre d'options d'achat d'actions pouvant être levées	Prix de levée moyen pondéré
2,00 \$ à 2,40 \$	1 081 042	1,4 an	2,19 \$	931 042	2,18 \$
3,00 \$ à 3,35 \$	134 625	2,7 ans	3,14	77 125	3,12
4,00 \$ à 4,99 \$	386 162	3,2 ans	4,55	—	—
5,00 \$ à 5,53 \$	475 000	3,3 ans	5,53	33 333	5,53
2,00 \$ à 5,53 \$	2 076 829	2,2 ans	3,37 \$	1,041,500	2,36 \$

Fourchette des prix de levée	Options d'achat d'actions en circulation 31 décembre 1999			Options d'achat d'actions pouvant être levées 31 décembre 1999	
	Nombre d'options d'achat d'actions en circulation	Durée résiduelle moyenne pondérée du contrat	Prix de levée moyen pondéré	Nombre d'options d'achat d'actions pouvant être levées	Prix de levée moyen pondéré
1,90 \$ à 2,40 \$	1 216 750	1,7 an	2,15 \$	701 063	2,12 \$
3,00 \$ à 3,35 \$	154 625	2,1 ans	3,12	9 813	3,00
5,53 \$	100 000	4,7 ans	5,53	—	—
1,90 \$ à 5,53 \$	1 471 375	2,0 ans	2,49 \$	710,875	2,14 \$

e) Régime d'achat d'actions pour les employés

Aux termes du régime d'achat d'actions offert aux employés, tous les employés sont admissibles à participer au régime après avoir complété dix-huit mois de service auprès de la société. Les employés peuvent cotiser jusqu'à 10 % de leur revenu annuel jusqu'à concurrence de 5 000 \$ par année. La cotisation faite par la société est égale à celle faite par l'employé. Les cotisations servent à faire l'achat d'actions ordinaires de la société sur le marché libre ou même la trésorerie.

CONCERT INDUSTRIES LTD.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Périodes de neuf mois arrêtées aux 30 septembre 2000 et 1999 (non vérifié)

Exercices terminés les 31 décembre 1999, 1998 et 1997

Période de dix mois arrêtée au 31 décembre 1996

Exercice terminé le 29 février 1996

8. Capital-actions (suite)

f) Bons de souscription d'actions

Au 30 septembre 2000, la société avait les bons de souscription d'actions suivants en circulation :

Nombre d'actions	Prix d'exercice	Date d'expiration
250 000	2,20 \$	17 avril 2001
157 805	4,75 \$	13 décembre 2001
83 643	6,00 \$	31 mai 2002
491 448		

g) Autres instruments financiers de participation

Lors de l'acquisition d'ACI, la société a octroyé aux porteurs de certaines débetures émises par ACI et en circulation à la date d'acquisition, une option visant la conversion des débetures en actions ordinaires de la société. La valeur attribuée à cette option de conversion était de 3 891 000 \$.

CONCERT INDUSTRIES LTD.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Périodes de neuf mois arrêtees aux 30 septembre 2000 et 1999 (non vérifié)

Exercices terminés les 31 décembre 1999, 1998 et 1997

Période de dix mois arrêtee au 31 décembre 1996

Exercice terminé le 29 février 1996

9. Impôts sur les bénéfices

La charge fiscale attribuable au bénéfice (à la perte) avant la part des actionnaires sans contrôle diffère des montants obtenus en appliquant le taux d'imposition canadien (fédéral et provincial) de 45,62 % au bénéfice (à la perte) avant les impôts et la part des actionnaires sans contrôle comme suit :

	Périodes de neuf mois arrêtees aux 30 septembre		Exercices terminés les 31 décembre			Periode de dix mois arrêtee au 31 décembre	Exercice terminé le 29 février
	2000	1999	1999	1998	1997	1996	1996
	(non vérifié)	(non vérifié)					
Bénéfice net (perte) avant les impôts et la part des actionnaires sans contrôle	8 626 991 \$	3 549 335 \$	5 177 152 \$	1 461 224 \$	(331 903) \$	(203 034) \$	(2 615 742) \$
Charge fiscale prévue	3 935 483	1 619 202 \$	2 361 817	666 610	(151 414)	(92 624)	(1 193 302)
Incidence fiscale des éléments suivants :							
Résultats d'une filiale canadienne imposée à des taux d'imposition inférieurs	(646 213)	(732 336)	(727 711)	(240 305)	(31 408)	(4 367)	262 244
Résultats de filiales étrangères imposées à des taux supérieurs	81 036	(21 025)	(16 316)	—	—	—	—
Variation de la provision pour moins-value du début de l'exercice	(1 416 457)	(894 197)	(1 476 929)	(455 739)	182 822	96 991	931 058
Autres	(23 308)	28 356	(40 866)	29 434	—	—	—
	(2 004 942)	(1 619 202)	(2 261 817)	(666 610)	151 414	92 624	1 193 302
	1 930 541 \$	— \$	100 000 \$	— \$	— \$	— \$	— \$

CONCERT INDUSTRIES LTD.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Périodes de neuf mois arrêtées aux 30 septembre 2000 et 1999 (non vérifié)

Exercices terminés les 31 décembre 1999, 1998 et 1997

Période de dix mois arrêtée au 31 décembre 1996

Exercice terminé le 29 février 1996

9. Impôts sur les bénéfices (suite)

Les composantes importantes de la charge fiscale future pour la période de neuf mois arrêtée au 30 septembre 2000 et l'exercice terminé le 31 décembre 1999 sont les suivantes :

	30 septembre 2000	31 décembre 1999
	(non vérifié)	
Charge fiscale future (exclusion faite de l'incidence des autres composantes mentionnées ci-dessous)	3 060 176 \$	1 576 924 \$
Diminution de la provision pour moins-value des actifs d'impôts futurs du début de l'exercice	(1 416 457)	(1 476 924)
	1 643 719 \$	100 000 \$

CONCERT INDUSTRIES LTD.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Périodes de neuf mois arrêtees aux 30 septembre 2000 et 1999 (non vérifié)

Exercices terminés les 31 décembre 1999, 1998 et 1997

Période de dix mois arrêtee au 31 décembre 1996

Exercice terminé le 29 février 1996

9. Impôts sur les bénéfices (suite)

L'incidence fiscale des écarts temporaires donnant lieu à une part importante des actifs et des passifs d'impôts futurs au 30 septembre 2000 et au 31 décembre 1999 est présentée ci-après :

	30 septembre 2000 (non vérifié)	31 décembre 1999
Actifs d'impôts futurs		
Placements	107 594 \$	107 781 \$
Reports prospectifs de pertes autres qu'en capital	6 206 468	5 995 622
Frais de financement	697 384	1 016 781
Crédits d'impôt à l'investissement à la recherche et au développement	—	120 768
Autres	53 069	4 438
Total des actifs d'impôts futurs bruts	7 064 515	7 295 390
Moins la provision pour moins-value	(1 169 327)	(2 282 766)
Actifs d'impôts futurs nets	5 895 188	4 962 624
Passifs d'impôts futurs		
Immobilisations	(4 640 381)	(3 333 826)
Débetures convertibles essentiellement en raison du traitement des frais d'émission	(269 619)	(318 758)
Charges reportées	(295 290)	(355 418)
Frais de démarrage	(2 433 667)	(1 054 622)
Total des passifs d'impôts futurs bruts	(7 638 907)	(5 062 624)
Passifs d'impôts futurs nets	(1 743 719)\$	(100 000)\$
Composition :		
Actifs d'impôts futurs	649 827 \$	— \$
Passifs d'impôts futurs	(2 393 546)	(100 000)
	(1 743 719)\$	(100 000)\$

CONCERT INDUSTRIES LTD.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Périodes de neuf mois arrêtées aux 30 septembre 2000 et 1999 (non vérifié)

Exercices terminés les 31 décembre 1999, 1998 et 1997

Période de dix mois arrêtée au 31 décembre 1996

Exercice terminé le 29 février 1996

9. Impôts sur les bénéfices (suite)

La société et ses filiales canadiennes disposent aux fins fiscales canadiennes de reports prospectifs de pertes autres qu'en capital d'environ 2 900 000 \$ pouvant servir à réduire le bénéfice imposable canadien futur jusqu'en 2006. La filiale de la société, Concert GmbH dispose de pertes autres qu'en capital d'environ 6 000 000 \$ pouvant servir indéfiniment à réduire le bénéfice imposable futur en Allemagne. ACI dispose de reports prospectifs de pertes autres qu'en capital d'environ 6 000 000 \$ pouvant servir à réduire le bénéfice imposable aux États-Unis jusqu'en 2020.

10. Engagements et éventualités

- a) La société s'est engagée à verser les loyers suivants pour ses locaux au cours des cinq prochains exercices aux termes des contrats de location-exploitation :

2000 (trois mois qui restent)	177 589 \$
2001	666 717
2002	608 329
2003	566 503
2004	290 041
2005	111 399

- b) La société a signé des contrats relatifs à deux nouvelles usines de fabrication aérolitique en construction. Au 30 septembre 2000, le total des engagements s'élevait à environ 67 234 000 \$, montant qui sera financé par des prélèvements sur la facilité d'emprunt à long terme conclue avec la Banque Nationale du Canada.
- c) Les subventions gouvernementales totalisant 4 445 483 \$ (6 525 000 DM) sont assorties de conditions selon lesquelles la société doit atteindre et maintenir certains niveaux d'emploi et continuer à exploiter l'usine subventionnée pendant au moins cinq ans après l'achèvement des travaux. Si les conditions ne sont pas remplies, les subventions sont remboursables. Au 30 septembre 2000, les niveaux d'emploi n'avaient pas encore été atteints. Étant donné que la société estime qu'il est raisonnablement assuré que les niveaux d'emploi exigés seront atteints, les subventions ont été portées en réduction des immobilisations (note 3).

CONCERT INDUSTRIES LTD.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Périodes de neuf mois arrêtees aux 30 septembre 2000 et 1999 (non vérifié)

Exercices terminés les 31 décembre 1999, 1998 et 1997

Période de dix mois arrêtee au 31 décembre 1996

Exercice terminé le 29 février 1996

11. Instruments financiers

a) Activités de gestion du risque

La société exerce ses activités en Amérique du Nord et en Europe, ce qui l'expose aux risques du marché liés aux fluctuations des taux de change. La société limite les risques liés à ces fluctuations dans la plupart de ses contrats de production en y ajoutant des clauses selon lesquelles les clients doivent régler leur facture dans la devise du pays où les coûts sont engagés. Afin d'atténuer tout risque de change supplémentaire, particulièrement dans les contrats qui mettent en jeu des dollars américains, la société a conclu une opération de troc aux termes de laquelle, si le prix moyen au comptant du dollar américain est inférieur à un prix de levée de 1,44 \$ CA, la contrepartie verse à la société la différence entre 1,44 \$ CA et le prix moyen au comptant de 1,4815 \$ CA et la société verse à la contrepartie la différence entre le prix de levée et le prix moyen au comptant sur un capital théorique de 13 531 500 \$ CA.

b) Concentration des risques de crédit

La société compte quelques clients importants qui représentent une part significative des comptes clients. Au 30 septembre 2000, les comptes clients de cinq clients représentaient approximativement 32 % (55 % au 31 décembre 1999) du total des comptes clients. La direction effectue une évaluation périodique de la solvabilité de ses clients.

c) Juste valeur

La juste valeur estimative des espèces et des quasi-espèces, des comptes clients, des emprunts à vue, des comptes fournisseurs et charges à payer et de la construction à payer n'est pas très différente de leur valeur comptable.

La juste valeur du prêt de 3 406 600 \$ consenti par le gouvernement allemand et des prêts de 3 000 000 \$ et de 10 000 000 \$ consentis par Investissement Québec ne peut être déterminée facilement en raison de l'incertitude liée au montant et au calendrier des remboursements futurs et de l'absence d'instruments similaires sur le marché. En outre, la juste valeur des débentures non garanties de 5 000 000 \$ de SGF Rexfor Inc. ne peut être déterminée avec suffisamment de fiabilité en raison du lien entre la société, sa filiale Concert Airlaid Ltée et SGF Rexfor Inc. La juste valeur de toutes les autres dettes à long terme n'est pas très différente de leur valeur comptable, compte tenu de la valeur actualisée des rentrées nettes futures de fonds et des taux d'intérêt pratiqués sur le marché pour des instruments identiques ou semblables.

CONCERT INDUSTRIES LTD.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Périodes de neuf mois arrêtées aux 30 septembre 2000 et 1999 (non vérifié)

Exercices terminés les 31 décembre 1999, 1998 et 1997

Période de dix mois arrêtée au 31 décembre 1996

Exercice terminé le 29 février 1996

11. Instruments financiers (suite)

c) Juste valeur (suite)

La juste valeur des emprunts consentis par des actionnaires ne peut être déterminée aisément et avec un degré suffisant de fiabilité en raison de la relation entre les actionnaires et la société et de l'absence d'un marché pour de tels instruments similaires. Le détail de ces emprunts est donné à la note 13.

La juste valeur du contrat de troc décrit à la note 11 a) n'est pas très différente de sa valeur comptable, en tenant compte des taux de change en vigueur au 30 septembre 2000.

12. Information sectorielle

La société exerce ses activités dans deux secteurs. La direction définit ces secteurs en fonction du domicile des filiales et de la source principale de leurs produits.

a) Secteurs isolables

Avant l'acquisition d'ACI, le 31 mai 2000, l'Amérique du Nord ne comprenait que les activités au Canada. Postérieurement à l'acquisition, ce secteur comprend également les activités d'ACI aux États-Unis. Avant le 31 décembre 1996, la société exerçait la totalité de ses activités au Canada. L'information sectorielle des périodes de neuf mois arrêtées aux 30 septembre 2000 et 1999, des exercices terminés les 31 décembre 1999, 1998 et 1997 ainsi que de la période de dix mois arrêtée au 31 décembre 1996 est la suivante :

30 septembre 2000 (non vérifié)	Amérique du Nord	Europe	Total
Chiffe d'affaires	21 744 000 \$	40 920 297 \$	62 664 297 \$
Amortissement	691 421	1 853 284	2 544 705
Intérêts débiteurs	-	1 814 247	1 814 247
Bénéfice net	3 794 295	1 888 442	5 682 737
Dépenses en immobilisations	53 194 886	7 980 948	61 175 834
Total des actifs	119 441 768	71 704 044	191 145 812

30 septembre 1999 (non vérifié)	Amérique du Nord	Europe	Total
Chiffe d'affaires	17 710 118 \$	15 137 980 \$	32 848 098 \$
Amortissement	650 816	1 030 873	1 681 689
Intérêts débiteurs	149 328	968 540	1 117 868
Bénéfice net (perte)	4 253 138	(389 172)	3 863 966
Dépenses en immobilisations	1 671 447	26 120 443	27 791 890
Total des actifs	15 399 349	59 382 957	74 782 306

CONCERT INDUSTRIES LTD.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Périodes de neuf mois arrêtées aux 30 septembre 2000 et 1999 (non vérifié)

Exercices terminés les 31 décembre 1999, 1998 et 1997

Période de dix mois arrêtée au 31 décembre 1996

Exercice terminé le 29 février 1996

12. Information sectorielle (suite)

a) Secteurs isolables (suite)

31 décembre 1999	Amérique du Nord	Europe	Total
Chiffre d'affaires	24 084 538 \$	23 573 902 \$	47 658 440 \$
Amortissement	1 015 928	1 501 712	2 517 640
Intérêts débiteurs	180 580	1 329 552	1 510 242
Bénéfice net (perte)	5 768 525	(380 255)	5 388 270
Dépenses en immobilisations	7 499 547	38 611 628	46 111 175
Total des actifs	34 618 443	62 233 528	96 851 971

31 décembre 1998	Amérique du Nord	Europe	Total
Chiffre d'affaires	12 672 452 \$	— \$	12 672 452 \$
Amortissement	430 391	—	430 391
Intérêts débiteurs	453 624	—	453 624
Bénéfice net (perte)	1 461 224	—	1 461 224
Dépenses en immobilisations	1 059 176	18 785 493	19 844 669
Total des actifs	13 119 676	44 831 702	57 951 378

31 décembre 1997	Amérique du Nord	Europe	Total
Chiffre d'affaires	7 938 286 \$	— \$	7 938 286 \$
Amortissement	533 935	—	533 935
Intérêts débiteurs	383 211	—	383 211
Bénéfice net (perte)	(331 903)	—	(331 903)
Dépenses en immobilisations	1 488 954	9 779 935	11 268 889
Total des actifs	10 649 251	24 736 228	35 385 479

31 décembre 1996	Amérique du Nord	Europe	Total
Chiffre d'affaires	6 063 635 \$	— \$	6 063 635 \$
Amortissement	431 251	—	431 251
Intérêts débiteurs	371 831	—	371 831
Bénéfice net (perte)	(203 034)	—	(203 034)
Dépenses en immobilisations	13 070	31 429 726	31 442 796
Total des actifs	10 239 242	20 165 442	30 404 684

CONCERT INDUSTRIES LTD.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Périodes de neuf mois arrêtées aux 30 septembre 2000 et 1999 (non vérifié)

Exercices terminés les 31 décembre 1999, 1998 et 1997

Période de dix mois arrêtée au 31 décembre 1996

Exercice terminé le 29 février 1996

12. Information sectorielle (suite)

b) Principaux clients

Pour l'exercice terminé le 31 décembre 1999, trois clients des installations nord-américaines et deux clients des installations européennes constituaient environ 58 % du chiffre d'affaires total. Pour l'exercice terminé le 31 décembre 1998, un client des installations canadiennes constituait à lui seul 35 % du total du chiffre d'affaires.

Pour la période de neuf mois arrêtée au 30 septembre 2000, trois clients des installations nord-américaines et quatre clients des installations européennes représentaient environ 68 % du total du chiffre d'affaires. Pour la période de neuf mois arrêtée au 30 septembre 1999, deux clients des installations nord-américaines et trois clients des installations européennes composaient environ 50 % du chiffre d'affaires total.

13. Opérations entre apparentés

Au 30 septembre 2000, les actionnaires sans contrôle de la filiale allemande de la société, Concert GmbH avait avancé à cette dernière des fonds totalisant 3 598 378 \$. Ces avances ne sont pas garanties, portent intérêt à un taux annuel variant de 6 % à 8 % et viennent à échéance en décembre 2000.

Au cours de l'exercice terminé le 31 décembre 1998, un actionnaire et dirigeant de la société a avancé la somme de 550 000 \$ à cette dernière. La société a versé des intérêts totalisant 30 318 \$. Cette avance a été remboursée avant le 31 décembre 1998.

La société a versé 10 000 \$ à un actionnaire et dirigeant de la société en contrepartie d'une garantie personnelle fournie par cet actionnaire et dirigeant, garantie exigée en vertu des politiques bancaires du gouvernement allemand et visant un prêt consenti à la filiale allemande de la société. La société est tenue de continuer à faire des paiements annuels de 10 000 \$ jusqu'à ce que la garantie personnelle soit retirée.

14. Événements postérieurs à la date du bilan

- a) Le 24 octobre 2000, une tranche de 1289 012 \$ des débentures convertibles (note 7) a été convertie en 560 440 actions ordinaires.

CONCERT INDUSTRIES LTD.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Périodes de neuf mois arrêtées aux 30 septembre 2000 et 1999 (non vérifié)

Exercices terminés les 31 décembre 1999, 1998 et 1997

Période de dix mois arrêtée au 31 décembre 1996

Exercice terminé le 29 février 1996

14. Événements postérieurs à la date du bilan (suite)

- b) Le 14 novembre 2000 et le 12 décembre 2000, la société a émis, par le biais d'un placement privé, respectivement 3 175 000 et 125 000 bons de souscription spéciaux à 5,50 \$ le bon spécial pour un produit brut de 18 150 000 \$. De ce montant, une tranche de 14 037 033 \$ a été bloquée jusqu'à l'approbation d'un prospectus devant être déposé dans les compétences canadiennes dans lesquelles les bons spéciaux sont vendus. Chaque bon spécial peut être exercé contre une action ordinaire de la société sans contrepartie supplémentaire. Si le prospectus n'est pas approuvé dans les 90 jours suivant la date de clôture, chaque bon spécial sera échangeable contre 1,1 action ordinaire de la société. La société a l'intention d'utiliser une tranche du produit pour acheter certaines actions de la filiale de la société, Concert GmbH, d'un actionnaire minoritaire.

Dans le cadre du placement, la société a octroyé aux mandataires une option visant l'acquisition de 165 000 actions ordinaires supplémentaires, à 5,50 \$ l'action, pouvant être levée jusqu'au 31 décembre 2001.

- c) Le 21 novembre 2000, la société a été avisé qu'une poursuite avait été engagée contre la filiale de la société, Concert GmbH. Le demandeur cherche à obtenir une ordonnance pour la divulgation de certains renseignements ainsi qu'une injonction à l'égard d'une contrefaçon de brevets présumée par Concert GmbH. La société est d'avis que cette poursuite est sans fondement et elle se défend vigoureusement dans cette affaire. La demande en est au tout début et toute perte qui en découlerait ne peut être déterminée à ce moment-ci. Par conséquent, aucune provision à cet égard n'a été constituée dans les états financiers.
- d) La société a émis 208 082 actions ordinaires à des prix allant de 2,00 \$ à 2,25 \$, aux termes de la levée des options d'achat d'actions et de l'exercice des droits à la plus-value des actions.
- e) La société a octroyé un nombre total de 114 000 options d'achat d'actions pouvant être levées à 5,50 \$ l'action jusqu'au 8 janvier 2004.

ATTESTATION DE LA SOCIÉTÉ

EN DATE DU 22 décembre 2000

Le texte précédent constitue un exposé complet, véridique et clair de tous les faits importants se rapportant aux titres offerts dans le présent prospectus, selon les exigences de la partie 9 de la loi intitulée *Securities Act* (Colombie-Britannique), de la partie 8 de la loi intitulée *Securities Act* (Alberta) et de la partie XV de la *Loi sur les valeurs mobilières* (Ontario), ainsi que des règles et règlements respectifs en vertu de celles-ci. Le présent prospectus ne contient aucune information fausse ou trompeuse susceptible d'affecter la valeur ou le cours des titres qui font l'objet du placement, selon les exigences de la *Loi sur les valeurs mobilières* (Québec) et de son règlement d'application.

(signé) DIETER PETER
Chef de la direction

(signé) CAREY EDWARDS
Chef de la direction des finances

AU NOM DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

(signé) MELVYN ROWLES
Administrateur

(signé) BAYNE BOYES
Administrateur

ATTESTATION DES PLACEURS POUR COMPTE

EN DATE DU 22 décembre 2000

Au meilleur de notre connaissance, information et croyance, le texte précédent constitue un exposé complet, véridique et clair de tous les faits importants se rapportant aux titres offerts dans le présent prospectus, selon les exigences de la partie 9 de la loi intitulée *Securities Act* (Colombie-Britannique), de la partie 8 de la loi intitulée *Securities Act* (Alberta) et de la partie XV de la *Loi sur les valeurs mobilières* (Ontario), ainsi que des règles et règlements respectifs en vertu de celles-ci. À notre connaissance, le présent prospectus ne contient aucune information fausse ou trompeuse susceptible d'affecter la valeur ou le cours des titres qui font l'objet du placement, selon les exigences de la *Loi sur les valeurs mobilières* (Québec) et de son règlement d'application.

LOEWEN, ONDAATJE, McCUTCHEON LIMITÉE

Par (signé) CAMERON DUFF

FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.

Par (signé) PAUL ST-MICHEL

Le texte suivant comporte le nom de chaque personne ou société ayant une participation directe ou indirecte dans la mesure d'au moins 5 % dans le capital des placeurs pour compte :

LOEWEN, ONDAATJE, McCUTCHEON LIMITÉE : filiale en propriété exclusive de LOM Bancorp Limited;

FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.: filiale en propriété exclusive indirecte d'une banque à charte canadienne.